

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

OFFICIAL LANGUAGES

LANGUES OFFICIELLES

Chair:

The Honourable CLAUDETTE TARDIF

Présidente :

L'honorable CLAUDETTE TARDIF

Monday, October 17, 2016
Monday, October 24, 2016

Le lundi 17 octobre 2016
Le lundi 24 octobre 2016

Issue No. 7

Fascicule n° 7

Fifth and sixth meetings:

Study on the challenges associated with access to
French-language schools and French immersion
programs in British Columbia

Cinquième et sixième réunions

Étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises
et aux programmes d'immersion française de la
Colombie-Britannique

and

et

Tenth meeting:

Study on the application of the Official Languages Act
and of the regulations and directives made under it,
within those institutions subject to the Act

Dixième réunion :

Étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles
ainsi que des règlements et instructions en découlant,
au sein des institutions assujetties à la loi

APPEARING:

The Honourable Mélanie Joly, P.C., M.P.,
Minister of Canadian Heritage

COMPARAÎT :

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée,
ministre du Patrimoine canadien

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Claudette Tardif, *Chair*

The Honourable Rose-May Poirier, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

- | | |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| * Carignan, P.C.
(or Martin)
Fraser
Gagné | Maltais
McIntyre
Mockler
Seidman |
| * Harder, P.C.
(or Bellemare) | |

*Ex officio members
(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Jaffer (*October 11, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Claudette Tardif

Vice-présidente : L'honorable Rose-May Poirier

et

Les honorables sénateurs :

- | | |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| * Carignan, C.P.
(ou Martin)
Fraser
Gagné | Maltais
McIntyre
Mockler
Seidman |
| * Harder, C.P.
(ou Bellemare) | |

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Fraser a remplacé l'honorable sénatrice Jaffer (*le 11 octobre 2016*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, October 17, 2016
(17)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:33 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Gagné, Maltais, McIntyre, Mockler, Poirier and Tardif (6).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 20, 2016, the committee continued its study on the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:*Power Law:*

Mark Power, Lawyer;

Marc-André Roy, Lawyer.

Association des parents de l'école Rose-des-vents: (by video conference)

Nour Enayeh, President;

Joseph Pagé, Member.

The chair made a statement.

Mr. Power and Mr. Roy made statements and answered questions.

At 6:36 p.m., the committee suspended.

At 6:40 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Ms. Enayeh and Mr. Pagé made statements and answered questions.

At 7:25 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 17 octobre 2016
(17)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 33, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Gagné, Maltais, McIntyre, Mockler, Poirier et Tardif (6).

Également présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 avril 2016, le comité poursuit son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Juristes Power :*

Mark Power, avocat;

Marc-André Roy, avocat.

Association des parents de l'école Rose-des-vents : (par vidéoconférence)

Nour Enayeh, présidente;

Joseph Pagé, membre.

La présidente prend la parole.

MM. Power et Roy font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 18 h 36, la séance est suspendue.

À 18 h 40, la séance reprend.

La présidente prend la parole.

Mme Enayeh et M. Pagé font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 19 h 25, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, October 24, 2016
(18)

[English]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:33 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Gagné, Maltais, McIntyre, Mockler and Tardif (5).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 3, 2016, the committee continued its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 20, 2016, the committee continued its study on the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

APPEARING:

The Honourable Mélanie Joly, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage.

WITNESSES:

Canadian Heritage:

Hubert Lussier, Assistant Deputy Minister, Citizenship, Heritage and Regions;

Jean-Pierre C. Gauthier, Director General, Official Languages Branch, Citizenship, Heritage and Regions.

The chair made a statement.

Minister Joly made a statement and, together with Mr. Lussier and Mr. Gauthier, answered questions.

At 6:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 24 octobre 2016
(18)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 33, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Gagné, Maltais, McIntyre, Mockler et Tardif (5).

Également présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 février 2016, le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 avril 2016, le comité poursuit son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien.

TÉMOINS :

Patrimoine canadien :

Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Citoyenneté, patrimoine et régions;

Jean-Pierre C. Gauthier, directeur général, Direction générale des langues officielles, Citoyenneté, patrimoine et régions.

La présidente prend la parole.

La ministre Joly fait une déclaration puis, avec MM. Lussier et Gauthier, répond aux questions.

À 18 h 35, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Kevin Pittman

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 17, 2016

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:33 p.m. to continue its study on the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia.

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good evening, my name is Senator Claudette Tardif, from Alberta. It is my pleasure to chair the meeting this evening. Before I open the floor to the witnesses, I would like to invite the members of the committee to introduce themselves, starting on my right.

Senator Poirier: Senator Poirier from New Brunswick. Welcome to the committee.

Senator McIntyre: Senator McIntyre from New Brunswick.

Senator Maltais: Senator Ghislain Maltais from Quebec.

Senator Gagné: Senator Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Mockler: Senator Percy Mockler from New Brunswick. Thank you for being here.

The Chair: The committee is continuing its special study on access to French schools and French immersion programs in British Columbia. The committee travelled to British Columbia from October 2 to 7, 2016.

The purpose of today's meeting is to get a better understanding of the right to instruction in the minority language in that province and the conduct of court challenges in that regard.

We will have the pleasure of hearing from Mark Power, a lawyer, and Marc-André Roy, also a lawyer, from Power Law. On behalf of the members of the committee, I would like to thank you for generously accepting our invitation. I would ask that you make your presentation, and the senators will then ask you questions. Mr. Power, you have the floor.

Mark Power, Lawyer, Power Law: Good evening, Madam Chair, senators. Thank you very much for your invitation and your welcome. I will start and I will then yield the floor to my colleague, who will continue by giving more concrete examples of the information I will be presenting.

First, you should have a package in front of you in which you will see a table of contents and also, at tab 1, the French version of our presentation, and, at tab 2, the English version of it. You will also find various documents of interest later in the package.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 17 octobre 2016

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 33, pour poursuivre son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonsoir, je m'appelle Claudette Tardif, sénatrice de l'Alberta. J'ai le plaisir de présider la réunion de ce soir. Avant de passer la parole aux témoins, j'aimerais inviter les membres du comité à bien vouloir se présenter, en commençant à ma droite.

La sénatrice Poirier : Sénatrice Poirier, du Nouveau-Brunswick. Je vous souhaite la bienvenue au comité.

Le sénateur McIntyre : Sénateur McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Maltais : Sénateur Ghislain Maltais, de la province de Québec.

La sénatrice Gagné : Sénatrice Raymonde Gagné, de la province du Manitoba.

Le sénateur Mockler : Sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick. Merci d'être ici.

La présidente : Le comité continue son étude spéciale sur l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique. Le comité s'est rendu en Colombie-Britannique du 2 au 7 octobre 2016.

Le but de la réunion d'aujourd'hui est de mieux comprendre les droits à l'instruction dans la langue de la minorité dans cette province et la tenue de recours devant les tribunaux en cette matière.

Nous aurons le plaisir d'entendre, de Juristes Power, M. Mark Power, avocat, et M. Marc-André Roy, également avocat. Au nom des membres du comité, je vous remercie d'avoir généreusement accepté notre invitation. Je vous demanderais de faire votre présentation et, par la suite, les sénateurs vous poseront des questions. Monsieur Power, la parole est à vous.

Mark Power, avocat, Juristes Power : Bonjour, madame la présidente, chers sénateurs. Merci beaucoup de votre invitation et de votre accueil. Je vais commencer et ensuite je céderai la parole à mon collègue, qui enchaînera avec des exemples plus concrets quant aux éléments que j'entends vous présenter.

D'abord, vous devriez avoir devant vous un fascicule dans lequel vous trouvez une table des matières ainsi que, à l'onglet 1, la version française de notre présentation, et à l'onglet 2, sa version anglaise. Vous trouverez aussi plus loin différents documents d'intérêt.

It is impossible for me to read you the text in a few minutes, nor would that be useful. I therefore intend to highlight only a few aspects, but I wanted to let you know that a relatively complete presentation has been submitted to you, which I invite you to read when you have an opportunity.

The reason we are here to talk to you about British Columbia is in part because we work all across Canada, and especially because we have just completed the famous trial in British Columbia where we were members of the legal team for the Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique and the Fédération des parents francophones in the province, in addition to being counsel for several co-plaintiff parents.

That trial dealt with the implementation of section 23 of the Charter, which governs instruction in French outside Quebec and in English in Quebec. Before going any further, it would be useful to say a few words about immersion, given the objective of your study.

To begin with, the objective of immersion is to teach French, at least in British Columbia, as a second, third or later language, without necessarily trying to transmit a culture. The objective is to teach the rudiments of the language to people who do not speak it, who do not necessarily have a francophone heritage, in order to increase the number of French speakers in Canada. The objective is therefore very different. In legal terms, the concepts are different. There is no constitutional right to immersion, whether in New Brunswick, in British Columbia, or elsewhere; there are not even any statutory rights to immersion.

The immersion programs that are offered in British Columbia exist through the goodwill of English-language school boards, and in fact — as we do have to recognize — the province of British Columbia has made this a priority. A relatively high priority? Probably not. That was one of the reasons for your study, but in legal terms, we have to start with that observation.

That brings us to the instruction that is the subject of section 23 of the Charter in British Columbia. That is what is referred to as *instruction en français langue première* and, in English, French First Language Education. What is different is that everything is done in French, including teaching subjects, except for teaching English. The signs in the school are in French, the school is managed in French, the pay slips are in French. Literally everything is in French, not to mention the cultural aspect that is conveyed in the schools. This means that the two areas are very different.

Section 23 includes several different rights. If you turn to tab 1, in the French version of the presentation, you will see paragraphs 6 and 7. Each paragraph is numbered. First, paragraph 6 sets out the three types of rights guaranteed by section 23. The first is a right to instruction, which you know intuitively; next is a right to facilities, that is, to buildings, some of which you visited on your recent trip; and last and perhaps most

Il m'est impossible de vous lire le texte en quelques minutes, ce qui ne serait pas utile non plus. J'entends donc souligner quelques aspects seulement, mais je tenais à vous indiquer qu'une présentation assez complète vous a été présentée, dont je vous invite à faire la lecture en temps et lieu.

Si nous sommes ici pour vous parler de la Colombie-Britannique, c'est en partie parce que nous œuvrons partout au Canada et, surtout, parce que nous venons de terminer le fameux procès en Colombie-Britannique où nous étions membres de l'équipe juridique du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et de la Fédération des parents francophones de la province, en plus d'être les avocats de quelques parents codemandeurs.

Ce procès portait sur la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte, qui vise l'instruction en français hors Québec et en anglais au Québec. Avant d'aller plus loin, il serait utile de dire deux mots au sujet de l'immersion, étant donné l'objectif de votre étude.

Pour commencer, l'objectif de l'immersion est d'enseigner le français, du moins en Colombie-Britannique, comme deuxième, troisième ou énième langue sans nécessairement essayer de transmettre une culture. L'objectif est d'enseigner les rudiments de la langue à des gens qui ne la parlent pas, qui n'ont pas nécessairement d'héritage francophone, dans le but d'augmenter le nombre de locuteurs de langue française au Canada. L'objectif est donc très différent. Sur le plan juridique, les concepts sont différents. Il n'existe aucun droit constitutionnel à l'immersion, que ce soit au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique, ou ailleurs, il n'existe même pas de droits statutaires à l'immersion.

Les programmes d'immersion qui sont offerts en Colombie-Britannique existent grâce à la bonne volonté de conseils scolaires anglophones et au fait — il faut quand même le reconnaître — que la province de la Colombie-Britannique en a fait une priorité. Une assez grande priorité? Probablement pas. C'était l'une des raisons d'être de votre étude, mais, sur le plan juridique, il faut commencer avec ce constat.

Cela nous amène donc à l'instruction que vise l'article 23 de la Charte en Colombie-Britannique. C'est ce qu'on appelle l'instruction en français langue première et, en anglais, *French First Language Education*. Ce qui est différent, c'est que tout se fait en français, y compris l'enseignement des matières, sauf l'enseignement de l'anglais. L'affichage dans l'école est en français, la gestion se fait en français, les bordereaux de paie sont en français. Littéralement, tout est en français, sans parler de l'aspect culturel qui est véhiculé dans les écoles. C'est pour dire que les deux domaines sont très différents.

L'article 23 comprend plusieurs différents droits. Si vous tournez à l'onglet 1, dans la version française de la présentation, vous verrez les paragraphes 6 et 7. Chaque paragraphe est numéroté. Tout d'abord, au paragraphe 6, on indique les trois types de droits garantis par l'article 23. Premièrement, un droit à l'instruction, ce que vous savez intuitivement, ensuite un droit à des établissements, donc à des

important is a right to management and control, that is, the by and for francophones formula, to control the quality of the education.

The objective of section 23 is to try to stabilize the francophone community, to preserve the community, and to try to correct what are today considered to be injustices. In British Columbia, historically, there was an established francophone presence. Section 23 is an attempt to give British Columbia back the francophone visage that has been lost, not to say forgotten, for a very long time.

Section 23, and I am moving ahead to paragraph 13, grants a right to substantive rather than formal equality, and this includes a right to have that equivalence assessed from the perspective of the parents and not the perspective of accountants or functionaries — the perspective of the rights-holder parents. This is the right to have the equivalence analyzed locally and not on a province-wide basis. All of the decision-making factors that are important in the parents' eyes, and, perhaps most importantly, what the Supreme Court of Canada has told us, that is, not to consider costs or practicalities, must be taken into account. That means that once the numbers warrant a program of instruction, once the numbers warrant a facility, the province or territory, in this case British Columbia, must provide the funds to enable substantive equivalence to be achieved.

Beyond the broad principles, there are practical consequences and what is still a relatively vital role that must, in our opinion, be played by the government of Canada. I propose to limit my remarks to that subject.

Historically, the government of Canada has exercised its federal spending power to support teaching French outside Quebec, and in particular in British Columbia. It has done that, historically, for constructing buildings. In 1997, Ms. Copps, who was then the Minister of Canadian heritage in the former Liberal government, put nearly \$11 million on the table to encourage the government of British Columbia not to appeal a judgment that was delivered in 1996. This was therefore a federal subsidy to try to coax the province, to discourage an appeal, and to encourage British Columbia to comply with a judgment that had just been given. Of course, I stress this because the parallel with the present situation is striking. I also stress it to cite this concrete example of the federal subsidies that British Columbia has received, not only to build theatres or community spaces, as you saw, in fact, on your trip, but precisely to buy or build schools.

I would like to draw your attention quickly to paragraph 5005; it is not in the package. At paragraph 5005 of the judgment that was recently handed down, Justice Russell concluded that there had been a breach of section 23 in Mission — which is on the outskirts of Abbotsford, in the centre of the Fraser Valley — because of the fact that the gymnasium was almost as big as the

immeubles, dont vous en avez visité quelques-uns lors de votre récent voyage et, enfin, peut-être le plus important, un droit à la gestion et au contrôle, c'est-à-dire la formule par et pour les francophones pour contrôler la qualité de l'éducation.

L'objectif de l'article 23 est d'essayer de stabiliser la communauté francophone, d'assurer sa pérennité et de tenter de corriger ce que l'on considère aujourd'hui comme des injustices. En Colombie-Britannique, historiquement, il y avait toute une présence francophone. L'article 23 cherche à redonner à la Colombie-Britannique son visage francophone qui a été perdu, pour ne pas dire oublié pendant très longtemps.

L'article 23 confère, et je passe au paragraphe 13, un droit à l'égalité réelle plutôt que formelle — en anglais, *substantive equality*, plutôt que *formal equality* —, ce qui comprend un droit à ce que cette équivalence soit évaluée selon la perspective des parents et non par celle de comptables ou de fonctionnaires, mais bien de parents ayants droit. On parle du droit à ce que l'équivalence soit analysée sur le plan local et non provincial. On doit tenir compte de tous les facteurs décisionnels importants aux yeux des parents et, peut-être le plus important, de ce que la Cour suprême du Canada nous enseigne, soit qu'on ne doit pas tenir compte des coûts ni des considérations pratiques. Cela veut dire qu'une fois que le nombre justifie un programme d'instruction, une fois que le nombre justifie un établissement, la province ou le territoire, en l'occurrence la Colombie-Britannique, doit fournir les fonds pour que l'équivalence réelle soit atteinte.

Au-delà des grands principes, il y a des conséquences pratiques et un rôle tout de même assez vital que doit jouer à notre sens le gouvernement du Canada. Je vous propose de m'en tenir à cela.

Le gouvernement du Canada a, historiquement, exercé son pouvoir fédéral de dépenser pour appuyer l'enseignement du français hors Québec, notamment en Colombie-Britannique. Historiquement, il l'a même fait pour construire des immeubles. En 1997 donc, c'est Mme Copps, alors ministre du Patrimoine canadien dans l'ancien gouvernement libéral, qui avait mis sur la table presque 11 millions de dollars pour encourager le gouvernement de la Colombie-Britannique à ne pas interjeter appel d'un jugement qui avait été rendu en 1996. Il s'agissait donc d'une subvention fédérale pour essayer d'amadouer la province, pour décourager un appel et encourager la Colombie-Britannique à respecter un jugement qui venait d'être rendu. Je le souligne, bien sûr, parce que le parallèle avec la situation actuelle est frappant. Je le souligne aussi pour évoquer cet exemple concret des subventions fédérales qu'a reçues la Colombie-Britannique, non seulement pour construire des théâtres ou des espaces communautaires, comme vous l'avez vu, d'ailleurs, lors de votre voyage, mais carrément pour acheter ou construire des écoles.

J'aimerais rapidement attirer votre attention sur le paragraphe 5005; il ne se trouve pas dans le fascicule. Au paragraphe 5005, la juge Russell, dans le jugement rendu récemment, conclut que l'article 23 est enfreint à Mission — qui est en banlieue d'Abbotsford, dans la vallée du Fraser, au centre — en raison du fait que le gymnase est presque aussi grand

room we are in, that is, minuscule, for middle school students. However, Justice Russell declined to order a remedy, and instead urged the Conseil scolaire francophone and the province to bang on the door of the government of Canada to get it to solve the problem. That is really rather surprising. I wanted to point this out to you, that even in the eyes of a judge of the Supreme Court of British Columbia, the government of Canada plays the part of the guardian angel of the francophone community — in her view, in any event — and that we can imagine a violation of section 23, but only to the extent that the remedy must come from Ottawa and not from Victoria. At least, this is the first time this has been said in black and white in a judgment. We thought it worth bringing this fact to your attention.

A second example that I want to highlight is the fact that the government of Canada does things, makes decisions, that have serious consequences for the francophone community in British Columbia. I therefore suggest that you recommend to the officials and to certain federal departments that they take the needs of the francophone community into consideration before making certain decisions.

I will explain. If you would, turn to tab 16, where you will find a map that should be familiar to you — a map of downtown Vancouver. If you open it up, you will see that the government of Canada is still responsible for two enormous properties located in one of the most expensive real estate markets, if not the most expensive one, in Canada. I will describe them for you. First is the federal Jericho site, which is a yellow rectangle in the upper left. That site consists of 52 acres, which is not negligible, and I am talking about the federal portion. Next is the headquarters of “E” Division of the RCMP. Just beside the yellow circle is Rose-des-vents school, which you recently visited. Beside the school, you can see the headquarters of “E” Division of the RCMP. Until recently, that site was owned by Public Works and Government Services, while the Jericho Lands belonged, until recently, to the Department of National Defence. The two sites are currently owned by the Canada Lands Company, which is redeveloping them.

The province has asked the federal government to reserve spaces on those sites for French schools. The Conseil scolaire francophone has repeatedly asked the government of Canada to set aside spaces. Nothing has been done, however, and in her recent judgment, at paragraphs 3709 and 3711, Justice Russell acknowledged that the problem at present with finding sites in downtown Vancouver is the fault of the government of Canada. In my opinion, that is serious, and we have to ask why and how we got to this point.

As we all know, education is a provincial responsibility; however, that does not mean that respecting the division of powers entitles the government of Canada not to comply with section 23 in its decision-making.

que la salle dans laquelle on se trouve, donc minuscule pour des élèves à l’intermédiaire. Cependant, la juge Russell refuse d’ordonner une mesure de redressement et encourage plutôt le Conseil scolaire francophone et la province à cogner à la porte du gouvernement du Canada afin qu’il règle le problème. C’est tout de même assez étonnant. Je voulais, par cela, vous souligner que, même aux yeux d’une juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada agit à titre d’ange gardien de la francophonie — selon elle, en tout cas — et qu’on peut imaginer une transgression de l’article 23, mais uniquement dans la mesure où le redressement doit venir d’Ottawa et non de Victoria. C’est du moins la première fois qu’on le dit noir sur blanc dans un jugement. Nous pensions utile de vous souligner ce fait.

Un deuxième exemple que je veux souligner, c’est le fait que le gouvernement du Canada pose des gestes, prend des décisions qui sont lourdes de conséquences pour la francophonie en Colombie-Britannique. Je vous suggère donc de recommander aux fonctionnaires et à certains ministres fédéraux de tenir compte des besoins de la francophonie avant de prendre certaines décisions.

Je m’explique. Je vous invite à aller à l’onglet 16, où vous trouverez une carte qui devrait vous être familière, une carte du centre-ville de Vancouver. Si vous la dépliez, vous verrez que le gouvernement du Canada demeure responsable de deux énormes biens-fonds situés dans l’un des marchés immobiliers les plus coûteux, sinon le plus coûteux, au Canada. Je vous les décris. D’abord, le site fédéral Jericho, qui est un rectangle jaune, en haut, à gauche. Ce site compte 52 acres, ce n’est pas n’importe quoi, et je parle de la partie fédérale. Ensuite, il y a le quartier général de la Division E de la GRC. Juste à côté du cercle jaune se trouve l’école Rose-des-vents, que vous avez visitée récemment. À côté de l’école, vous pouvez voir le quartier général de la Division E de la GRC. Ce site appartenait, jusqu’à tout récemment, à Travaux publics et Services gouvernementaux, alors que le terrain Jericho appartenait, jusqu’à dernièrement, au ministère de la Défense nationale. Les deux sites appartiennent en ce moment à la Société immobilière du Canada, qui les redeveloppe.

La province a demandé au gouvernement fédéral de réserver des espaces sur ces sites pour les écoles françaises. Le Conseil scolaire francophone a demandé à répétition au gouvernement du Canada de mettre de côté des espaces. Or, rien n’a été fait, et la juge Russell, dans son jugement récent, aux paragraphes 3709 et 3711, reconnaît que, s’il existe en ce moment un problème pour trouver des sites à Vancouver au centre-ville, c’est la faute du gouvernement du Canada. C’est sévère, selon moi, et il faut se demander pourquoi et comment on en est arrivé là.

Comme nous le savons tous, l’éducation est une responsabilité provinciale; cela ne veut pas dire pour autant que le respect des compétences donne le droit au gouvernement du Canada de ne pas respecter l’article 23 dans les décisions qu’il prend.

I will explain. First, federal institutions have to take section 23 into account when they make decisions that will have serious consequences. Second, Part VII of the Official Languages Act requires that federal institutions think about us, think about the francophone community of British Columbia, before doing things. I am not saying that we automatically have a right to acres of land, but it has to at least think about us. The evidence shows that the government of Canada did not consider the question, and did not think about it before transferring those sites to the Canada Lands Corporation. Is it too late? No. It is not too late to require that Mr. Sohi, the member for Edmonton Mill Woods and Minister of Infrastructure and Communities, but, most importantly, the Minister responsible for the Canada Lands Company, have the Canadian government set aside five acres, or even less, for building two French-language schools, as the court recently recognized.

In our opinion, you would do well to recommend something more structural as well. Some provincial governments require that their ministries, their public bodies, take the needs of francophones into account before selling buildings, before selling properties.

I now invite you to turn to tab 6. You will see a rather long regulation there. I simply want to draw your attention to the title. It is Ontario Regulation 444/98, and the long title is: Disposition of Surplus Real Property. Who made that regulation? The Mike Harris government. Mike Harris had the wisdom to require that English-language school boards offer their surplus properties to francophones, in priority, before selling them on the private market. Why? Because, in terms of public policy, it is logical to keep real property within the government, whether it be federal or provincial, or school boards.

In our opinion, your committee should seriously examine this question and require that Ms. Joly, who has that power, make the same kind of regulation, under the federal Official Languages Act, so that the Vancouver real estate disaster does not happen again. Is this a fantasy? No. The government of Canada still owns vast properties, in Winnipeg, at the Edmonton airport, in Downsview, in Toronto, and on the LeBreton flats here in Ottawa. We should at least think about the Canadian francophone community before selling those lands. I understand that profits need to be made, obviously; I am not naive. But, on the other hand, the legal obligations imposed by the Official Languages Act have to be met.

I could go on, but I do not want to take time away from my colleague Marc-André Roy.

Marc-André Roy, Lawyer, Power Law: Madam Chair, members of the committee, thank you for your invitation. I am going to go back to British Columbia and talk to you a little about some specific problems experienced in that province.

Je m'explique. D'une part, les institutions fédérales doivent tenir compte de l'article 23 quand elles prennent des décisions lourdes de conséquences. Ensuite, la partie VII de la Loi sur les langues officielles exige que les institutions fédérales pensent à nous, pensent à la francophonie de la Colombie-Britannique, avant de poser des gestes. Je ne dis pas qu'on a automatiquement le droit à des acres de terrain, mais il faut au moins penser à nous. La preuve révèle que le gouvernement du Canada ne s'est pas penché sur la question, et n'y a pas pensé avant de céder ces sites à la Société immobilière du Canada. Est-il trop tard? Non. Il n'est pas trop tard pour exiger de M. Sohi, député d'Edmonton Mill Woods, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, mais surtout ministre responsable de la Société immobilière du Canada, que le gouvernement canadien mette de côté cinq acres, ou même moins, pour la construction de deux écoles de langue française, comme l'a reconnu récemment le tribunal.

À notre sens, vous avez intérêt à recommander quelque chose de plus structurel également. Certains gouvernements provinciaux exigent que leurs ministères, que leurs organes tiennent compte des besoins des francophones avant de vendre des immeubles, avant de vendre des biens-fonds.

Je vous invite maintenant à aller à l'onglet 6. Vous y trouverez un règlement assez long. Je veux simplement attirer votre attention sur le titre. C'est le Règlement de l'Ontario 444/98, et le titre en dit long : Aliénation de biens immeubles excédentaires. Qui a fait ce règlement? Le gouvernement de Mike Harris. Mike Harris avait la sagesse d'exiger que les conseils scolaires anglophones offrent en priorité aux francophones leurs biens-fonds excédentaires avant de les vendre sur le marché privé. Pourquoi? Parce que sur le plan de la politique publique, il est logique de garder les biens-fonds dans l'appareil gouvernemental, qu'il soit fédéral ou provincial, ou qu'il s'agisse des conseils scolaires.

Selon nous, votre comité devrait examiner sérieusement cette question et exiger que madame la ministre Joly — elle en a le pouvoir — adopte le même genre de règlement, en application de la loi fédérale sur les langues officielles, afin qu'on ne répète pas la catastrophe immobilière de Vancouver. Est-ce que c'est de l'imaginaire? Non. Le gouvernement du Canada demeure propriétaire d'énormes biens-fonds, à Winnipeg, à l'aéroport d'Edmonton, à Downsview, à Toronto, et aux plaines LeBreton, ici, à Ottawa. On devrait au moins penser à la francophonie canadienne avant de vendre ces fonds. Je comprends qu'il faut évidemment générer des profits, je ne suis pas naïf. Mais, d'autre part, il faut quand même respecter les obligations légales en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Je pourrais continuer, mais je ne veux pas prendre de temps à mon collègue, Marc-André Roy.

Marc-André Roy, avocat, Juristes Power : Madame la présidente, membres du comité, merci de votre invitation. Je vais faire un retour en Colombie-Britannique et vous parler un peu de certains problèmes précis vécus dans la province.

As your committee may have observed when it travelled to Vancouver and Victoria two weeks ago, the Rose-des-vents elementary school, which you visited, is a very good example of school infrastructure that is completely inadequate to serve the population in its catchment area. The school is old and overcrowded and the property where it is located is too small. The school is also difficult to access, given how long the trips take by bus.

The worst thing is that Rose-des-vents school is far from being the only one with these kinds of problems in British Columbia. In fact, it is not even in the worst situation.

Section 3 of our brief, which you can find at tabs 1 and 2, sets out the problems that the Conseil scolaire francophone in the province is facing as it tries to offer an equivalent education everywhere in the province. I will give you a few general examples, using some images and maps that you will find at various tabs of your document.

At tabs 7 and 8 of the document, you can see the Sechelt school board's elementary school in British Columbia. It is an example of a school located in a heterogeneous situation. It is a campus composed of several buildings that house a number of English-language programs, including an adult secondary education program and a Strong Start program for young children. The board's school is located where you see the letter A. You can also see the other buildings located on the campus. It is a school that is not owned by the Conseil scolaire, which rents spaces that are very old and inadequate. There are therefore students who have to go to elementary school in those conditions. At tab 8, there is another photograph that shows the condition of the premises in that school.

Next, at tab 14, we have another example of problems in the Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique. Here, we see the Whistler school, a francophone school that has 80 students from kindergarten to grade seven. Whistler is one of the attractions in the community where francophones want to settle in British Columbia, but the school has to rent premises in the anglophone school in the town. The tab shows two pages, back and front and in colour, where we see the various spaces occupied by francophones. The shared spaces are in green and blue. We see that there is a francophone program that is spread out within an anglophone school.

At tab 9, we have another kind of problem. Here, we are in Pemberton. This is another rather atrocious example. The school does not exist. There are a few portable classrooms that you can see at point A on the map, behind the anglophone school in the town. There are several portables, and the students have access to the school gymnasium for a few hours, and to other spaces that they can occupy temporarily, shown at point B. The school also rents spaces in a community centre, shown at point C. The map is very small, but what is not apparent here is that for kindergarten, grade one and grade two students, walking from point A to point C to get to a class takes twenty minutes. They have to walk

Comme votre comité a pu le constater, lors de son déplacement à Vancouver et à Victoria, il y a deux semaines, l'école élémentaire Rose-des-vents, que vous avez visitée, est un très bon exemple d'infrastructures scolaires complètement inadéquates pour desservir la population dans son secteur de fréquentation. L'école est vieille, surpeuplée et elle est située sur un terrain trop petit. L'école est aussi très difficilement accessible, étant donné la durée des trajets en autobus.

Le pire, c'est que l'école Rose-des-vents est loin d'être la seule à avoir ce type de problèmes en Colombie-Britannique. En fait, elle n'est même pas dans la pire situation.

La section 3 de notre mémoire, que vous pouvez trouver aux onglets 1 et 2, détaille les problèmes auxquels le Conseil scolaire francophone de la province fait face en tentant d'offrir une éducation équivalente partout dans la province. Je vais vous donner quelques exemples généraux, à l'aide de certaines images et cartes que vous trouverez dans différents onglets de notre document.

Aux onglets 7 et 8 du document, vous pouvez voir l'école élémentaire du Conseil scolaire de Sechelt, en Colombie-Britannique. C'est un exemple d'école qui se situe dans un contexte hétérogène. Il s'agit donc d'un campus de plusieurs édifices qui abritent plusieurs programmes anglophones, y compris un programme d'éducation secondaire pour adultes et un programme de Franc départ — Strong Start —, pour les jeunes enfants. L'école du conseil se situe là où se trouve la lettre A. Vous pouvez également y trouver les autres édifices situés sur le campus. Il s'agit d'une école qui n'appartient pas au conseil scolaire, qui loue les espaces, qui sont très vieux et inadéquats. Il y a donc plusieurs élèves qui doivent aller à l'école élémentaire dans ces conditions. À l'onglet 8, il y a une autre photo qui démontre l'état des lieux dans cette école.

Ensuite, à l'onglet 14, on a un autre exemple de problèmes au sein du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. Ici, il y a l'école de Whistler, une école francophone qui compte 80 élèves de la maternelle à la 7^e année. Whistler est un des pôles d'attraction de la communauté où des francophones désirent s'établir en Colombie-Britannique, mais l'école doit louer des locaux dans l'école anglophone de la ville. L'onglet présente deux pages recto verso et en couleur, où on voit les différents espaces occupés par les francophones. Les espaces partagés sont en vert et en bleu. On voit qu'on se retrouve avec un programme francophone qui est dispersé au sein d'une école anglophone.

À l'onglet 9, nous avons un autre type de problèmes. Ici, nous sommes dans la ville de Pemberton. C'est un autre exemple assez atroce. L'école n'existe pas. Il s'agit de quelques classes portatives qu'on peut voir au point A sur la carte, derrière l'école anglophone de la ville. Il y a quelques portatives, et les élèves ont accès au gymnase de l'école pendant quelques heures et à d'autres espaces qu'ils peuvent occuper temporairement, présentés au point B. L'école loue aussi des espaces dans un centre communautaire qui apparaît au point C. La carte est très petite, mais ce qui n'est pas apparent ici, c'est que, pour des élèves de la maternelle, de la 1^{re} et de la 2^e année, marcher du point A au

and cross a major artery in the town. It takes a lot of time and it cuts into the time that could have been spent on education by the same amount, and that is very bad.

In addition, at letter D, as you can see, there is a café. The space shortage is such that the school principal has to go to that café to hold parent-child meetings. This means that relatively confidential meetings are being held in a public place. This is another type of example of a very inadequate situation.

Next, if you go to tab 12, this is Anne-Hébert elementary school, which has kindergarten to grade six classes, and is located east of Vancouver. You saw the Rose-des-vents elementary school, which is the school that covers the catchment area west of Main Street. Anne-Hébert is to the east. It is a very old and overcrowded school. The school has 432 students enrolled this year, when it was built to accommodate fewer than 300. As you can see in the photograph, you can count eight portable classrooms, and the photograph is not up to date. The school has had to add two more this year. I think that is the maximum number of portable classrooms that can be physically accommodated on the site, if they want to preserve a playground for the children, which is already too small. This is another type of problem.

Now, to go to a completely different category of problems, in order to focus more on the buildings, I invite you to look at another map, which is found at tab 18 of our file.

So tab 18 is the map of the catchment area for the Sentiers-alpins school in Nelson. Here, we see a catchment area that is much too large. This means that to get from the top to the bottom of the catchment area, we are talking about more than an hour by car, and it takes more time if you travel it by bus. It is much slower by bus. The red points on the map show the places where the families, the rights-holders, live. The children are all concentrated in the centre of Nelson, and the school, which is the yellow point, is not even in town. They have to travel more than 30 minutes by bus to get there every morning and go home every evening. That is much longer than the short bus trips that the anglophones who go to schools located in Nelson, which are nearby, have to take.

Tab 19 shows the secondary school in the Fraser Valley region. Here, you see what is proposed as the catchment area for a secondary school in the Fraser Valley, and it covers three elementary school catchment areas, including Abbotsford, where there is no school at present. If we look at the little square in the upper left, we see the locations of the two existing secondary schools. There is the Gabrielle-Roy school, which you visited, which is very nice, that received funding from the federal government and has a lot of community spaces, but that is also too small now. So there are five portable classrooms on the property, and there is certainly a market for more secondary schools. Here, there is a need for a new school, because there is

point C pour se rendre à un cours prend une vingtaine de minutes. Il faut marcher et traverser une artère majeure de la ville. Cela prend beaucoup de temps et cela réduit d'autant plus ce qui pourrait être consacré à l'éducation, ce qui est très mauvais.

De plus, à la lettre D, comme vous le voyez, il y a un café. Le manque d'espace est tel que le directeur de l'école doit se rendre à ce café pour y tenir les rencontres parents-enfants. Ainsi, des rencontres relativement confidentielles se tiennent dans un lieu public. C'est un autre type d'exemple de situation très inadéquate.

Ensuite, si vous allez à l'onglet 12, il s'agit de l'école élémentaire Anne-Hébert, une école élémentaire de la maternelle à la 6^e année, située à l'est de Vancouver. Vous avez vu l'école élémentaire Rose-des-vents, qui est l'école qui couvre le secteur de fréquentation à l'ouest de la rue Main. L'école Anne-Hébert se situe à l'est. C'est une très vieille école qui est surpeuplée. L'école compte 432 élèves inscrits cette année, alors qu'elle a été construite pour en accueillir moins de 300. Comme vous pouvez le constater sur la photo, on peut compter huit classes portatives, et la photo n'est pas à jour. L'école a dû en ajouter deux nouvelles cette année. C'est, je crois, le nombre maximum de classes portatives qui peuvent être aménagées physiquement sur le site si on veut conserver une aire de récréation pour les jeunes, laquelle est déjà trop petite. C'est un autre type de problème.

Maintenant, pour changer complètement de catégorie de problèmes afin de se concentrer moins sur les édifices, je vous invite à prendre une autre carte qui se retrouve à l'onglet 18 de notre cartable.

Donc, l'onglet 18 est la carte du secteur de fréquentation de l'école des Sentiers-alpins à Nelson. Ici, on voit une zone de fréquentation beaucoup trop grande. Donc, pour se rendre du haut au bas de la zone de fréquentation, on parle de plus d'une heure de voiture, et il en faut davantage si on fait le trajet en autobus. C'est beaucoup plus lent en autobus. Les points rouges sur la carte indiquent les endroits où demeurent les familles, les ayants droit. Les enfants se retrouvent tous concentrés au centre de la ville de Nelson, et l'école, qui est le point jaune, n'est même pas dans la ville. Il faut mettre plus de 30 minutes d'autobus pour s'y rendre chaque matin et pour revenir le soir. C'est beaucoup plus long que les petits trajets d'autobus que doivent faire les anglophones qui se rendent dans des écoles situées dans la ville de Nelson, donc tout près.

À l'onglet 19, il s'agit de l'école secondaire, dans la région de la vallée du Fraser. Vous voyez ici ce qui est proposé comme zone de fréquentation pour une école secondaire dans la vallée du Fraser, et cela couvre trois secteurs de fréquentation d'écoles élémentaires, y compris Abbotsford où il n'y a pas d'école en ce moment. Si on regarde le petit encadré en haut à gauche, on voit les emplacements des deux écoles secondaires qui existent actuellement. Donc, l'école Gabrielle-Roy — que vous avez visitée —, qui est très belle, qui a obtenu des fonds du gouvernement fédéral et qui a beaucoup d'espaces communautaires, mais qui est, elle aussi, trop petite maintenant. Donc, on compte cinq classes portatives sur le terrain, et il y a

already strong demand for secondary instruction and the secondary schools are located very far from the elementary school.

Since we are talking about the Fraser Valley, I would like to talk about the La Vérendrye school in Chilliwack, which is at tabs 10 and 11 of our file. This school is very small, it is old, and it is located outside downtown Chilliwack, on a busy street, which is relatively dangerous for the students. As we can see at tab 10, the school is in a bad location. It is across from a softwood lumber plant and a metal plant. It is not a very pleasant environment for young children. At tab 11, you see that the school is very small and there is a need for portable classrooms to accommodate some spaces. In addition, as may not be apparent, the school has no gymnasium. So the school has to rent space in a community centre, which is point B on the map, and that causes all sorts of problems. It is not a space that belongs to the board, and so it cannot store its equipment there. Essentially, a community centre is a place where there are events on weekends. So they run into all sorts of problems, such as the smell of alcohol, a dirty room, and so on.

The Chair: Mr. Roy, can I ask you to conclude so that we have enough time to answer the senators' questions?

Mr. Roy: I can conclude, Madam Chair, by saying that it is a well-kept secret in the history of the francophone community in British Columbia that that history starts well before the province entered Confederation. Until the end of the 1950s, French was the most commonly spoken non-Aboriginal language in the region. Like the Aboriginal communities, the francophone community in British Columbia has contributed to the economic, social, cultural, religious and educational life of the province. It is important that the francophone community of the province receive the resources it needs in order to flourish. The federal government has an important role to play in that regard, and the community is counting on you in the hope that your final report will contain very useful recommendations that will enable the federal government to achieve that objective.

Thank you very much for your patience.

The Chair: I would like to thank our witnesses for this very complete file. Truthfully, it will be very useful and valuable in our committee's work and discussions. It is an excellent document. Thank you very much for that.

We will now proceed to questions from senators.

Senator McIntyre: Gentlemen, thank you for your presentation, which I found very interesting. We had an opportunity to meet in British Columbia very recently.

certainement un marché pour d'autres écoles secondaires. Ici, il y a un besoin pour une nouvelle école, parce qu'il y a déjà une forte demande pour l'enseignement au secondaire et que les écoles secondaires sont très loin de l'école élémentaire.

Puisqu'on parle de la vallée du Fraser, j'aimerais vous parler de l'école La Vérendrye, située à Chilliwack, qui se trouve aux onglets 10 et 11 de notre cartable. Cette école est très petite, est vieille et est située à l'extérieur du centre-ville de Chilliwack, sur une rue passante, ce qui est relativement dangereux pour les élèves. Comme on peut le voir à l'onglet 10, l'école est mal située. Elle est en face d'une usine de bois d'œuvre et d'une usine de métal. Ce n'est pas très agréable comme environnement pour de jeunes enfants. À l'onglet 11, vous verrez que l'école est très petite et qu'il y a un besoin de classes portatives pour accommoder certains espaces. De plus, ce qui n'est peut-être pas évident, c'est que l'école n'a pas de gymnase. Donc, l'école doit louer de l'espace dans un centre communautaire, qui est le point B sur la carte, et cela engendre toutes sortes de problèmes. Ce n'est pas un espace qui appartient au conseil donc, il ne peut pas y entreposer ses équipements. Essentiellement, un centre communautaire est un endroit où il y a des fêtes la fin de semaine. Donc, on rencontre toutes sortes de problèmes, comme des odeurs d'alcool, une salle malpropre, et cetera.

La présidente : Maître Roy, puis-je vous demander de conclure pour que nous puissions avoir suffisamment de temps pour répondre aux questions des sénateurs?

M. Roy : Je peux conclure, madame la présidente, en disant qu'un secret bien gardé de l'histoire de la francophonie en Colombie-Britannique est que cette histoire débute bien avant l'entrée de la province dans la Confédération. Jusqu'à la fin des années 1950, le français était la langue non autochtone la plus couramment utilisée dans la région. Tout comme les communautés autochtones, la francophonie dans la province a su contribuer à la vie économique, sociale, culturelle, religieuse et éducative de la province. Il est important que la communauté francophone de la province obtienne les moyens nécessaires pour son épanouissement. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer à cet égard, et la communauté compte sur vous pour que votre rapport final contienne des recommandations très utiles qui permettront au gouvernement fédéral de réaliser cet objectif.

Je vous remercie beaucoup de votre patience.

La présidente : Je remercie nos témoins pour ce dossier très complet. En vérité, il sera très utile et valable aux travaux de notre comité et à nos réflexions. C'est un excellent document. Je vous en remercie beaucoup.

Nous procédons maintenant aux questions des sénateurs.

Le sénateur McIntyre : Messieurs, je vous remercie de votre présentation que je trouve très intéressante. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer en Colombie-Britannique tout récemment.

I would like to come back to the Supreme Court's decision on September 26. As you mentioned, it is a 1,600-page decision. That prompts mixed reactions from the parties, with a mixture of joy and disappointment.

That being said, I understand that the parties have until the end of October to appeal the decision. Do you intend to appeal this case?

Mr. Power: Senator, you have more experience than I have in litigation. Ultimately, that decision is up to the client. It is up to the Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique and the Fédération des parents to make the decision that has to be made by October 26.

It goes without saying, on the one hand, that the gains made have to be weighed, particularly the major gains in systemic terms. This is the first time that a judge in Canada has ordered a separate and autonomous budget item for francophones. She has ordered as many as nine programs, nine future schools, and we are talking about millions of dollars.

On the other hand, the judge seems to have adopted a much more defeatist vision of the future of French in British Columbia. In her opinion, French is destined to fail and will necessarily disappear; it is a matter of time. It goes without saying that this aspect of the decision could be appealed, not to mention the application of section 1.

In the case of Pemberton, my colleague Mr. Roy showed you the school where the principle holds individual meetings with students in a café. On the one hand, the judge found that there was a violation of section 23, and, on the other hand, she concluded that it would be too expensive to solve the problem. So the violation of section 1 is justified, in a province that had a surplus of \$800 million last year. It is not money that is lacking.

Senator McIntyre: In the megatrial, the Supreme Court also recognized systemic problems in terms of funding for instruction in French in the minority language. I understand that some parties believe that the court's conclusions could have impacts on the funding systems in other provinces and territories, so that they better meet the needs of francophone schools.

Could you tell us more about that question?

Mr. Power: Of course. All francophone school boards outside Quebec are used to being told by their ministry of education, "Yes, we understand, you have needs, but we have other needs too. We have to build hospitals, we have to build schools for anglophones, we have to repave some highways."

What the judge concluded, in one sentence, is that those considerations will now no longer be relevant when it comes time to funding and meeting the needs of francophones. In systemic terms, this is very important for British Columbia and for other provinces and territories.

J'aimerais revenir à la décision de la Cour suprême rendue le 26 septembre dernier. Comme vous l'avez mentionné, il s'agit d'une décision de 1 600 pages. Celle-ci suscite des réactions mitigées de la part des intervenants, avec un mélange de joie et de déception.

Cela dit, je comprends que les parties ont jusqu'à la fin octobre pour en appeler de la décision. Avez-vous l'intention de porter cette affaire en appel?

M. Power : Monsieur le sénateur, vous avez plus d'expérience que moi en litige. Ultiment, c'est au client qu'appartient cette décision. C'est au Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et à la Fédération des parents que revient la décision qui doit être prise d'ici le 26 octobre.

Il va sans dire que, d'une part, il faut sous-peser les gains acquis, particulièrement les gains majeurs sur le plan systémique. C'est la première fois qu'un juge au Canada ordonne un poste budgétaire distinct et autonome pour les francophones. Elle ordonne jusqu'à neuf programmes, neuf futures écoles, et on parle de centaines de millions de dollars.

D'autre part, la juge semble retenir une vision beaucoup plus défaitiste de l'avenir du français en Colombie-Britannique. Selon elle, le français est voué à l'échec et disparaîtra nécessairement, c'est une question de temps. Il va sans dire que cet aspect de la décision pourrait être porté en appel, sans parler de l'application de l'article premier.

Dans le cas de Pemberton, mon collègue, M^e Roy, vous montrait l'école où le directeur tient ses rencontres individuelles avec les élèves dans un café. D'une part, la juge reconnaît qu'il y a infraction de l'article 23 et, d'autre part, elle conclut qu'il serait trop dispendieux de régler le problème. Donc, l'enfreinte à l'article premier est justifiée, et ce, dans une province où on enregistrait un surplus de 800 millions de dollars l'année dernière. Ce n'est pas l'argent qui manque.

Le sénateur McIntyre : Dans le cadre du mégaprocès, la Cour suprême a, elle aussi, reconnu des problèmes systémiques du côté du financement dans l'enseignement en français dans la langue de la minorité. Je comprends que certains intervenants croient que les conclusions de la cour pourraient avoir des impacts sur le système de financement des autres provinces et des territoires, de sorte à mieux répondre aux besoins des écoles francophones.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur cette question?

M. Power : Bien sûr. Toutes les commissions scolaires francophones hors Québec ont l'habitude de se faire dire par leur ministère de l'Éducation : « Oui, on comprend, vous avez des besoins, mais on a d'autres besoins aussi. Il faut construire des hôpitaux, il faut construire des écoles pour les anglophones, il faut repaver certaines autoroutes. »

Ce que la juge conclut en une phrase, c'est que ces considérations ne sont dorénavant plus pertinentes quand vient le temps de financer les besoins des francophones et d'y répondre. Sur le plan systémique, c'est très important pour la Colombie-Britannique et pour d'autres provinces et territoires.

However, to connect the conclusion to your work and your level of government, this is also a field in which the federal government plays a role. That means, for example, that the government of Canada must set aside the necessary funds to ensure that the Official Languages Act is implemented and to ensure that the services it must offer in French are genuinely offered and are of equal quality. That principle is useful elsewhere, but also at the federal level.

Senator McIntyre: Mr. Power, this is my last question. You mentioned a recommendation we could bring to the attention of Ms. Joly. Do you have other recommendations to make to the committee in connection with its study?

Mr. Power: I have two more. First, you have heard from witnesses concerning the protocol for agreements on teaching French and English and the need for francophones to be at the bargaining table from now on. It is clear that if the francophones of British Columbia had a greater voice in the negotiation of federal-provincial agreements and of the protocol, it would have a very concrete impact. I therefore encourage you to consider that.

My second recommendation may be counter-intuitive. In fact, immersion is in very great demand and spaces are selling like hotcakes. Being enrolled in French immersion in British Columbia is very desirable. The problem is that a large majority of rights-holders are attending immersion schools, because there are not enough places in the French-language schools. Your recommendations should be to the effect that more places should be provided in French in British Columbia.

I am talking about French first language instruction, which will have the ricochet effect of creating places in immersion programs. Rights-holders will move into the right system, the one that transmits the culture in addition to the language, and the result will be that places in immersion programs are freed up. In other words, it is possible to kill two birds with one stone by focusing more on the need for French first language education.

Senator Maltais: We have just come back from British Columbia, and I want to mention that the welcome we received was extraordinary. It gave committee members a chance to see how strong francophone young people are in British Columbia and how committed they are to retaining French. However, they have appalling constraints. First, there is a total lack of will on the part of the government of British Columbia. I think we can say that in all honesty.

Second, there is the thinking like that of the Supreme Court judge who says that French will disappear in 10 years. I am prepared to bet, myself, that the judge will have disappeared and French will still exist in British Columbia, with all the young people we met. We might also say the judge is lacking in judgment.

Cependant, pour lier la conclusion à votre travail et à votre ordre de gouvernement, il s'agit aussi d'un domaine d'application pour le gouvernement du Canada. Cela veut dire, par exemple, que le gouvernement du Canada doit réserver les fonds nécessaires pour veiller à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles et pour veiller à ce que les services qu'il doit offrir en français le sont véritablement et sont de qualité égale. Ce principe est utile ailleurs, mais aussi au niveau fédéral.

Le sénateur McIntyre : Maître Power, voici ma dernière question. Vous avez fait mention d'une recommandation que nous pourrions porter à l'attention de la ministre Joly. Avez-vous d'autres recommandations à faire au comité dans le cadre de son étude?

M. Power : J'en ai deux autres. D'une part, vous avez déjà entendu des témoins concernant le protocole sur l'enseignement du français et de l'anglais et la nécessité que, dorénavant, les francophones soient à la table des négociations. Il est clair que si les francophones de la Colombie-Britannique avaient une plus grande voix dans le cadre de la négociation des ententes fédérale-provinciales et du protocole, cela aurait un impact très concret. Je vous encourage donc à considérer cela.

Ma seconde recommandation est peut-être contre-intuitive. En fait, l'immersion est en très grande demande et les places se vendent comme des petits pains chauds. Il est très intéressant d'être inscrit en immersion en Colombie-Britannique. Le problème, c'est que la grande majorité des ayants droit fréquentent les écoles d'immersion, parce qu'il manque de places dans les écoles de langue française. Vos recommandations devraient faire en sorte qu'on offre davantage d'espace en français en Colombie-Britannique.

Je parle de l'instruction en français langue première qui, par ricochet, aura l'effet de créer des places en immersion. Les ayants droit vont passer au bon système, celui qui véhicule la culture en plus de la langue et, par le fait même, vont libérer des places en immersion. Autrement dit, il est possible de faire d'une pierre deux coups en veillant davantage aux besoins de l'éducation en français langue première.

Le sénateur Maltais : Nous revenons tout juste de la Colombie-Britannique, et je tiens à souligner le fait que l'accueil a été extraordinaire. Cela a permis aux membres du comité de voir combien les jeunes francophones de la Colombie-Britannique sont forts et tiennent à conserver la langue française. Cependant, ils ont des contraintes épouvantables. D'abord, c'est qu'il y a un manque total de volonté de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique. Je pense qu'on peut dire cela en toute franchise.

Deuxièmement, il y a les réflexions comme celle de la juge de la Cour suprême selon laquelle le français disparaîtra dans 10 ans. Moi, je suis prêt à parier que la juge sera disparue et que la langue française existera encore en Colombie-Britannique, avec tous les jeunes que nous avons rencontrés. Cette juge manque de jugement, on peut le dire aussi.

There are also problems relating to the transfer of land from the federal government to the provincial government. Three or four years ago, the Harper government decided to transfer the National Assembly of Quebec property, which belonged to the federal government for one very simple reason: that is where the first Parliament of Canada was located. It was done by negotiations, because the federal government owns almost half the land in Quebec City, including the Plains of Abraham, the Port of Québec, Beauport Bay, and Promenade Samuel-De Champlain.

There has always been healthy bargaining, regardless of what government is in office, because the province and the federal government wanted the same thing. In the case of British Columbia, if the government has no will, the government of Canada will not have, either.

I think there is some reconciling to do. Rather than constantly ending up in court, let us try to reconcile. Whether it is done through politicians or lawyers, let us try to reconcile, because we have seen all of the situations you have described to us. This is 2016, and this makes no sense. We have to solve this problem.

Mr. Power, you cited the agreement with the government of Ontario. I think you did your law in common law. In terms of the history, we have to remember that in Quebec, New Brunswick and some other corners of Canada, all the schools were built on land that belonged to the church. There was a provision under which the church was allowed to dispose of land for educational purposes only. There were long-term leases for 99 years. When the school board no longer needed the land, it was automatically returned to the parish corporation. If the parish did not want it, it went back to the municipality, which could dispose of it. So Ontario did not invent anything, given that this regulation dates from before the Conquest.

My last point relates to the parents. It is very difficult for them to have a social life in the francophone culture. I think the parents are admirable in this situation, because the students who get out of the French school have nowhere to gather. The gathering place belongs to the municipalities and the government of British Columbia.

I think we have to arrange for there to be community centres available to francophones, because we get the feeling that the francophones in British Columbia are scattered. There are no ghettos and they have no political clout. However, the Official Languages Act applies for them too. With Bill S-209, we are certainly going to be adding some political clout. Thank you, Madam Chair, I do not have a question.

The Chair: Do you want to comment on Senator Maltais' comment?

Il y a aussi les problèmes concernant la cession de terrains du gouvernement fédéral au gouvernement provincial. Il y a trois ou quatre ans, le gouvernement Harper a décidé de céder le terrain de l'Assemblée nationale du Québec, qui appartenait au gouvernement fédéral, et ce, pour une raison bien simple : c'est le premier Parlement du Canada qui s'y trouvait. Cela s'est fait au moyen de négociations, parce que le gouvernement fédéral détient environ la moitié des terrains de la ville de Québec, entre autres les Plaines d'Abraham, le port de Québec, la baie de Beauport, et la promenade Samuel-De Champlain.

Il y a toujours eu de saines négociations, et ce, peu importe les gouvernements en place, parce que la province et le gouvernement fédéral avaient la même volonté. Dans le cas de la Colombie-Britannique, si le gouvernement n'a pas de volonté, le gouvernement du Canada n'en aura pas non plus.

Je pense qu'il y a une conciliation à faire. Plutôt que de toujours se retrouver devant les tribunaux, essayons de faire une conciliation. Que cela se fasse par l'intermédiaire des politiciens ou des avocats, essayons de concilier, parce que les situations que vous nous avez décrites, nous les avons toutes vues. Nous sommes en 2016, et ça n'a aucune espèce de bon sens. Il faut régler ce problème.

Maître Power, vous avez cité l'entente du gouvernement de l'Ontario. Je crois que vous avez fait votre droit en common law. Sur le plan historique, il faut se rappeler qu'au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans certains autres coins du Canada, toutes les écoles étaient bâties sur des terrains appartenant à l'Église. Il y avait une disposition en vertu de laquelle l'Église n'avait le droit de céder des terrains qu'à des fins éducatives. C'était des baux emphytéotiques de 99 ans. Quand la commission scolaire n'avait plus besoin des terrains, ils retournaient automatiquement à la fabrique. Si la fabrique n'en voulait pas, ils retournaient à la municipalité qui, elle, pouvait en disposer. Donc, l'Ontario n'a rien inventé, étant donné que ce règlement date d'avant la Conquête.

Mon dernier point concerne les parents. Pour eux, il est très difficile d'avoir une vie sociale dans la culture francophone. Je trouve que les parents sont admirables dans cette situation, parce que les enfants qui sortent de l'école française n'ont pas de lieux de rassemblement. Or, le lieu de rassemblement appartient aux municipalités et au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Je pense qu'il faudra faire en sorte qu'il y ait des centres communautaires à la disposition des francophones, parce qu'on sent que les francophones en Colombie-Britannique sont éparpillés. Il n'y a pas de ghettos et ils n'ont pas de poids politique. Cependant, la Loi sur les langues officielles s'applique pour eux aussi. Avec le projet de loi S-209, nous allons certainement apporter un poids politique de plus. Je vous remercie, madame la présidente, je n'ai pas de question.

La présidente : Voulez-vous faire un commentaire par rapport à celui du sénateur Maltais?

Mr. Power: I have a quick comment, more out of professional duty than anything else: we must render unto Caesar that which is Caesar's. The government of British Columbia has been generous in operational terms. It was one of the first provinces to give a 15 per cent supplement per student. The community was asking for 25 per cent. Where the province has been stingy is when it comes to capital assets. Of course, we are disappointed with some aspects of the judge's decision. I have no doubt that she took her work very seriously and she sincerely believes that she gave the right decision. On the other hand, we have to think that the Supreme Court of British Columbia or a court somewhere else in Canada could correct some of those mistakes. However, I want to point out that I think she did what she believed was the right thing, even though we believe she is mistaken.

Senator Gagné: Language battles are a source of anxiety for me. I have to admit that when I was in British Columbia, I had the same feeling all over again as we had in Manitoba. We have certainly seen progress everywhere in Canada, but we have a long way to go yet.

I also note the financial investment in the court case. In a report on September 25, the CBC said that the Conseil scolaire francophone had spent nearly \$17 million on the megatrial for education in French, which took 239 days of hearings spread over more than two years. We always have to try to weigh the pros and cons. Do we go to court, to try to win a case and make progress? On the other hand, we know that the \$17 million could have been invested in French education in British Columbia, in infrastructure, and so on. Were those investments worth it? In addition, what share did the Language Rights Support Program (LRSP) contribute to this legal proceeding? Was the funding received more than or less than what the Court Challenges Program could have offered when it existed?

Mr. Power: The Court Challenges Program provided \$125,000. That is more than the former program could have offered, but correcting for inflation, and not much more. It is literally a drop in the bucket. The Conseil scolaire francophone and the Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique appreciate the gesture, but it is a negligible amount.

Is it worth it? On the one hand, I have to tell you that before the CSF and the FPFCB decided to jump in, in 2010, they had exhausted all other avenues. Their elected representatives had met with quite a lot of provincial and federal ministers, looking for support, to get some progress on the matter. In addition, the managers at the Conseil scolaire francophone had knocked on the doors of all the deputy ministers and assistant deputy ministers — mainly in Victoria, but also in Ottawa — looking for support. The conclusion, in 2010, was to wonder what would have to be done if

M. Power : J'ai un commentaire rapide, plus par obligation professionnelle qu'autre chose : il faut rendre à César ce qui lui revient. Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est montré généreux sur le plan opérationnel. Il a été une des premières provinces à donner un supplément de 15 p. 100 par élève. La communauté en demandait 25 p. 100 par élève. Là où la province a été avare, c'est sur le plan des immobilisations. Bien entendu, nous sommes déçus de certains aspects de la décision de la juge. Je n'ai aucun doute qu'elle a pris son travail très au sérieux et qu'elle croit sincèrement avoir rendu le bon jugement. Par contre, il faut croire que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique ou qu'une cour ailleurs au Canada puisse corriger certaines de ces erreurs. Cependant, je tiens à souligner que je pense qu'elle a fait ce qu'elle croyait être la bonne chose, bien que nous croyions qu'elle s'est trompée.

La sénatrice Gagné : Les batailles linguistiques suscitent chez moi une montée d'anxiété. Je dois avouer que, lorsque je me suis retrouvée en Colombie-Britannique, j'ai revécu les mêmes sentiments qu'on a vécus au Manitoba. Nous avons certainement vu des gains partout au pays, mais nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

Je constate aussi l'investissement financier dans le recours. Lors d'un reportage le 25 septembre, Radio-Canada a dit que le Conseil scolaire francophone avait déboursé près de 17 millions de dollars dans le cadre du mégaprocès pour l'éducation en français, pour lequel il aura fallu 239 jours d'audience étalés sur plus de deux ans. Il faut toujours essayer de peser le pour et le contre. Va-t-on poursuivre en tentant de gagner une cause et de réaliser des gains? D'autre part, on sait que ces 17 millions de dollars auraient pu être investis dans l'éducation française en Colombie-Britannique, dans les infrastructures, et cetera. Ces investissements ont-ils valu la peine? De plus, quelle était la part du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL) dans ce recours auprès des tribunaux? Le financement obtenu était-il inférieur ou supérieur à ce que le Programme de contestation judiciaire pouvait offrir lors de son existence?

M. Power : Le Programme de contestation judiciaire a remis 125 000 \$. C'est plus que l'ancien programme aurait pu offrir, mais en corrigeant pour l'inflation, et pas beaucoup plus. C'est littéralement une goutte d'eau dans le verre. Le Conseil scolaire francophone et la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique apprécient le geste, mais c'est une somme négligeable.

Est-ce que cela vaut la peine? D'une part, je dois vous dire qu'avant que le CSF et la FPFCB ne décident de foncer en 2010, ils avaient épuisé toutes les autres avenues. Leurs élus avaient rencontré un grand nombre de ministres provinciaux et fédéraux à la recherche d'appui afin de débloquer le dossier. D'autre part, les cadres du Conseil scolaire francophone avaient cogné aux portes de tous les sous-ministres et sous-ministres adjoints — surtout à Victoria, mais aussi à Ottawa — à la recherche d'un appui. La conclusion, en 2010, était de s'interroger sur ce qu'il faudrait faire

there was no progress. Would we have to leave our children in schools like the ones described by my colleague, Mr. Roy, or move on to the last possible resort, the courts?

Was it expensive? Absolutely. However, the benefits are financial, first, in the hundreds of millions of dollars for building schools, and systemic, second. British Columbia has given Canada a gift: a separate budget item for francophones. The Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), as one example, will be grateful. Yes, it was a big decision to institute proceedings in 2010, but I assure you that it was the last option. In addition, the benefits will be very substantial. That being said, I am not disregarding the fact that a number of families had to mobilize. That has not been easy since 2010, but the results are significant.

Senator Gagné: Thank you.

Senator Poirier: Thank you for your very interesting presentations. I have one comment to make, simply to explain a regional difference, and then I will have a few short questions for you. If I understood correctly, the reason for a shortage of francophone schools is that there are francophone children in British Columbia who are enrolled in French immersion programs in the English schools. Did I understand correctly?

Mr. Roy: The problem in British Columbia is that there are rights-holders who, for various reasons, including the shortage of French first language programs in the province, enrol their children in immersion programs instead.

Senator Poirier: But they are francophone students?

Mr. Roy: Yes, and children of rights-holders.

Senator Poirier: In New Brunswick, a francophone individual is not entitled to enrol in a French immersion program.

Mr. Roy: That is correct, yes.

Senator Poirier: They have to go to French school. It is totally different.

Mr. Roy: That is what New Brunswick has chosen, for reasons of its own.

Senator Poirier: At tab 16 of your presentation, you talk about federal lands that have been transferred to a crown corporation that manages them. That corporation is independent of the government; it does not receive funds from the government for its management. Is it the federal government that gave it this authority and that established the corporation?

Mr. Roy: The Canada Lands Company reports to Minister Sohi. Ultimately, it is he who makes certain decisions under its enabling legislation. The essential point of my presentation, however, is that Part VII of the Official Languages Act applies to the Canada Lands Company. In our opinion, it would be illegal

si le dossier ne débloquait pas. Faudrait-il laisser nos enfants dans des écoles comme celles décrites par mon collègue, M^e Roy, ou passer aux derniers gestes possibles, c'est-à-dire les tribunaux?

Est-ce que cela a coûté cher? Absolument. Cependant, les avantages sont d'abord pécuniaires, dans les centaines de millions de dollars pour la construction d'écoles, et d'autre part, systémiques. La Colombie-Britannique vient de léguer un cadeau au Canada : un poste budgétaire distinct pour les francophones. La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), entre autres, en sera reconnaissante. Oui, c'était toute une décision que d'engager une poursuite en 2010, mais je vous assure que c'était la dernière option. D'autre part, les avantages s'avèrent très importants. Cela étant dit, je ne ferme pas les yeux sur le fait que plusieurs familles ont dû se mobiliser. Cela n'a pas été facile depuis 2010, mais les résultats sont importants.

La sénatrice Gagné : Merci.

La sénatrice Poirier : Merci pour vos présentations très intéressantes. J'ai un commentaire à faire, simplement pour vous expliquer une différence régionale, et ensuite, j'aurai quelques petites questions à vous poser. Si j'ai bien compris, en raison d'un manque d'écoles francophones, il y a des jeunes francophones en Colombie-Britannique qui sont inscrits dans les programmes d'immersion française dans les écoles anglaises? Ai-je bien compris?

M. Roy : Le problème, en Colombie-Britannique, est qu'il y a des titulaires de droit qui, pour plusieurs raisons, y compris le manque de programmes de français langue première dans la province, inscrivent plutôt leurs enfants dans les programmes d'immersion.

La sénatrice Poirier : Mais ce sont des élèves francophones?

M. Roy : Oui, et des enfants de titulaires de droit.

La sénatrice Poirier : Au Nouveau-Brunswick, un individu francophone n'a pas le droit de s'inscrire dans un programme d'immersion française.

M. Roy : C'est bien cela, oui.

La sénatrice Poirier : Il doit aller à l'école française. C'est totalement différent.

M. Roy : C'est ce qu'a choisi la province du Nouveau-Brunswick pour des raisons qui lui sont propres.

La sénatrice Poirier : À l'onglet 16 de votre présentation, vous parlez de terres fédérales qui ont été transférées à une corporation de la Couronne qui les gère. Cette corporation est indépendante du gouvernement, elle n'a pas de fonds de la part du gouvernement pour assurer sa gestion. Est-ce le gouvernement fédéral qui lui a donné cette autorité et qui a mis en place la corporation?

M. Roy : La Société immobilière du Canada relève du ministre Sohi. Ultiment, c'est à lui que reviennent certaines décisions dans le cadre de sa loi habilitante. Mais le point essentiel de ma présentation, c'est que la partie VII de la Loi sur les langues officielles s'applique à la Société immobilière du Canada. Selon

for the Canada Lands Company to dispose of these enormous land holdings, that are so valuable, without at least considering the needs of francophones, needs that have been clearly established and have recently been recognized by a court.

Senator Poirier: But have these lands already been transferred to a crown corporation?

Mr. Power: Yes. One of the properties belonged to the Department of National Defence, and the other to Public Works and Government Services Canada, which is responsible for the RCMP. They transferred those lands to the Canada Lands Company and to certain Aboriginal peoples under a 50/50 agreement. That is an important detail, because when you are a 50 per cent shareholder, you have enough power to block a transaction.

Your remarks, Senator Poirier, give me a chance to point out how structural and serious the problem is. National Defence sells 52 acres located in downtown Vancouver to the Canada Lands Company without once thinking of our communities. Then the Canada Lands Company tries to redevelop that land, together with the Aboriginal peoples, to generate profits. I understand that we need money, but this development has to take our needs into consideration. That is what the Official Languages Act requires. It would be desirable to avoid the courts, and it would be a fine legacy for the community if your committee would recognize the important role played by the Canada Lands Company, so that you could help to improve this redevelopment project so it would take the francophone community into consideration, particularly given the extent of the needs on the ground.

Senator Poirier: A few weeks ago, three organizations came to testify concerning the protocol for agreements that you mentioned earlier. Their goal was to create three different protocols specifically for the additional costs of education in French, for the elementary and secondary schools in official language minority communities. Would a protocol like that be beneficial?

Mr. Power: Yes, very much so. The government of Canada gives out hundreds of millions of dollars to support French instruction outside Quebec in postsecondary and early childhood education, continuing education and immersion. Those are all fields that are not protected by section 23 of the Charter, and over which francophones have the power of neither management nor control. We are not talking about that, we are talking about the \$150 million for implementing section 23 of the Charter, which relates to instruction in French outside Quebec, from kindergarten to grade 12. That falls perfectly within the right of management and control. It is not logical for the government of Canada to transfer such large sums of money for our benefit through the provinces and the territories. That is like me being 25 years old and my father making decisions for me, and deciding to spend the money that was owed to me. School management has borne fruit; we are mature in this field, the managers are

nous, il serait illégal pour la Société immobilière du Canada de céder ces énormes terrains tellement prisés sans au moins songer aux besoins des francophones, besoins qui sont clairement établis et qui ont été reconnus dernièrement par une cour de justice.

La sénatrice Poirier : Mais ces terrains ont-ils déjà été transférés à une corporation de la Couronne?

M. Power : Oui. Un des terrains appartenait au ministère de la Défense nationale, et l'autre, à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, dont relève la GRC. Ils ont cédé ces terres à la Société immobilière du Canada et à certains peuples autochtones dans le cadre d'une entente 50/50. C'est un détail important, car quand on est actionnaire à 50 p. 100, on a assez de pouvoir pour bloquer une transaction.

Votre intervention, sénatrice Poirier, me permet de souligner à quel point le problème est structurel et grave. La Défense nationale vend 52 acres situées au centre-ville de Vancouver à la Société immobilière du Canada sans jamais penser à nos communautés. Ensuite, la Société immobilière du Canada tente de redevelopper ces terres de concert avec des peuples autochtones afin de générer des profits. Je comprends que nous ayons besoin d'argent, mais il faut que ce développement se fasse en pensant à nos besoins. C'est ce qu'exige la Loi sur les langues officielles. Il serait souhaitable d'éviter les tribunaux, et ce serait un beau legs pour la communauté que votre comité reconnaisse le rôle important joué par la Société immobilière du Canada, de sorte que vous puissiez aider à améliorer ce projet de réaménagement afin qu'il tienne compte de la francophonie, surtout vu l'ampleur des besoins sur le terrain.

La sénatrice Poirier : Il y a quelques semaines, trois organisations sont venues témoigner sur le protocole d'entente dont vous avez fait mention plus tôt. Leur but était de créer trois différents protocoles spécifiquement pour les coûts additionnels pour l'éducation en français, pour les niveaux primaires et secondaires des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Un tel protocole serait-il avantageux?

M. Power : Oui, tout à fait. Le gouvernement du Canada remet des centaines de millions de dollars pour appuyer l'enseignement du français hors Québec dans les domaines de l'enseignement postsecondaire, de la petite enfance, de l'éducation permanente et de l'immersion. Ce sont tous des secteurs d'intervention qui ne sont pas protégés par l'article 23 de la Charte, et sur lesquels les francophones n'ont pas de pouvoir de gestion ni de contrôle. Ce n'est pas ce dont on parle, mais des 150 millions de dollars qui visent la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte, qui concerne l'instruction en français hors Québec, de la maternelle à la 12^e année. Cela se retrouve parfaitement à l'intérieur du droit de gestion et de contrôle. Il n'est pas logique que le gouvernement du Canada remette des sommes aussi importantes pour notre bénéfice par l'entremise des provinces et des territoires. C'est comme si j'avais 25 ans et que mon père prenait les décisions pour moi et décidait de dépenser les sommes qui me revenaient. La

accountants, lawyers and experienced people. We are therefore able to manage this money directly, and the government of Canada should deal directly with the school boards.

The last point that is relevant to your answer, in my view, is that the government of Canada already does that. In the case of the Aboriginal people, there are tripartite agreements. There is a tripartite agreement between Canada, British Columbia and the Assembly of First Nations. If we can do it for the founding peoples — and that is a good thing, we should not begrudge them anything — then let us apply this best practice for the francophone founding people of Canada as well. No more nor less is being requested. It would be the right public policy. It would eliminate abuses and make the funds granted by the federal government more effective on the ground.

Senator Poirier: Although I did not have the opportunity to go to Vancouver with the committee, I followed what went on. Is British Columbia so different from the other provinces and territories? Is the problem experienced in British Columbia the same as in the other provinces? Is the situation in British Columbia worse than in the other provinces? What is it that is different?

Mr. Power: In nearly all respects, practically all the legal issues raised are similar to those that were debated in Manitoba, Prince Edward Island, Nova Scotia, and Alberta, that is, the schools are too old, do not exist, or are too small. What is unique in British Columbia is that it is so hospitable and interesting, its economy is doing well, and the weather is good, and it attracts a lot of Quebecers, Acadians and Franco-Ontarians, and people from all over the world who decide to settle there. We therefore find a high concentration of French speakers with a ridiculous shortage of spaces in French-language schools. This is a problem on a large scale.

What we find in some communities here and there elsewhere in Canada, we find in virtually all of the communities in British Columbia. The reason this case dealt with such a large number of schools is that the system, the way the provinces handles requests from francophones to build and renovate schools, does not take francophones' needs into consideration. I am not the only one who says that; Madam Justice Russell also said it in her conclusion, after hundreds of days of trial.

Senator Mockler: The people change, but the cases stay the same. We have to fight constantly to retain our rights in French or in English, as the case may be, as in Edmundston. There are a lot of francophones there, and the anglophones are in a minority. They have had schools built for them.

I agree with Senator Maltais when he gave a historical overview of what has gone on across Canada, particularly in Quebec, but also in New Brunswick and Manitoba. This spring, I

gestion scolaire a porté ses fruits, nous sommes matures dans le secteur de l'intervention, les cadres sont des comptables, des avocats et des gens d'expérience. Nous pouvons donc gérer directement ces sommes, et le gouvernement du Canada devrait transiger directement avec les conseils scolaires.

Le dernier point pertinent à votre réponse, selon moi, est que le gouvernement du Canada fait déjà cela. Dans le cas des Autochtones, il existe des ententes tripartites. Il existe une entente tripartite entre le Canada, la Colombie-Britannique et l'Assemblée des Premières Nations. Si on peut le faire pour les peuples fondateurs — et c'est une bonne chose, il ne faut rien leur envier —, appliquons cette meilleure pratique également pour le peuple fondateur francophone du Canada. Rien de plus ou de moins n'est demandé. Ce serait de la bonne politique publique. Cela éliminerait les abus et rendrait plus efficaces sur le terrain les fonds consentis par le gouvernement fédéral.

La sénatrice Poirier : Même si je n'ai pas eu la chance d'aller à Vancouver avec le comité, j'ai suivi ce qui se passait. La Colombie-Britannique est-elle si différente des autres provinces et territoires? Le problème vécu en Colombie-Britannique est-il le même que dans les autres provinces? La situation en Colombie-Britannique est-elle pire que celle des autres provinces? Qu'est-ce que qui est différent?

M. Power : À presque tous les égards, pratiquement toutes les questions juridiques soulevées sont semblables à celles qui ont été débattues au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Alberta, c'est-à-dire que les écoles sont trop vieilles, inexistantes ou trop petites. Ce qui est unique à la Colombie-Britannique, c'est qu'elle est tellement accueillante et intéressante, que son économie va bien et qu'il y fait beau, que cela attire un grand nombre de Québécois, d'Acadiens, de Franco-Ontariens et de gens de partout au monde qui décident de s'y installer. On y trouve donc une très forte concentration de locuteurs francophones avec une pénurie risible d'espaces dans les écoles de langue française. C'est un problème d'échelle.

Ce qu'on retrouve dans quelques communautés ici et là ailleurs au Canada, on le retrouve dans presque toutes les communautés de la Colombie-Britannique. Si le dossier portait sur un si grand nombre d'écoles, c'est parce que le système, la façon dont la province traite les demandes de francophones pour la construction et la réfection d'écoles, ne tient pas compte des besoins des francophones. Ce n'est pas juste moi qui le dis, c'est aussi Mme la juge Russell dans sa conclusion après des centaines de journées de procès.

Le sénateur Mockler : Les personnes changent, mais les dossiers demeurent. Il faut toujours se battre pour conserver nos droits en français ou en anglais, selon le cas, comme à Edmundston. Il y a beaucoup de francophones chez nous, et les anglophones se trouvent en situation minoritaire. On leur a construit des écoles.

Je suis d'accord avec le sénateur Maltais lorsqu'il fait une tournée historique de ce qui s'est passé à travers le Canada, surtout au Québec, mais aussi au Nouveau-Brunswick et au

visited what is called the Canada Lands Company in British Columbia. I had the opportunity to speak with people about what you have talked to us about. It is not falling on deaf ears. The Canada Lands Company does have responsibilities in order to dispose of certain Canadian properties or assets. Section 23, according to the research done by the Library of Parliament, says that the court will order that a policy be established to improve the relationship between the Conseil scolaire francophone and the Ministry of Education. There are still many positive things for making progress on our francophone issues across Canada. The fact that the court has not recognized the obligation under section 23, well, we are all human, and sometimes we literally err in interpreting certain things. As lawyers, you have certainly seen people and not known whether they were right or wrong. I too have no problem with that.

We have to make allies and be visible in our communities. An election is coming up in British Columbia, so will we be visible in our communities during the election, to make the situation more widely known and make politicians more sensitive to the need to respect the francophone communities of British Columbia?

Mr. Power: The francophone community in British Columbia is very large, but very dispersed. It has practically no political clout at the provincial level. I am not saying there is no enthusiasm for French or that some members of the Legislative Assembly in Victoria would not give them a very attentive hearing, but there is no Madeleine Meilleur in British Columbia, there are no former premiers as there were in Manitoba, for example. That is how things have happened, but that is not a reason not to talk or make the attempt. Rather, it means that the provincial election on the horizon in British Columbia will not solve the problem, that is certain. That is why the systemic change announced by the judge is so important. She says that regardless of who is in power, regardless of who is in the legislature, it is necessary, from now on, to have a budget item reserved for francophones for renovating and building schools, and that officials, let alone their minister, may now not compare the needs of francophones with the needs of anglophones.

I must say, on the other hand, that the political actor that can step in and take action is the government of Canada. A number of MPs from British Columbia are in the cabinet today, including Ms. Wilson-Raybould. The need to act comes down to them and to her, not just in moral terms, but also in legal terms. Part VII of the Official Languages Act requires that the government of Canada think of us and act in our interests, and do so constructively. It can absolutely do more.

Manitoba. Ce printemps, j'ai visité ce qu'on appelle la Société immobilière du Canada en Colombie-Britannique. J'ai eu l'occasion de parler avec des personnes de ce dont vous nous avez parlé. Cela ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd. Il est vrai que la Société immobilière du Canada a des responsabilités afin de se départir de certains immeubles ou actifs canadiens. L'article 23, selon la recherche faite par la Bibliothèque du Parlement, dit que la cour ordonne la mise sur pied d'une politique pour améliorer la relation entre le Conseil scolaire francophone et le ministère de l'Éducation. Beaucoup de choses sont quand même très positives pour faire avancer notre dossier francophone à travers le pays. Que la cour ne reconnaisse pas d'obligation en vertu de l'article 23, bien, nous sommes tous humains et, parfois, nous nous trompons littéralement dans l'interprétation de certaines choses. En tant que juristes, vous avez certainement déjà vu des gens dont on ne sait pas s'ils ont tort ou raison. Je n'ai pas de problème avec cela, moi non plus.

Il faut se faire des alliés et être présents dans nos communautés. Des élections approchent en Colombie-Britannique, alors, sera-t-on présents dans nos communautés pendant de ces élections afin de faire connaître davantage la situation et de sensibiliser les politiciens au respect des communautés francophones de la Colombie-Britannique?

M. Power : La communauté francophone en Colombie-Britannique est très nombreuse, mais très dispersée. Elle n'a pratiquement pas de poids politique sur le plan provincial. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'engouement pour le français ni que plusieurs députés de l'assemblée législative à Victoria n'écouteront pas de façon très attentive, mais il n'existe pas de Madeleine Meilleur en Colombie-Britannique, ni d'anciens premiers ministres comme on en connaissait au Manitoba, par exemple. C'est par la force des choses, mais ce n'est pas une raison pour ne pas parler ni essayer. C'est plutôt pour dire que les élections provinciales à l'horizon en Colombie-Britannique ne régleront pas le problème, c'est certain. C'est la raison pour laquelle le changement systémique annoncé par la juge est tellement important. Elle dit que, peu importe qui est au pouvoir, peu importe la députation, il est nécessaire dorénavant d'avoir un poste budgétaire réservé aux francophones pour la réfection et la construction d'écoles, et que les fonctionnaires, et encore moins leur ministre, dorénavant, ne peuvent pas comparer les besoins des francophones à ceux des anglophones.

Je dois dire par contre que le joueur politique qui peut intervenir et agir, c'est le gouvernement du Canada. Plusieurs députés de la Colombie-Britannique sont aujourd'hui au Conseil des ministres, y compris Mme la ministre Wilson-Raybould. C'est à eux et à elle que revient la nécessité d'intervenir, pas seulement sur le plan moral, mais aussi juridique. La partie VII de la Loi sur les langues officielles exige que le gouvernement du Canada pense à nous et agisse en notre faveur, et ce, de façon constructive. Il peut absolument en faire plus.

Senator Mockler: We should still encourage them to be visible. Do they intend to meet with the premier of British Columbia to make her aware of what we have now seen, with the judgment?

Mr. Power: I assure you that the Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique and the Fédération des parents francophones will meet with anyone who wants to take the time to discuss the implementation of the judgment and respect for fundamental rights.

Senator Maltais: I am going to ask one question that will include four points that cover what I learned during our visit.

First, there is no will on the part of the provincial government to go all out. Second, there is no will on the part of the Canada Lands Company to go all out to solve the problem. Third, the teachers: I have described them as missionaries. And fourth, a sensitive point, education is under provincial jurisdiction. So the only way to take action is under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, through Canadian Heritage. That is delicate and it can be challenged, because Canadian Heritage is interfering in things that are not within its jurisdiction. We are entitled to do it under the Charter, but not under the constitution.

The other problem is one that I raised with the President of the Treasury Board, Scott Brison, when he appeared before our committee. The government of Canada has no accountability method for determining where the money paid to the provinces is spent. I ran into him entirely by chance on Parliament Hill, and he told me that his team was working to solve the problem, because he thinks it makes no sense to pay out \$150 million without knowing how the money is spent. We do have a general idea, but it is far from clear.

Correct me if I am mistaken, because we have to file a report and we want it to be as effective and as complete as possible.

Mr. Power: The Canada Lands Company is required, from a legal standpoint, to think about the communities before signing contracts. To my knowledge, it does not do so, or does not do so enough.

I have a second clarification concerning what you consider to be a sensitive subject, the preserve of the provinces. Certainly, the government of Canada may not and should not create schools out of whole cloth. That does not prevent the government of Canada from exercising its spending power, and, when it does that, it must do it in compliance with section 23, and in compliance with Part VII of the Official Languages Act. Selling real estate without thinking about us violates Part VII of the Official Languages Act. Signing agreements with the provinces for \$150 million without us being at the table violates section 23 and Part VII of the Official Languages Act, in my opinion.

Le sénateur Mockler : On devrait quand même les encourager à être présents. Ont-ils l'intention de rencontrer la première ministre de la Colombie-Britannique pour la sensibiliser à ce que l'on vient de voir avec le jugement?

M. Power : Je vous assure que le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et la Fédération des parents francophones rencontreront qui voudra bien passer du temps à discuter de la mise en œuvre du jugement et du respect des droits fondamentaux.

Le sénateur Maltais : Je vais poser une seule question qui inclura quatre points qui regroupent ce que j'ai retenu au cours de notre visite.

Premièrement, il n'y a pas une volonté à tout casser de la part du gouvernement provincial. Deuxièmement, il n'y a pas une volonté à tout casser de la part de la Société immobilière du Canada pour régler le problème. Troisièmement, les enseignants; je les ai qualifiés de missionnaires et, quatrièmement, un point chatouilleux, l'éducation est de compétence provinciale. Donc, la seule façon d'intervenir, c'est en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés par l'entremise de Patrimoine canadien. C'est délicat et ça peut être contesté, parce que Patrimoine canadien se mêle de choses qui ne relèvent pas de sa compétence. Nous avons le droit de le faire en vertu de la Charte, mais pas en vertu de la Constitution.

L'autre problème, je l'ai soulevé devant le président du Conseil du Trésor, M. Scott Brison, lors de sa comparution devant notre comité. Le gouvernement du Canada n'a pas de méthode de reddition de comptes pour savoir où est dépensé l'argent versé aux provinces. Je l'ai rencontré tout à fait par hasard sur la Colline du Parlement, et il m'a dit que son équipe travaillait à résoudre le problème, parce qu'il trouve que ça ne fait pas de sens de verser 150 millions de dollars sans savoir comment est dépensé l'argent. On le sait grosso modo, mais c'est loin d'être clair.

Corrigez-moi si j'ai tort, parce que nous devons déposer un rapport et nous voulons qu'il soit le plus efficace et le plus complet possible.

M. Power : La Société immobilière du Canada est tenue, d'un point de vue juridique, à penser aux communautés avant de signer des contrats. À ma connaissance, elle ne le fait pas ou pas assez.

J'ai une deuxième clarification par rapport à ce que vous considérez comme un dossier chatouilleux, soit la chasse gardée des provinces. Bien sûr que le gouvernement du Canada ne peut pas et ne devrait pas créer des écoles de toutes pièces. Cela n'empêche pas le gouvernement du Canada d'exercer son pouvoir de dépenser et, quand il le fait, il doit le faire dans le respect de l'article 23, dans le respect de la partie VII de la Loi sur les langues officielles du Canada. Vendre des biens-fonds sans penser à nous contrevient à la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Conclure des ententes avec les provinces pour une somme de 150 millions de dollars sans que nous soyons présents à la table porte atteinte à l'article 23 et à la partie VII de la Loi sur les langues officielles, à mon sens.

Mr. Roy: On the question of accountability, the government has an obligation under Part VII of the Official Languages Act to take positive measures, and accountability is the way to make sure that the measures are genuinely positive. At present, they may not be as positive as the government might believe, and therein lies the rub. Reforming the way funds are distributed would improve this aspect.

Senator Maltais: I am persuaded that the President of the Treasury Board will ensure that there is some improvement over the next year.

The Chair: A group of witnesses who will be appearing by videoconference is waiting now. So, quickly, Senator Mockler?

Senator Mockler: I would like to suggest that Minister Sohi appear before our committee. That way, we could bring our concerns about his region to his attention. He is responsible for the Canada Lands Company.

The Chair: We could certainly invite the Canada Lands Company. In fact, on the government of Canada website for the directive on the sale or transfer of surplus real estate, it clearly says that the government must consider the interests of communities, including official language minority communities, and other levels of government. That is clearly stated on the government of Canada website, including the Canada Lands Company. So there it is, it is clearly stated, and the company is subject to the Official Languages Act.

Mr. Power, Mr. Roy, thank you. Your expertise in this area is widely recognized. You have argued many cases before the Supreme Court of Canada. We thank you for sharing your expertise and your experience with us.

Honourable senators, we are going to hear the next witnesses by videoconference. On behalf of the committee members, I would like to thank Nour Enayeh and Joseph Pagé, from the Association des parents de l'école Rose-des-vents, for being with us this evening. We met informally with them a few weeks ago. I have to say that our committee received a very warm welcome and we very much appreciated our discussions at our public hearings and our visits to sites in Vancouver and Victoria. It is therefore a pleasure to see you again and to hear from you.

We had an opportunity to visit the Rose-des-vents school on Monday, October 3. As you know, we are studying the question of access to French-language schools in British Columbia. On our visit, we saw the condition of the infrastructure at your school. You certainly have some challenges to overcome.

I invite you now to take the floor, and the senators will then ask you questions.

M. Roy : Pour ce qui est de la question de reddition de comptes, le gouvernement a l'obligation, en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, de prendre des mesures positives, et la reddition de comptes est le moyen de s'assurer que les mesures sont réellement positives. En ce moment, elles ne le sont peut-être pas autant que le gouvernement pourrait le croire, et c'est là où le bât blesse. Une réforme de la façon de distribuer les fonds permettrait d'améliorer cet aspect.

Le sénateur Maltais : Je suis persuadé que le président du Conseil du Trésor verra à ce qu'il y ait une certaine amélioration au cours de la prochaine année.

La présidente : Un groupe de témoins qui comparaitra par vidéoconférence est en attente en ce moment. Alors, rapidement, sénateur Mockler?

Le sénateur Mockler : J'aimerais suggérer la comparution du ministre Sohi devant notre comité. Nous pourrions ainsi porter à son attention nos préoccupations pour sa région. Il est responsable de Société immobilière du Canada.

La présidente : On pourrait certainement inviter la Société immobilière du Canada. D'ailleurs, sur le site web du gouvernement du Canada consacré à la directive sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires, on voit clairement que le gouvernement doit tenir compte des intérêts des collectivités, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaires et les autres ordres gouvernementaux. C'est clairement indiqué sur le site web du gouvernement du Canada, incluant la Société immobilière du Canada. Voilà, c'est clairement indiqué, et la société est assujettie à la Loi sur les langues officielles.

Monsieur Power, monsieur Roy, je vous remercie. Votre expertise en la matière est bien reconnue. Vous avez défendu de nombreux dossiers devant la Cour suprême du Canada. Nous vous remercions d'avoir partagé votre expertise et votre expérience avec nous.

Honorables sénateurs, nous allons entendre les prochains témoins par vidéoconférence. Au nom des membres du comité, j'aimerais remercier Mme Nour Enayeh et M. Joseph Pagé, de l'Association des parents de l'école Rose-des-vents, d'être parmi nous ce soir. Nous les avons rencontrés de façon informelle il y a quelques semaines. Je dois dire que notre comité a été accueilli très chaleureusement et que nous avons beaucoup apprécié nos discussions lors de nos audiences publiques et nos visites de sites à Vancouver et à Victoria. C'est donc un plaisir de vous revoir et de vous entendre.

Nous avons eu l'occasion de visiter l'école Rose-des-vents le lundi 3 octobre. Comme vous le savez, nous étudions la question de l'accès aux écoles françaises en Colombie-Britannique. Lors de notre visite, nous avons pu constater l'état des infrastructures de votre école. Vous avez certainement certains défis à relever.

Je vous invite donc à prendre la parole et, par la suite, les sénateurs vous poseront des questions.

Nour Enayeh, President, Association des parents de l'école Rose-des-vents: Good evening, everyone. Thank you for inviting us today. Thank you especially for taking the time to come and visit our school and give us the opportunity to tell you about our concerns and the problems associated with our school in Vancouver. I will now give the floor to Mr. Pagé.

Joseph Pagé, Member, Association des parents de l'école Rose-des-vents: Thank you, Madam Chair. I am happy to see you again. Perhaps we should meet once a month to talk about our case?

I have to say, at the outset, that the parents of Rose-des-vents and Jules-Verne were very proud and happy that you visited. I think it was good for them to meet people like you, to listen to them and hear them. Unfortunately, we have the feeling that we are fighting all alone, that we are doing battle with no allies, and your visit certainly encouraged a lot of parents.

My name is Joseph Pagé, and I am the parent of a child who attends Rose-des-vents school and another child who attends Jules-Verne. I know that you did an on-site visit a few weeks ago, but I am going to present a brief history for the members who were not with you. I will then make a few suggestions that we did not have a chance to share with you when you visited, and we will be prepared to answer your questions.

Rose-des-vents school opened in 1997. It moved three times before ending up at the present site, in 2001, which you visited. It is not surprising that the Supreme Court of Canada declared that there was an "breach" at our school, because, in fact, it is a school that was built for 199 students, and we currently have 350. There are six portables on the site, there is no gymnasium or green space, the library is too small, and there are nine washrooms for 350 students and the teaching staff. It is the worst of the 38 schools located west of Main Street. You will recall that the catchment area for Rose-des-vents extends from Main Street, in about the centre of Vancouver, west almost to UBC. It is the only French school in that zone, surrounded by 37 English elementary schools.

We tried to negotiate with the school board and the provincial government for several years, but without success. We therefore had to bring proceedings in 2010. In 2012, the Supreme Court of British Columbia found in our favour, that is, it held that the service offered at Rose-des-vents is not equivalent to the service offered at the English schools in the same catchment area.

There were appeals; we went all the way to the Supreme Court of Canada, which established the equivalence test. That is very important; it is something that did not exist before in the law. It involved determining whether a French or minority school is equivalent to the school offered for the majority. This was a very important step. However, of course, the Rose-des-vents parents

Nour Enayeh, présidente, Association des parents de l'école Rose-des-vents : Bonjour à tous. Merci de nous avoir invités aujourd'hui. Merci surtout d'avoir pris le temps de venir visiter notre école et de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de nos soucis et des problèmes liés à notre école de Vancouver. Je donne maintenant la parole à M. Pagé.

Joseph Pagé, membre, Association des parents de l'école Rose-des-vents : Je vous remercie, madame la présidente. Je suis heureux de vous retrouver. Peut-être que nous devrions nous rencontrer tous les mois pour parler de notre dossier?

Je dois vous dire dès le départ que les parents de Rose-des-vents et de Jules-Verne étaient très fiers et heureux de votre visite. Je crois que ça leur a fait du bien de rencontrer des gens comme vous pour les écouter et les entendre. Nous avons malheureusement l'impression de nous battre tout seuls, de mener une lutte sans alliés, et votre visite a certainement encouragé beaucoup de parents.

Je suis Joseph Pagé, parent d'un enfant qui fréquente l'école Rose-des-vents et d'un autre enfant qui fréquente Jules-Verne. Je sais que vous avez fait une visite du site il y a quelques semaines, mais je vais présenter un bref historique aux membres qui n'étaient pas avec vous. Par la suite, je vous ferai quelques suggestions que nous n'avons pas eu la chance de partager avec vous lors de votre visite, et nous serons prêts à répondre à vos questions.

L'école Rose-des-vents a vu le jour en 1997. Elle a déménagé à trois reprises avant de se retrouver sur le site actuel, en 2001, que vous avez visité. Il n'est pas surprenant que la Cour suprême du Canada ait déclaré qu'il y avait une « enfreinte » à notre école, parce que, justement, il s'agit d'une école qui a été bâtie pour 199 enfants, alors que nous en avons présentement 350. Il y a six portatives sur le site, il n'y a pas de gymnase, pas d'espaces verts, la bibliothèque est trop petite et il y a neuf salles de toilettes pour 350 enfants et le personnel enseignant. C'est la pire des 38 écoles qui se trouvent à l'ouest de la rue Main. Vous vous souviendrez que la zone de fréquentation de Rose-des-vents s'étend de la rue Main, à peu près au centre de Vancouver, jusqu'à l'ouest, jusqu'à UBC. C'est la seule école française dans cette zone, entourée de 37 écoles primaires anglaises.

On a essayé de négocier pendant quelques années avec le conseil scolaire et le gouvernement provincial, mais sans succès. Nous avons donc dû entamer des poursuites en 2010. En 2012, la Cour suprême de la Colombie-Britannique nous donne gain de cause, c'est-à-dire qu'elle affirme que le service offert à Rose-des-vents n'est pas équivalent à celui qui est offert aux écoles anglaises dans la même zone de fréquentation.

Il y a eu des appels, on s'est rendu jusqu'en Cour suprême du Canada, qui a établi le test d'équivalence. C'est très important, c'est quelque chose qui n'existait pas avant dans le domaine juridique. Il s'agissait de déterminer si une école française ou minoritaire est équivalente à l'école qu'on offre à la majorité. C'était une étape très importante. Cependant, comme de raison,

were not too worked about the law; they were more concerned about their children's education. What they want is to get out of the Rose-des-vents school and develop a new building.

For procedural reasons, all of this ended up in the megatrial that Mr. Roy has undoubtedly outlined for you. The CSF, the school board, alongside the little application by Rose-des-vents, launched a huge trial on several issues. That decision was handed down on September 26. A component of Rose-des-vents had to be considered by a trial judge. That is what the judge did, and it is the famous section 1 of the Charter that allows a government, in certain circumstances, to exempt itself from its constitutional obligations. Justice Russell did the section 1 analysis in the case of the little Rose-des-vents school and concluded that, ultimately, the province could not exempt itself from its obligations.

So what we hope is that this will turn out well for one of the two schools, because, you will recall, the CSF is asking for two schools west of Main Street. The judge ruled that yes, certainly, we are entitled to one school, but for the second school, we shall see, that will come a little later. As you are very well aware, senators, when you build a French school in a minority community, it fills up almost instantaneously. So we know very well that once the new school is built, we will need a second one.

What we discussed with you when you visited is that in Vancouver, as in some other places in Canada, real estate is very expensive. It is very difficult for the CSF to acquire land, because, in fact, the developers are occupying the space, usually with condominium towers. That is particularly true when it comes to residential property.

What we raised when you visited was precisely — when we arrived, Senator Mockler was talking about the Canada Lands Company — that there is a piece of land right next to Rose-des-vents, federal land that is now part of the Canada Lands Company. It contains about 21 acres, 21 to 25 acres. In our view, if the federal government could transfer part of that land to the Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, that would settle the case for the first school west of Main Street. I cannot speak for the CSF, but I am virtually certain that if the federal government offered the CSF a piece of land tomorrow morning, the steam shovels needed for the construction would be there right away.

On that site, however, there are two buildings that have been used as schools in the past. It would undoubtedly be possible to renovate one of the two buildings. One of those buildings has been listed by Vancouver Heritage, I believe, as having certain heritage characteristics, so it will not be demolished and has already been used as a school. In my opinion, it would be possible to find space for our famous Rose-des-vents on one of the pieces of federal land fairly quickly.

les parents de Rose-des-vents ne s'inquiètent pas trop du droit, mais plutôt de l'éducation de leurs enfants. Eux, ce qui les intéresse, c'est de quitter l'école Rose-des-vents et d'aménager un nouvel édifice.

Pour des raisons procédurales, tout cela a abouti au mégaprocès dont M^e Power vous a sûrement présenté les grandes lignes. Le CSF, le conseil scolaire, en parallèle à la petite requête de Rose-des-vents, a lancé un gros procès sur plusieurs questions. Cette décision a été rendue le 26 septembre. Une composante de Rose-des-vents devait être étudiée par un juge de première instance. C'est ce que la juge a fait, et c'est ce fameux article premier de la Charte qui, dans certaines circonstances, permet à un gouvernement de se soustraire à ses obligations constitutionnelles. La juge Russell a fait cette étude de l'article premier dans l'instance de la petite école de Rose-des-vents et a conclu qu'en fin de compte, la province ne pouvait pas se soustraire à ses obligations.

Donc, ce qu'on espère, c'est que cela va aboutir pour une des deux écoles, parce que vous vous souviendrez que le CSF demande deux écoles à l'ouest de la rue Main. La juge a déclaré que, oui, c'est certain, nous avons droit à une école, mais pour la deuxième école, on verra, ça viendra un peu plus tard. Comme vous le savez très bien, chers sénateurs, quand on bâtit une école française en milieu minoritaire, elle se remplit presque instantanément. Donc, on sait très bien qu'après la construction de la nouvelle école, on en aura besoin d'une deuxième.

Ce dont on a discuté avec vous lors de votre visite, c'est que, à Vancouver comme à quelques autres endroits au Canada, l'immobilier est très dispendieux. C'est très difficile pour le CSF d'obtenir des terrains parce que, justement, les lotisseurs s'en accaparent, les développent, habituellement avec des tours à condominium. C'est surtout pour le domaine de l'immobilier personnel.

Ce qu'on a soulevé lors de votre visite, c'est que, justement — lorsque nous sommes arrivés, le sénateur Mockler parlait de la Société immobilière du Canada —, il y a un terrain juste à côté de Rose-des-vents, un terrain fédéral qui fait partie maintenant de la Société immobilière du Canada. Il contient environ 21 acres, de 21 à 25 acres. Selon nous, si le gouvernement fédéral pouvait transférer une partie de ce terrain au Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, ça réglerait le cas de la première école à l'ouest de la rue Main. Je ne peux pas parler pour le CSF, mais je suis presque certain que si le gouvernement fédéral offrait un terrain au CSF demain matin, les pelles mécaniques requises pour la construction arriveraient sans délai.

Sur ce site, par contre, deux édifices ont déjà servi d'école. Il serait sans doute possible de rénover l'un de ces deux édifices. L'un de ces édifices a été classé par Patrimoine Vancouver, je crois, comme ayant certaines caractéristiques patrimoniales, donc il ne sera pas démoli et il a déjà servi d'école. Il serait possible, selon moi, de trouver assez rapidement de l'espace pour cette fameuse école Rose-des-vents sur l'un des terrains fédéraux.

So, that is our message number 1. The need is so pressing, as you know; we are living with a “breach” and that is something very rare in Canada. We have been living with a constitutional “breach” of the rights of Canadian citizens since at least 2010. This is unacceptable.

I am persuaded that Canada’s founders, particularly on the eve of our 150th anniversary, would be extremely disappointed to see that Canadians are still fighting to obtain equivalence in education. We are not asking for more; we are asking for equivalence. With the 150th anniversary approaching, it is bizarre, it is shocking, that we should still be trying to resolve the issue of Rose-des-vents, an issue that should have been resolved long ago. That is the first suggestion I have for you. If the federal government has land available, it might be one way of helping the school boards and the rights-holders.

Another way would be in the census. In the census, there are questions about whether a person is a rights-holder under paragraph 23(1)(a), but there is no question concerning paragraph 23(1)(b) or subsection (2). It might be worth discussing this with Statistics Canada to find out whether those questions could be asked in the next census, because that is information that would be very useful to school boards and the Ministry of Education.

The third proposal I would make to you is that the Canadian Teachers’ Federation is in the process of developing and implementing a language rights curriculum. They want to target students halfway through their secondary school careers, to offer them a component on language rights. This is to prepare the next generation to defend those rights. The federation is in the process of setting up a program, and I think that if it could receive some help with that, it would be very useful. It is in the next stage; it has brought some lawyers and teachers together. It is doing a study to determine what is offered at present. As I may have said earlier, at the moment, language rights is a subject that may be addressed in a social sciences, history or social justice course. What we should do, however, and what the federation is proposing, is create a separate component. It could be a course or a chapter in a history or social sciences course, where several weeks are spent on language rights. I think that will be a project that may serve us well very soon.

That is my presentation; I would not want to go too much over the seven minutes allotted to me.

The Chair: You have been very interesting, Mr. Pagé, and especially very concise and precise in your recommendations and suggestions for our committee.

The first question will be asked by Senator McIntyre, followed by Senator Poirier.

Donc, voilà notre message numéro 1. Le besoin est tellement pressant, vous le savez, on vit une « enfreinte » et c’est quelque chose de très rare au Canada. On vit une « enfreinte » constitutionnelle aux droits de citoyens canadiens depuis au moins 2010. C’est inacceptable.

Je suis convaincu que les fondateurs du Canada, surtout à la veille du 150^e anniversaire, seraient extrêmement déçus de constater que des Canadiens sont toujours en train de se battre pour obtenir l’équivalence en matière d’éducation. On n’en demande pas plus, on demande l’équivalence. Avec le 150^e anniversaire qui arrive, il est aberrant, il est choquant qu’on en soit encore à essayer de résoudre la question de Rose-des-vents, une question qui aurait dû être résolue il y a longtemps. C’est la première suggestion que j’ai à vous faire. Si le gouvernement fédéral a des terrains disponibles, ce serait peut-être une façon d’aider les conseils scolaires et les ayants droit.

Une autre façon, ce serait dans le recensement. Dans le recensement, il y a des questions pour savoir si on est ayant droit au titre de l’alinéa 23(1)a), mais il n’y a pas de question relative à l’alinéa 23(1)b) ni au paragraphe (2). Ça vaudrait peut-être la peine d’en discuter avec Statistique Canada pour savoir si, dans le prochain recensement, on pourrait poser ces questions, parce que c’est de l’information qui serait très utile aux conseils scolaires et au ministre de l’Éducation.

La troisième proposition que j’ai à vous faire, c’est que la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants est en train d’élaborer et de mettre en place un programme d’études en droit linguistique. Ce qu’on veut cibler, ce sont les élèves du secondaire à mi-parcours, pour leur offrir une composante sur les droits linguistiques. C’est pour préparer la prochaine génération à défendre ces droits-là. La fédération est en train de mettre un programme sur pied, et je pense que si elle pouvait recevoir de l’aide de ce côté-là, ce serait très utile. Elle en est à la prochaine étape, elle a regroupé certains juristes et certains enseignants. Elle a fait une étude pour savoir ce qui est offert en ce moment. Comme je vous l’ai peut-être dit tantôt, pour l’instant, le dossier des droits linguistiques est un sujet qu’on aborde peut-être dans le cadre d’un cours de sciences sociales, d’histoire ou de justice sociale. Mais ce qu’on devrait faire, et ce que propose la fédération, c’est de créer une composante distincte. Ce pourrait être un cours ou un chapitre dans un cours d’histoire ou de sciences sociales, où on aborde pendant quelques semaines les droits linguistiques. Je pense que ce sera un projet qui pourra bien nous servir très bientôt.

Voilà pour mon allocution, je ne voudrais pas trop dépasser les sept minutes qui m’ont été imparties.

La présidente : Vous avez été très intéressant, monsieur Pagé, et surtout très concis et précis dans vos recommandations et suggestions pour notre comité.

La première question sera posée par le sénateur McIntyre, suivi de la sénatrice Poirier.

Senator McIntyre: Thank you both for your presentations. When we were in British Columbia, we heard the specific demands made by the Rose-des-vents school parents. One of the things we heard was that the provincial government has to meet the challenges associated with school transportation — I understand that students are spending more than three hours a day on the bus to get to school — and has to allocate the funds needed for that.

That being said, when I review the decision of the Supreme Court of British Columbia, I note that the province of British Columbia has to commit to paying the Conseil scolaire francophone \$6 million to fund school transportation. Could you tell us more about that question?

Mr. Pagé: Yes, I think it is fantastic that the judge ordered \$6 million, but it is for problems in the past. If you study the transportation budget of the Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, it is very high. The CSF could tell you about that. I think we are talking about nearly \$4 million per year. The \$6 million announced is a payment for deficiencies in the past.

For the future, the judge did not announce anything, no obligation for the government to spend more. That does not mean that the CSF will have no demands to make and may not be able to get more. But the \$6 million is for deficiencies in the past.

Senator McIntyre: I have a second question that relates to funding for education. Do you believe the federal government should review its approach to education funding?

Mr. Pagé: Personally, I am not familiar enough with the federal government's funding system; I know that Mr. Power was talking about it a little while ago. On the question of the land, that is one component, but I know that at Jules-Verne secondary school, the federal government funded the theatre. It has the power to spend on certain components of education, the community components. If the federal government had the resources, first, to spend more, but also, second, and I know that education is under federal jurisdiction, if the federal government could fund school construction, that might help school boards that are experiencing such difficult situations. I know that is not allowed at present, but it might be an avenue that should be studied.

Senator McIntyre: The reason I ask you that question is in connection with the brief that was submitted by three organizations, the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, the Commission nationale des parents francophones and the Fédération nationale des conseils scolaires francophones, concerning modernization of the way federal funds are allocated to French first language education.

What do you think about those recommendations and findings, that are set out in the brief?

Le sénateur McIntyre : Merci à vous deux pour vos présentations. Lors de notre passage en Colombie-Britannique, nous avons entendu les revendications particulières des parents de l'école Rose-des-vents. Une des choses que nous avons entendues était que le gouvernement provincial doit répondre aux défis liés au transport scolaire — je comprends que des élèves passent plus de trois heures par jour dans l'autobus pour se rendre à l'école — et doit y accorder les fonds nécessaires.

Cela dit, lorsque je passe en revue la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, je note que la province de la Colombie-Britannique doit s'engager à verser 6 millions de dollars au Conseil scolaire francophone pour le financement du transport scolaire. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus sur cette question?

M. Pagé : Oui, je trouve que c'est fantastique que la juge ait ordonné 6 millions de dollars, mais c'est pour des problèmes du passé. Si vous étudiez le budget du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique en matière de transport, c'est très élevé. Le CSF pourrait vous en parler. Je pense qu'on parle de près de 4 millions de dollars par année. Les 6 millions de dollars qui ont été annoncés, c'est un paiement pour les lacunes du passé.

Pour ce qui est du futur, la juge n'annonce rien, aucune obligation du gouvernement de dépenser davantage. Cela ne veut pas dire que le CSF n'aura pas de revendications à faire et qu'il ne sera peut-être pas capable d'en obtenir plus. Mais ces 6 millions de dollars concernent des lacunes du passé.

Le sénateur McIntyre : J'aurais une deuxième question qui touche le financement en matière d'éducation. Croyez-vous que le gouvernement fédéral doive revoir son approche à l'égard du financement en éducation?

M. Pagé : Moi, je ne connais pas assez bien le système de financement du gouvernement fédéral, je sais que M. Power en parlait tantôt. En ce qui concerne les terrains, c'est une composante, mais je sais que, à l'école secondaire Jules-Verne, le gouvernement fédéral a financé le théâtre. Il a le pouvoir de dépenser dans certaines composantes de l'éducation, soit ce qui est communautaire. Si le gouvernement fédéral avait les moyens, premièrement, de dépenser plus, mais aussi, deuxièmement — et je sais que l'éducation relève de compétence provinciale —, si le gouvernement fédéral pouvait financer la construction d'écoles, peut-être que ça aiderait les conseils scolaires qui vivent des situations tellement difficiles. Je sais que ce n'est pas permis pour l'instant, mais c'est peut-être une piste qu'on devrait étudier.

Le sénateur McIntyre : Si je vous pose cette question, c'est en lien avec le mémoire qui a été déposé par trois organismes, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la Commission nationale des parents francophones et la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, au sujet de la modernisation de la façon de répartir les fonds fédéraux consacrés à l'enseignement du français langue première.

Que pensez-vous de ces recommandations et constats qui sont contenus dans le mémoire?

Mr. Pagé: Thank you, senator. We were not aware of that, but we will find those briefs and study them, and, if we have comments to make to you, we will certainly submit them to you. Perhaps we could meet again in a month to talk about them.

The Chair: The briefs are posted on the Senate website, Mr. Pagé. I encourage you to consult them.

Senator Poirier: Thank you for your presentation. I have a few questions that I think are related to the first recommendation you talked about, to try to get access to land that belongs to the federal government for building a school. Has a request been made? If so, who made the request? Is it the school board or the province that negotiates with the federal government to get access to that land? If the request has been made, what are the problems that mean that the transfer is not happening?

Mr. Pagé: I can tell you, senator, that yes, the parents have, in fact, made efforts. Concerning that land in particular, which was a former RCMP site, there is a building, as I said earlier, that was used as a school in the past. For the moment, the building is for rent; there is a "For Rent" sign. The parents have tried to communicate with the Canada Lands Company, but they have been told no, with the explanation that a school is a long-term project, and they simply want to rent it short-term for three to five years. The company therefore did not want to discuss it any longer with us them.

I know that the school board has approached the Canada Lands Company, but nothing came of it. The result was the same; the Canada Lands Company recommended that they apply to the municipality when the proposed development takes place, because it wants to redevelop the land. It told them that they would be part of the process. That means that a school will not be built for a decade. That is not acceptable; we need land now. Before the development takes place, we would need to have part of it severed, three or four acres, to build a school, so the rest of the land would be part of the Canada Lands Company's development. So far, what I have understood from the CSF is that the Canada Lands Company is refusing to consider that proposal.

Senator Poirier: The Canada Lands Company, if I have understood correctly, is like a crown corporation, like a right arm of the government. So the federal government, if I have understood correctly, gave the authority to manage those lands to the crown corporation. Have I understood?

Mr. Pagé: That is what I understand too.

Senator Poirier: So for these negotiations, the federal government would have to go to the crown corporation to see whether there was a possibility of negotiating something. When it comes to the province, is there a way put pressure on? Would negotiations between the federal government and the provincial government help?

M. Pagé : Merci, sénateur. Nous n'étions pas au courant, mais nous allons trouver ces mémoires et les étudier, et si nous avons des commentaires à vous faire, nous allons certainement vous les transmettre. Peut-être que nous pourrions nous rencontrer de nouveau dans un mois pour en parler.

La présidente : Ces mémoires sont affichés sur le site web du Sénat, monsieur Pagé. Je vous encourage à les consulter.

La sénatrice Poirier : Merci pour votre présentation. J'ai quelques questions, qui sont liées, je pense, à la première recommandation dont vous nous avez parlé, soit d'essayer d'avoir accès à des terrains qui appartiennent au gouvernement fédéral pour y bâtir une école. Est-ce qu'une demande a été faite? Si oui, qui a fait la demande? Est-ce que c'est la commission scolaire ou la province qui négocie avec le gouvernement fédéral pour avoir accès à ce terrain? Si la demande a été faite, quels sont les problèmes qui font que le transfert ne se fait pas?

M. Pagé : Je peux vous dire, sénatrice, que oui, en effet, les parents ont entrepris des démarches. Sur ce terrain en particulier, qui était un ancien terrain de la GRC, il y a un édifice, comme je vous l'ai dit tantôt, qui a déjà servi d'école. Pour l'instant, cet édifice est à louer; il y a une affiche « À louer ». Les parents ont essayé de communiquer avec la Société immobilière du Canada, mais on leur a dit non, en expliquant qu'une école, c'est un projet à long terme, et qu'on souhaite simplement louer à court terme pendant trois à cinq ans. La société ne voulait donc pas en discuter plus longtemps avec eux.

Je sais que le conseil scolaire a fait des démarches auprès de la Société immobilière du Canada, mais ça n'a pas abouti. Le résultat a été le même, la Société immobilière du Canada leur a recommandé de présenter une demande à la municipalité lorsque le lotissement prévu aurait lieu, parce qu'elle veut redevelopper ce terrain. Elle leur a dit qu'ils feraient partie du processus. Cela veut dire qu'une école ne sera pas construite avant une dizaine d'années. Ce n'est pas acceptable, on a besoin du terrain maintenant. Avant que le lotissement prenne place, on aurait besoin d'en découper une partie, trois ou quatre acres, pour y bâtir une école, de sorte que le reste du terrain fasse partie du lotissement de la Société immobilière du Canada. À ce jour, ce que j'ai compris de la part du CSF, c'est que la Société immobilière du Canada refuse de considérer cette proposition.

La sénatrice Poirier : La Société immobilière du Canada, si j'ai bien compris, c'est comme une société de la Couronne, comme un bras droit du gouvernement. Donc, le gouvernement fédéral, si j'ai bien compris, a donné l'autorité de gérer ces terres à la corporation de la Couronne. Ai-je bien compris?

M. Pagé : C'est ce que je comprends moi aussi.

La sénatrice Poirier : Donc, pour ces négociations, il faudrait que le gouvernement fédéral se tourne vers la société de la Couronne pour voir s'il y a des possibilités de négocier quelque chose. Concernant la province, y a-t-il moyen de faire pression? Est-ce qu'une négociation entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial aiderait?

Mr. Pagé: I think so, senator. Also, in the decision of September 26, the judge stated that the Minister of Education of British Columbia has to assist the CSF in its negotiations. So it will be very useful, but while we are waiting, I do not think that the Minister of Education has taken part in the discussions that the CSF has had, to date, with the Canada Lands Company.

However, I agree with you: if the CSF went with the Minister of Education to request a part of the land that belongs to the federal government, I think that would help. To date, the provincial government seems to be telling the CSF to negotiate with the federal government, which is not within its authority. I think that not having the Minister of Education alongside us is a weakness in our negotiations.

Senator Poirier: I agree with you, because the provincial government has the obligation to offer the same education to anglophones and francophones in the province.

Mr. Pagé: We would say that the political will exists only when the Supreme Court of Canada requires the provincial government — especially ours — to act. While we wait, we would say we are doing the best we can, but we will not get far, because they are not obliged to do it. It is unfortunate, but it is our experience now in British Columbia.

Senator Poirier: As I said to a colleague earlier, an election campaign is a good time to put pressure on the people who are seeking election.

Mr. Pagé: I agree with you. In fact, we have done that. Before elections, we meet with the ministers. They are happy to receive us and talk to us. But because there are not very many of us in the province, we do not have enough francophones in an electoral district to make a difference. We cannot even elect a member of the legislature of British Columbia. We put pressure on, they listen to us, but again, we do not have political clout. To them, we are a few hundred or thousand votes, and that is not what is going to make them win.

Senator Poirier: Thank you for sharing your challenges, which are still substantial.

The Chair: Do you have a minister responsible for the francophone community in British Columbia?

Mr. Pagé: That was another of my suggestions. I don't know whether you could have an influence, at the federal level, in that regard. What we would really like to have is an associate deputy minister for French education. There is one in Ontario, but not in British Columbia. There is the Minister of Education, there are deputy ministers of education, but none of them looks after French education in particular. It is important to have that kind of resource, but I don't know how we can persuade the minister to create that position.

The Chair: These are major challenges.

M. Pagé: Je pense que oui, sénatrice. Également, dans sa décision du 26 septembre, la juge indique que le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique doit aider le CSF dans ses négociations. Donc, ce sera très utile, mais, en attendant, je ne pense pas que le ministre de l'Éducation ait pris part aux discussions que le CSF a eues à ce jour avec la Société immobilière du Canada.

Cependant, je suis d'accord avec vous : si le CSF se présentait avec le ministre de l'Éducation pour demander une partie du terrain qui appartient au gouvernement fédéral, je pense que ça aiderait. Jusqu'à présent, le gouvernement provincial semble dire au CSF de négocier avec le gouvernement fédéral, que ce n'est pas de son ressort. Je pense que le fait de ne pas avoir le ministre de l'Éducation à nos côtés constitue une faiblesse dans nos négociations.

La sénatrice Poirier : Je suis d'accord avec vous, parce que le gouvernement provincial a l'obligation d'offrir la même éducation aux anglophones et aux francophones de la province.

M. Pagé : On dirait que la volonté politique n'arrive que lorsque la Cour suprême du Canada oblige le gouvernement provincial — surtout le nôtre — à agir. En attendant, on dirait qu'on fait du mieux qu'on peut, mais on n'ira pas plus loin, parce qu'on n'est pas obligé de le faire. C'est malheureux, mais c'est ce qu'on vit maintenant en Colombie-Britannique.

La sénatrice Poirier : Comme le disait un collègue plus tôt, la période électorale est un bon moment pour mettre de la pression sur ceux qui se présentent aux élections.

M. Pagé : Je suis d'accord avec vous. On l'a déjà d'ailleurs fait. Avant les élections, on rencontre les ministres. Ils sont heureux de nous recevoir et de nous parler. Mais comme nous sommes très peu nombreux sur le territoire, nous n'avons pas assez de francophones dans une zone électorale pour faire une différence. On ne peut même pas élire un député du Parlement de la Colombie-Britannique. On peut faire des pressions, ils vont nous écouter, mais encore une fois, on n'a pas de poids politique. Pour eux, il s'agit de quelques centaines ou milliers de votes, et ce n'est pas ce qui les fera gagner.

La sénatrice Poirier : Merci de partager vos défis qui demeurent importants.

La présidente : Avez-vous un ministre responsable de la Francophonie en Colombie-Britannique?

M. Pagé : C'était une autre de mes suggestions. Je ne sais pas si vous pourriez avoir une influence, du côté fédéral, à ce chapitre. Ce qu'on aimerait bien avoir, c'est un sous-ministre délégué à l'éducation en français. Il y en a un en Ontario, mais pas en Colombie-Britannique. Il y a le ministre de l'Éducation, il y a des sous-ministres de l'Éducation, mais aucun ne s'occupe de l'éducation en français en particulier. Il serait important d'avoir une telle ressource, mais je ne sais pas comment on peut convaincre le ministre de créer ce poste.

La présidente : Ce sont de grands défis.

Senator Gagné: Mr. Pagé, you referred earlier to the equivalence test. You mentioned that in the Supreme Court of Canada decision in *Association des parents de l'école Rose-des-vents v. British Columbia*, it was ultimately suggested that the principle of substantive equality be adopted, that is, that official language minorities can be treated differently, if necessary, taking into account their situation and their special needs.

On the other hand, Justice Russell's judgment runs counter to the principle of substantive equality. Rather, she refers to the principle of formal equality, where it says:

... the right to complete, distinct educational facilities of equivalent quality to those offered to the linguistic majority exists only where the francophone schools in a geographic area have numbers comparable to those at the anglophone schools.

I would like you to talk about the differences between the two judgments.

Mr. Pagé: Senator Gagné, that is one of the questions that I hope will be appealed by the school board. It is not our case, the parents. But I agree with you entirely. It is a mistake, and, as Senator Mockler said earlier, judges are human and can sometimes make mistakes. As you said, the issue is substantive equality. She seems to be saying that we are entitled to equivalence only where we have the same numbers. That means that we will be able to enjoy the same rights as anglophones only when we have the same number of children enrolled at the school. But that is not how it works.

Judges sometimes forget that there is a political compromise. Linguistic minorities, whether here in British Columbia or in New Brunswick or Manitoba, for example, have been living with that compromise since 1867. It deprives us of our schools. We have to understand that in some places, there are not 500 children. At the Rose-des-vents school, we are lucky, because, since there are 350 children, as in the English schools, our situation meets Justice Russell's interpretation. However, if her interpretation is based on the fact that we are entitled to equivalence because we have 350 children, she is mistaken. That is not the concept of equivalence that has been developed under the Charter. I hope that the CSF will appeal that concept, because we need to explore that issue and say, as you have said, Senator Gagné, that the issue is substantive equivalence, that is, the experience must be the same as for our anglophone neighbours. We are not trying to take anything away from our anglophone neighbours; we want the same thing as them, nothing more. If our anglophone neighbours are entitled to a school with a gymnasium and a daycare centre, we are asking for the same thing, nothing more.

As I said at the outset, the members of the committee know very well, from having experienced it, that when you build a French school, it fills up very quickly. I appreciate the judge's

La sénatrice Gagné : Monsieur Pagé, vous avez fait référence, plus tôt, au test d'équivalence. Vous avez mentionné que, dans la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Association des parents de l'école Rose-des-vents c. Colombie-Britannique*, il avait finalement été suggéré d'adopter le principe d'égalité réelle, c'est-à-dire qu'on peut traiter les minorités de langue officielle différemment si nécessaire, en tenant compte de leur situation et de leurs besoins particuliers.

D'autre part, le jugement de la juge Russell va à l'encontre du principe d'égalité réelle. Elle fait plutôt référence au principe d'égalité formelle, où on indique que :

[...] le droit aux établissements d'enseignement complets, distincts et de qualité équivalente à ceux offerts à la majorité linguistique n'existe que lorsque les écoles francophones d'une région géographique ont des effectifs comparables à ceux des écoles anglophones.

J'aimerais que vous nous parliez de ces différences entre les deux jugements.

M. Pagé : Sénatrice Gagné, c'est une des questions qui, je l'espère, sera portée en appel par le conseil scolaire. Ce n'est pas notre dossier à nous, les parents. Mais je suis entièrement d'accord avec vous. C'est une erreur, et comme le sénateur Mockler l'a mentionné plus tôt, les juges sont humains et peuvent parfois commettre des erreurs. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'égalité réelle. Elle semble dire que nous n'aurons droit à l'équivalence que lorsque nous aurons les mêmes effectifs. Cela signifie que nous ne pourrions bénéficier des mêmes droits que les anglophones que lorsque nous aurons autant d'enfants inscrits à l'école. Mais ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

Les juges oublient parfois qu'il y a un compromis politique. Les minorités linguistiques, que ce soit ici, en Colombie-Britannique, ou au Nouveau-Brunswick, ou au Manitoba, par exemple, vivent ce compromis politique depuis 1867. Cela nous prive de nos écoles. Il faut comprendre que, dans certains endroits, il n'y a pas 500 enfants. À l'école Rose-des-vents, nous avons de la chance, puisque, comme il y a 350 enfants, comme dans les écoles anglaises, notre situation correspond à l'interprétation de la juge Russell. Cependant, si elle se base sur le fait que nous avons droit à l'équivalence parce que nous avons 350 enfants, elle se trompe. Ce n'est pas le concept d'équivalence qui a été développé en vertu de la Charte. J'espère que le CSF portera ce concept en appel, parce qu'on a besoin d'approfondir cette question pour dire, comme vous l'avez dit, sénatrice Gagné, qu'il s'agit d'une équivalence réelle, c'est-à-dire que l'expérience doit être la même que celle de nos voisins anglophones. On ne tente pas d'en enlever à nos voisins anglophones, on veut la même chose qu'eux, sans plus. Si nos voisins anglophones ont droit à une école avec un gymnase et une garderie, on demande la même chose, pas plus.

Comme je l'ai dit au début, les membres du comité savent très bien, pour l'avoir vécu, que lorsqu'on bâtit une école française, elle se remplit très rapidement. J'apprécie l'interprétation de la

interpretation regarding section 1 when it applies to Rose-des-vents, but like you, Senator Gagné, I agree that there is a legal error that must be corrected.

Senator Mockler: Mr. Pagé, with the experience you have had in British Columbia, how do you think this error can be corrected?

Mr. Pagé: I hope the CSF will appeal that part of the decision, because, in fact, it detracts from what had already been established by the Supreme Court of Canada. What I hope is that it will go to the Supreme Court of Canada so that it can again clearly rule on the fact that the issue is substantive equivalence. So it is a legal error, Senator Mockler; obviously, the judges of the Court of Appeal and then the judges of the Supreme Court of Canada have to examine the issue to get us back on the right track.

You know, this is not the first time. When it comes to language rights, it is very rare to win them at the trial level, and even on appeal. It is the Supreme Court of Canada, even if it does not always find in our favour, that is in a position to ensure that this Canada-wide section is applied.

I would like to make one little note about the presentation we made in our argument in the Supreme Court of Canada. The Chief Justice has been on the bench since the earliest language rights decisions of the Supreme Court, and I have to tell you that she understands the issues very well. As I told you, that does not mean that she always finds in our favour, but we believe the legal analysis is right when it goes to the Supreme Court of Canada.

Senator Mockler: Have you and the francophone group in British Columbia personally met with the Premier of British Columbia?

Mr. Pagé: No. We have met with the Minister of Finance and the Minister of Education, but never the Premier. That might be an avenue we could take. After what happened with Rose-des-vents, I think, Senator Mockler, there will be negotiations between Rose-des-vents and the Minister of Education about next steps. The province could still appeal Justice Russell's judgment on the Rose-des-vents issue. We hope that will not be the case, that there is enough legal clout with the Supreme Court of Canada decision and Justice Russell's decision to finally get a conclusion for Rose-des-vents.

This case, however, is our own. That leaves all the other schools. There are also parents who are calling me, whose children attend other schools, in the other catchment area, like Anne-Hébert school, because they are very disappointed with Justice Russell's decision. They will want to pursue other avenues. We are not working just for ourselves; we are working for the entire francophone community of Canada. Even if we sometimes forget the others are there, we are working together.

juge sur l'article premier quand cela s'applique à Rose-des-vents, mais tout comme vous, sénatrice Gagné, je suis d'accord qu'il y a une erreur juridique qui doit être corrigée.

Le sénateur Mockler : Monsieur Pagé, avec l'expérience que vous avez vécue en Colombie-Britannique, comment pensez-vous que cette erreur peut être corrigée?

M. Pagé : J'espère que le CSF va porter cette partie de la décision en appel, parce que, justement, cela détraque ce qui avait déjà été établi par la Cour suprême du Canada. Ce que j'espérerais, c'est que cela se rende jusqu'à la Cour suprême du Canada pour qu'elle puisse, encore une fois, se prononcer clairement sur le fait qu'il s'agit d'une équivalence réelle. Donc, c'est une erreur juridique, sénateur Mockler, il faudra évidemment que les juges de la Cour d'appel, et ensuite les juges de la Cour suprême du Canada, examinent la question pour qu'on revienne sur la bonne piste.

Vous savez, ce n'est pas la première fois. Quand il s'agit des droits linguistiques, il est très rare qu'on les gagne en première instance, et même en appel. C'est la Cour suprême du Canada qui, même si elle ne nous donne pas toujours gain de cause, est en mesure de bien voir à l'application de cet article pancanadien.

J'aimerais apporter une petite note sur la présentation qu'on a faite lors de nos plaidoiries à la Cour suprême du Canada. La juge en chef y siège depuis de début des décisions de la Cour suprême sur les droits linguistiques, et je dois vous dire qu'elle comprend très bien les enjeux. Comme je vous l'ai dit, cela ne veut pas dire qu'elle nous donne toujours gain de cause, mais nous croyons que l'analyse juridique est la bonne lorsqu'elle se rend à la Cour suprême du Canada.

Le sénateur Mockler : Est-ce que vous et le groupe francophone de la Colombie-Britannique avez personnellement rencontré la première ministre de la Colombie-Britannique?

M. Pagé : Non. On a rencontré le ministre des Finances et le ministre de l'Éducation, mais jamais la première ministre. Ce serait peut-être une démarche qu'on pourrait suivre. Après ce qui est arrivé avec Rose-des-vents, je pense, sénateur Mockler, qu'il y aura une négociation entre Rose-des-vents et le ministre de l'Éducation quant aux prochaines étapes. La province pourrait toujours porter le jugement de la juge Russell en appel sur la question de Rose-des-vents. On espère que ce ne sera pas le cas, qu'il y a assez de poids juridique avec la décision de la Cour suprême du Canada et la décision de la juge Russell pour en arriver finalement à une conclusion pour Rose-des-vents.

Cependant, ce dossier, c'est chez nous. Il reste toutes les autres écoles. Il y a aussi des parents qui m'appellent, dont les enfants fréquentent d'autres écoles, dans l'autre zone de fréquentation, comme l'école Anne-Hébert, parce qu'ils sont très déçus de la décision de la juge Russell. Ils voudront poursuivre avec d'autres démarches. On ne travaille pas que pour nous, on travaille pour toute la francophonie du Canada. Même si on oublie parfois que les autres sont là, on travaille de concert.

What is sometimes disappointing is that when we lose cases, especially in the Supreme Court of Canada, we do not lose only for ourselves; the repercussions are felt across Canada. That is why it is important, when you are deciding to go to court, to make sure that you have a good case and that your chances of winning are very good.

Senator Mockler: Based on your experience, and after meeting the senators on the committee, you have prepared some statistics. You say that Rose-des-vents school is the worst of the 37 schools in the region. What would you like the committee to do, in collaboration with the federal government?

Mr. Pagé: For us, the priority is really the land. It would be to help us in the negotiations with the Canada Lands Company. You could play an important role. At an informal meeting, Senator Maltais told me that you did not have executive power, but you were “naggers.” If you could help us in our talks with the Canada Lands Company, it would be very much appreciated.

Senator Mockler: If Senator Maltais told you that, it is because it is true.

The Chair: The next senator to ask a question is Senator Maltais himself.

Senator Maltais: The only place where I saw roses growing at Rose-des-vents school was in the hearts of the children and the will of the teachers, because there is not a square inch of grass. You cannot plant a rose there.

Mr. Pagé, there is something I would like to discuss with you. You have a typical case: the Charter has not been applied and we are on the eve of the 150th anniversary of Confederation. You have Radio-Canada where you are. But the problem is that all the reporting it does on your community is not broadcast east of the Rockies. In fact, Canadians know nothing about the problems you are having. I think that if you did some reports that explained the situation as you have just done, it might help you.

The francophone community in Canada represents about one third of the population, and it must start being heard somewhere. Not many people in Quebec know about your problems, apart from me. I have come back from our trip to British Columbia and I did not know about your problems before going there. That is why I wanted to go. I would therefore recommend that you get a lot of publicity.

My other recommendation is what I suggested to your lawyers earlier. Before appealing a decision, I think what is needed is some good mediation between you, the government of British Columbia and the Canada Lands Company. The process is less expensive and might produce good results. If there are no conclusive results, it will be in God's hands, as they say where I come from, but before incurring costs, you should consider the possibilities that mediation could offer.

Ce qui est parfois décevant, c'est que lorsqu'on perd des causes, surtout à la Cour suprême du Canada, on ne perd pas seulement chez nous; les répercussions ont un impact pancanadien. C'est pourquoi il est important de s'assurer, quand on décide d'aller devant les tribunaux, qu'on a un bon dossier et que nos chances de gagner sont très bonnes.

Le sénateur Mockler : Selon votre expérience et après avoir rencontré les sénateurs du comité, vous avez élaboré certaines statistiques. Vous dites que l'école Rose-des-vents est la pire parmi les 37 écoles de la région. Qu'est-ce que vous aimeriez que le comité fasse en collaboration avec le gouvernement fédéral?

M. Pagé : Pour nous, la priorité, c'est vraiment le terrain. Ce serait de nous aider dans les négociations avec la Société immobilière du Canada. Vous pourriez jouer un rôle important. Lors d'une rencontre informelle, le sénateur Maltais m'a dit que vous n'aviez pas de pouvoir exécutif, mais que vous étiez des « chialeux ». Si vous pouviez nous aider dans nos pourparlers avec la Société immobilière du Canada, ce serait très apprécié.

Le sénateur Mockler : Si le sénateur Maltais vous a dit ça, c'est que c'est vrai.

La présidente : Le prochain sénateur à poser une question est justement le sénateur Maltais.

Le sénateur Maltais : Le seul endroit où j'ai vu pousser des roses à l'école Rose-des-vents, c'était dans le cœur des enfants et dans la volonté des enseignants, parce qu'il n'y a pas un pouce carré de pelouse. On ne peut pas y planter une rose.

Monsieur Pagé, il y a une chose dont j'aimerais discuter avec vous. Vous avez un cas typique : la Charte n'est pas appliquée et nous sommes à l'aube du 150^e anniversaire de la Confédération. Or, vous avez chez vous la Société Radio-Canada. Mais le problème, c'est que tous les reportages qu'elle fait sur votre communauté ne sont pas diffusés au-delà des Rocheuses. En fait, les Canadiens ne sont pas au courant des difficultés que vous avez. Je pense que si vous faites des reportages qui expliquent la situation comme vous venez de le faire, ça pourrait vous aider.

Au Canada, la francophonie représente environ le tiers de la population, elle doit commencer à se faire entendre quelque part. Vos problèmes, peu de gens les connaissent au Québec, à part moi. Je reviens de notre voyage en Colombie-Britannique, et je ne connaissais pas vos problèmes avant d'y aller. C'est pourquoi je tenais à y aller. Je vous recommanderais donc de faire beaucoup de publicité.

Mon autre recommandation, je l'ai suggérée à vos avocats plus tôt. Avant d'en appeler d'une décision, je pense qu'une bonne médiation s'impose entre vous, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Société immobilière du Canada. Le processus coûte moins cher et il pourrait apporter de bons résultats. Faute de résultats concluants, ce sera à la grâce de Dieu, comme on dit chez nous, mais avant d'engager des frais, il faudrait examiner les possibilités de médiation.

Mr. Pagé: Senator Maltais, I agree with you entirely when it comes to Radio-Canada. The SRC has always told our story, but as you have said, it never really crosses the Rockies.

Concerning the decision of September 26, Radio-Canada British Columbia did some good reporting, but I agree with you. The francophone community east of the Rockies does not know much about what happens here. In Quebec, we should participate in broadcasts like “*Tout le monde en parle*.” Senator Maltais, I am going to go there with you. We will explain in the interview what is going on in Vancouver. I think that would be interesting. You are right when you say that we have to support the other 11 million francophones, including our Acadian cousins. Often, those people are experiencing something similar, and it will be our turn to buy a round, but for the moment, we are the ones who need their help.

In terms of mediation, once again, I agree entirely with you, Senator Maltais. I am not certain that the Minister of Education would agree to meet with us, but if the school board and the parents agree to have the lawyers to stay out of the initial discussions, that works. Maybe we can even ask the senators to get involved.

We would have to have that first discussion to determine what could be done with federal land that is available. That first approach has to be made to the Canada Lands Company.

Senator Maltais: Radio-Canada has the annoying habit of doing reports on you that do not make it past the Rockies. When it does reports on the francophone community in Alberta and Manitoba, it carries them in the Rockies region, but they are not broadcast in Quebec either. Something is out of whack; I don't know what is going on.

With respect to mediation, there might be a senator who will not ask you for anything. He has spent a lifetime as a great constitutionalist and a great lawyer. I think that Senator McIntyre would be happy to be the mediator in your case.

Senator McIntyre: It would be my pleasure.

The Chair: You see how ready the senators are to help you.

Senator Gagné: I would just like to mention that before the cuts to Radio-Canada, Manitoba and Saskatchewan were a region, as were Alberta and British Columbia. Now, the four provinces are grouped together. I would say that the situation is even worse than the one you have just described. And you are right when you say that the reports do not make it out of Western Canada.

You mentioned that in her decision, Justice Russell did not necessarily tell you that a school had to be built. Nonetheless, she did say that the province had to help the francophone school

M. Pagé : Sénateur Maltais, je suis entièrement d'accord avec vous en ce qui concerne Radio-Canada. La société a toujours raconté notre histoire, mais comme vous l'avez dit, elle ne traverse pas vraiment les Rocheuses.

Concernant la décision du 26 septembre dernier, Radio-Canada Colombie-Britannique a fait de bons reportages, mais je suis d'accord avec vous. La francophonie à l'est des Rocheuses ne sait pas trop ce qui se passe chez nous. Au Québec, il faudrait participer à des émissions comme *Tout le monde en parle*. Monsieur le sénateur Maltais, je vais y aller avec vous. Nous irons expliquer en entrevue ce qui se passe à Vancouver. Je pense que ce serait intéressant. Vous avez raison lorsque vous dites qu'il faut l'appui des 11 millions d'autres francophones, entre autres nos cousins acadiens. Souvent, ces gens vivent quelque chose de semblable, et ce sera à notre tour de leur rendre la monnaie, mais pour l'instant, c'est nous qui avons besoin de leur aide.

En ce qui a trait à la médiation, encore une fois, je suis entièrement d'accord avec vous, sénateur Maltais. Je ne suis pas certain que le ministre de l'Éducation accepterait de nous rencontrer, mais si le conseil scolaire et les parents acceptent que les avocats restent à l'écart des premières discussions, ça va. Peut-être qu'on peut même demander aux sénateurs de s'impliquer.

Il s'agirait d'avoir cette première discussion pour déterminer ce qui pourrait être fait avec un terrain fédéral qui est disponible. Il faudrait faire cette première approche avec la Société immobilière du Canada.

Le sénateur Maltais : Radio-Canada a la fâcheuse habitude de faire des reportages chez vous qui ne traversent pas les Rocheuses. Lorsqu'elle fait des reportages sur la francophonie en Alberta et au Manitoba, elle les transmet dans la région des Rocheuses, mais ils ne sont pas diffusés au Québec non plus. Il y a une question d'alignement qui fait défaut, je ne sais pas ce qui se passe.

Pour ce qui est de la médiation, il pourrait y avoir un sénateur qui ne vous demandera rien. Il a passé sa vie à titre de grand constitutionnaliste et de grand avocat. Je pense que le sénateur McIntyre serait heureux d'être médiateur dans votre dossier.

Le sénateur McIntyre : Cela me ferait plaisir.

La présidente : Vous voyez à quel point les sénateurs sont prêts à vous aider.

La sénatrice Gagné : Je voulais simplement mentionner qu'avant les compressions subies à Radio-Canada, le Manitoba et la Saskatchewan formaient une région, de même que l'Alberta et la Colombie-Britannique. Maintenant, les quatre provinces sont regroupées. Disons que la situation est encore pire que celle que vous venez de mentionner. Et vous avez raison lorsque vous dites que les reportages restent dans l'Ouest canadien.

Vous avez mentionné que, dans sa décision, la juge Russell ne vous a pas nécessairement dit qu'on devait construire une école. Il n'en demeure pas moins qu'elle a mentionné que la province

board in its negotiations to acquire the site. What do you think would be a reasonable time for this situation to be resolved? Are you feeling patient, or not?

Mr. Pagé: That is a good question, Senator Gagné. The Supreme Court of Canada found there to be a breach, and it is supported by the Supreme Court of British Columbia. The time cannot be too long. Remember that in 2011, the Minister of Education promised a budget envelope for building a school. In this case, we are not talking about land.

That money is available. Some would suggest a deadline of three months, but I would say that if the CSF is not able to announce the construction of at least one school within six months, we will have to go back and see Justice Russell and tell her that there has been no progress. We would explain to the judge what was happening and why there was no agreement, because the case is still before her. We would have liked her to give us deadlines, and tell the Minister and the CSF, “In the case of Rose-des-vents, you have six months to find me a site. Come back to see me in six months to tell me what you have found.” We go back in six months, they have found a site. Her next order would be, “You have six months to find architects and build the school; come back and see me in six months.”

She did not do it and she was not obliged to do it, but certainly if there is no progress for Rose-des-vents, we would have to go back to see her and ask her for certain specific orders concerning building the school.

The Chair: Is the city of Vancouver aware of the francophone community’s interest in the acquisition of the land?

Mr. Pagé: The city is aware, but it is not a priority for the city, unfortunately. I told you earlier that in 2011, an envelope had been allocated for the construction of a school, because the city was going to give the CSF a piece of land very close to the Olympic village. Unfortunately, the city required that the site be shared by an anglophone school and a francophone school. There were debates between the school boards. The land was changed and we were given a piece of land beside one of the bridges. However, we learned that for seismic reasons, if there were ever an earthquake in Vancouver, the bridge would collapse on the school. We did not want that either, so the project in that area, near the Olympic village, fell apart.

We are still looking for land. Certainly the city has land, but if the Minister requires that the city sell a piece of land, you can imagine the discussions that would take place. The province also owns land in Vancouver, so it might be easier if the province were the one to provide us with a piece of land.

Senator Maltais: I have a very short comment. My advice to you, Mr. Pagé and Madam Chair, is not to give up. People on this side of the Rockies are with you. Tell your teachers and your

devait aider le Conseil scolaire francophone dans ses négociations pour acquérir le site. Selon vous, quel serait un délai raisonnable pour qu’on puisse régler cette situation? Est-ce que vous avez de la patience ou non?

M. Pagé : C’est une bonne question, sénatrice Gagné. Il y a une enfreinte qui a été déclarée par la Cour suprême du Canada et appuyée par la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Le délai ne peut pas être trop long. Souvenez-vous qu’en 2011 le ministre de l’Éducation a promis une enveloppe budgétaire pour la construction d’une école. Dans ce cas, on ne parle pas de terrain.

Ce montant est disponible. Certains suggéreraient un délai de trois mois, mais moi, je vous dirais que si dans un délai de six mois le CSF n’arrive pas à annoncer la construction d’au moins une école, il faudra retourner voir la juge Russell et lui dire que ça ne débouche pas. On expliquerait à la juge ce qui se passe et pourquoi il n’y a pas d’entente, parce qu’elle est toujours saisie du dossier. On aurait aimé qu’elle nous accorde des délais et qu’elle dise au ministre et au CSF : « Dans le dossier Rose-des-vents, vous avez six mois pour me trouver un site. Revenez me voir dans six mois pour m’annoncer ce que vous avez trouvé. » On retourne dans six mois, on a trouvé un site. Sa prochaine ordonnance serait la suivante : « Vous avez six mois pour trouver des architectes et pour construire l’école, revenez me voir dans six mois. »

Elle ne l’a pas fait, elle n’était pas obligée de le faire, mais il est certain que si ça ne débouche pas pour Rose-des-vents, il faudra retourner la voir pour lui demander certaines ordonnances spécifiques sur la construction de l’école.

La présidente : Est-ce que la ville de Vancouver est au courant de l’intérêt de la collectivité francophone en ce qui concerne l’acquisition des terrains?

M. Pagé : La ville est au courant, mais ce n’est pas une priorité pour la ville, malheureusement. Je vous ai dit tantôt qu’on avait, en 2011, accordé une enveloppe pour la construction d’une école, parce que la ville allait accorder un terrain au CSF tout près du village olympique. Malheureusement, la ville exigeait que le site soit partagé entre une école anglophone et une école francophone. Il y a eu des débats entre les conseils scolaires. On a changé de terrain et ils nous ont accordé un terrain à côté d’un des ponts. Cependant, on a appris que pour des raisons de problèmes sismiques, si jamais il y avait un tremblement de terre à Vancouver, le pont s’effondrerait sur l’école. On ne voulait pas cela non plus, donc le projet dans cette région, près du village olympique, est tombé à l’eau.

Nous sommes toujours à la recherche d’un terrain. Il est certain que la ville possède des terrains, mais si le ministre oblige la ville à vendre un terrain, vous pouvez vous imaginer les discussions qui auraient lieu. La province aussi est propriétaire de terrains à Vancouver, donc ce serait peut-être beaucoup plus facile si c’était la province qui nous accordait un terrain.

Le sénateur Maltais : J’ai un commentaire très court. Je vous dis, monsieur Pagé et madame la présidente, de ne pas lâcher. Des gens de ce côté-ci des Rocheuses sont avec vous. Dites à vos

children that we will not give up on them. This is 2016. When I was told there were only nine toilets for about 300 children and teachers at Rose-des-vents, I fell over. There are more toilets than that in shelters for homeless people. That is unacceptable. I do not know what we will do, but we are going to shake things up and we will not abandon you. Thank you, and good luck.

Senator McIntyre: I understand that you have until the end of October to appeal Justice Russell's decision. Pay attention to the deadline, it is very important. Publicity and mediation are important, but pay attention to the deadline, and good luck!

The Chair: I hope you have got a feeling for the interest and especially the commitment on the part of the Standing Senate Committee on Official Languages. We are here to listen to you. We went to British Columbia to hear you, to visit the sites, and to talk to the students, parents and teachers. We came back knowing a lot more, but also troubled by what we heard. As Senator Maltais so eloquently said, keep going. Thank you for your commitment, your perseverance and your dedication, not only for Rose-des-vents school, but also, of course, for the entire francophone minority community in Canada.

Mr. Pagé: Thank you.

The Chair: Goodbye, and thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, October 24, 2016

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:33 p.m. to continue its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act, and its study on the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia.

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good evening. My name is Claudette Tardif, and I am a senator from Alberta as well as the chair of the committee. Before turning the floor over to our distinguished witnesses, I would invite the members of the committee to introduce themselves, beginning with the senator to my left.

Senator Mockler: Percy Mockler, and I am a senator from New Brunswick.

Senator Maltais: Good afternoon. My name is Ghislain Maltais, and I am a senator from Quebec.

Senator Gagné: Raymond Gagné from Manitoba.

Senator McIntyre: Paul McIntyre from New Brunswick.

enseignants et à vos enfants qu'on ne les lâchera pas. On est en 2016. Quand on me dit qu'il y avait seulement neuf toilettes pour environ 300 enfants et enseignants à Rose-des-vents, je suis tombé par terre. Il y a plus de toilettes que cela dans les refuges pour les itinérants. C'est inacceptable. Je ne sais pas ce que l'on fera, mais on va brasser la boîte et on ne vous abandonnera pas. Merci, et bonne chance.

Le sénateur McIntyre : Je comprends que vous avez jusqu'à la fin du mois d'octobre pour porter la décision de la juge Russell en appel. Faites attention à la date de prescription, c'est très important. La publicité, la médiation, c'est important, mais faites attention à la date de prescription, et bonne chance!

La présidente : Vous avez, je l'espère, ressenti l'intérêt et surtout l'engagement du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Nous sommes là pour vous écouter. Nous sommes allés en Colombie-Britannique pour vous entendre, pour visiter les locaux, pour parler aux étudiants, aux parents et aux enseignants. Nous en ressortons enrichis, mais aussi très troublés par ce que nous avons entendu. Comme l'a si bien dit le sénateur Maltais, continuez. Merci de votre engagement, de votre persévérance et de votre dévouement, non seulement pour l'école Rose-des-vents, mais également, bien sûr, pour l'ensemble de la francophonie canadienne en situation minoritaire.

M. Pagé : Merci à vous.

La présidente : Au revoir et merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 24 octobre 2016

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 33, pour poursuivre son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi, et son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonsoir, je m'appelle Claudette Tardif, sénatrice de l'Alberta, présidente de ce comité. Avant de donner la parole à nos distingués témoins, j'inviterais les membres du comité à se présenter, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Maltais : Bonjour, Ghislain Maltais, sénateur du Québec.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

The Chair: This evening, the Standing Senate Committee on Official Languages will discuss two topics of interest. The first is the response of the government to the Senate committee's report, entitled *Aiming Higher: Increasing bilingualism of our Canadian youth*, which, in fact, received tremendous support from many organizations that work to promote French learning and French-language education. Second, we will discuss the Department of Canadian Heritage's Official Languages Annual Report 2014-15.

We are pleased to welcome today the Honourable Mélanie Joly, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage. Joining her are Hubert Lussier, Assistant Deputy Minister, Citizenship, Heritage and Regions, and Jean-Pierre C. Gauthier, Director General, Official Languages Branch, Citizenship, Heritage and Regions. Welcome all of you.

Minister, you may present your report, after which, the senators will ask you questions.

Hon. Mélanie Joly, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage: I would like to begin by showing some leadership. Allow me to explain. My name appears only in English, but it should appear in both English and French.

I am very glad to see you all at the table. I would be pleased to answer any questions you have. Of course, as the chair mentioned, my colleagues are here with me to provide additional information as needed. Furthermore, I would like to thank you for your report on bilingualism among young people. As our response shows, we share your vision, under which, English and French are at the heart of who we are.

I, myself, am a proud Canadian, a proud Montrealer, and a proud francophone who grew up with both official languages. They are part of my everyday life. I am a champion for official languages in Canadian society, and you can count on me to support the vitality of official language minority communities. Our official languages are a strength and an asset for our future, and have played a central role in our history.

Our country's foundations were built on English and French. It is in these languages that we have welcomed people from all backgrounds. Today, as Canadians, we participate in the political, democratic and social life of our nation in English and French.

We are engaged internationally in those two languages, in the context of culture and business. For all these reasons, I am proud to promote our two official languages, with the support of my charming parliamentary secretary, Randy Boissonnault, who is also here.

This evening, I would like to talk to you about our official languages consultations. But first, I'd like to take a few minutes to tell you about what I have already done since our government was elected.

La présidente : Ce soir, deux sujets d'intérêt seront abordés par le Comité sénatorial permanent des langues officielles, notamment la réponse du gouvernement au rapport du comité sénatorial intitulé *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, ce rapport qui, d'ailleurs, a reçu beaucoup d'appui de la part de nombreux organismes œuvrant dans la promotion de l'enseignement du français et de l'enseignement en français. Nous aborderons aussi le Rapport annuel sur les langues officielles de 2014-2015 de Patrimoine canadien.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui l'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien. Elle est accompagnée de M. Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Citoyenneté, patrimoine et régions, ainsi que de M. Jean-Pierre C. Gauthier, directeur général des langues officielles, Citoyenneté, patrimoine et régions. Bienvenue à vous tous.

Madame la ministre, je vous invite à présenter votre rapport et, ensuite, les sénateurs vous poseront des questions.

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien : J'aimerais commencer en faisant preuve de leadership. Je vous explique : mon nom est inscrit seulement en anglais, mais il vaudrait la peine qu'il apparaisse en français et en anglais.

Je suis très heureuse de vous voir réunis autour de la table. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. Bien entendu, comme l'a dit la présidente, mes collègues m'ont accompagnée pour vous offrir tout complément d'information, si le besoin s'en fait sentir. De plus, je tiens à vous remercier pour votre rapport sur le bilinguisme chez les jeunes. Comme notre réponse l'indique, nous partageons votre vision selon laquelle le français et l'anglais sont au cœur de notre identité.

Je suis moi-même une fière Canadienne, une fière Montréalaise et une fière francophone qui a grandi dans les deux langues officielles. Elles font partie de mon quotidien. Je suis une championne des langues officielles dans la société canadienne, et vous pouvez compter sur moi pour soutenir la vitalité des communautés en situation minoritaire, parce que nos deux langues officielles sont une force et un atout pour notre avenir et qu'elles occupent une place centrale dans notre histoire.

C'est en français et en anglais que nous avons jeté les bases de notre pays. C'est dans ces langues que nous avons accueilli des gens de toutes les origines. Aujourd'hui, en tant que Canadiens, nous participons en français et en anglais à la vie politique, démocratique et sociale de notre pays.

Nous sommes présents dans ces deux langues à l'échelle internationale dans le monde de la culture et dans le milieu des affaires. Pour toutes ces raisons, je suis fière de promouvoir nos deux langues officielles avec l'aide de mon charmant secrétaire parlementaire, Randy Boissonnault, ici présent également.

Ce soir, je veux vous parler de nos consultations sur les langues officielles, mais auparavant, j'aimerais prendre quelques minutes pour vous dire ce que j'ai déjà fait depuis que notre gouvernement a été élu.

The Official Languages Annual Report 2014-15 was tabled in July. It gives an overview of what my department and other federal institutions are doing to promote official languages and the development of minority English- and French-speaking communities. It provides information on subjects such as the increase in enrolment in immersion programs and support for artists in minority situations. As the report shows, some work has been done.

Beyond the report, we have taken concrete action since the federal election. Our government brought back the Mobilité francophone program to support francophone immigration in minority communities. I had the opportunity to work with my colleague, Minister John McCallum, on this file, and I am very proud of that work.

Our government also took steps to bring back training in French at the Royal Military College Saint-Jean to promote bilingualism within the Canadian Armed Forces. I had the opportunity to work with another colleague, Mr. Sajjan, Minister of National Defence, on the issue.

In addition, this summer, the Prime Minister announced a new appointment process for Supreme Court judges, one that reflects the importance of bilingualism. On that file, I had the opportunity to work with the Minister of Justice, Jody Wilson-Raybould. More still needs to be done, however.

[English]

For example, our government is working with provinces and territories to support second-language learning and minority language education. Every year, our government invests more than \$250 million in this area, which is in addition to what the provinces and territories spend.

These concerted efforts allow us to help young Canadians become bilingual. Today, 2.4 million young people across the country are learning French and English as a second language.

Beyond supporting second-language learning for school-aged children, ensuring that adults have access to learning their second official language is equally important. One of the ways we can expand our reach is by offering Canadians a free online service for learning and maintaining French or English as a second language. This is a project our Prime Minister outlined in my mandate letter, so we are working extremely hard on this. It will be aimed at everyone interested in, or even curious about, learning their second official language.

[Translation]

That is a brief overview of the files that we are dealing with.

As I mentioned, I would also like to talk to you about the cross-Canada official languages consultations we undertook in 2016. They generated a lot of interest. We received more than 5,000 responses online, and we met with almost 350 people in

Le Rapport annuel des langues officielles de 2014-2015 a été déposé en juillet. Il brosse un portrait de ce que font mon ministère et d'autres institutions fédérales pour promouvoir les langues officielles et le développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Vous y trouverez de l'information sur des sujets comme la hausse du nombre d'inscriptions dans les programmes d'immersion, ou encore, l'appui apporté aux artistes en situation minoritaire. Comme le rapport l'indique, un certain travail a été accompli.

Au-delà de notre rapport, nous avons agi de façon très concrète depuis les élections fédérales. Notre gouvernement a ramené le programme Mobilité francophone pour appuyer l'immigration francophone en situation minoritaire. J'ai eu l'occasion de travailler avec mon collègue, le ministre John McCallum, sur cette question, ce dont je suis très fier.

Notre gouvernement a également travaillé pour ramener la formation en français au Collège militaire royal de Saint-Jean de sorte à favoriser le bilinguisme au sein des Forces armées canadiennes. J'ai déjà eu l'occasion de travailler sur ce dossier avec mon collègue, M. Sajjan, ministre de la Défense nationale.

De plus, cet été, le premier ministre a annoncé un tout nouveau processus de nomination des juges à la Cour suprême qui reflète l'importance du bilinguisme. J'ai aussi eu l'occasion de travailler sur cette question avec la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, mais il faudra en faire encore plus.

[Traduction]

Par exemple, notre gouvernement travaille avec les provinces et les territoires pour soutenir l'apprentissage de la langue seconde et l'enseignement dans la langue de la minorité. Chaque année, notre gouvernement y consacre plus de 250 millions de dollars, qui s'ajoutent à ce que les provinces et les territoires y investissent aussi.

Ce travail concerté nous permet d'aider les jeunes Canadiens à devenir bilingues. Aujourd'hui, 2,4 millions de jeunes apprennent le français ou l'anglais langue seconde d'un bout à l'autre du pays.

En plus d'aider les Canadiens d'âge scolaire, il importe également de permettre aux adultes d'apprendre leur deuxième langue officielle. Nous pouvons élargir notre action en mettant à la disposition des Canadiens un service en ligne gratuit d'apprentissage et de maintien du français et de l'anglais langue seconde. C'est un projet que le premier ministre a inclus dans ma lettre de mandat; nous travaillons donc extrêmement fort à cet égard. Ce service s'adressera à tous ceux qui sont intéressés ou curieux d'apprendre leur deuxième langue officielle.

[Français]

Voilà un bref survol des dossiers qui nous occupent.

Je tiens également, comme je l'ai dit, à vous parler des consultations pancanadiennes sur les langues officielles que nous avons effectuées au cours de l'année 2016. Elles ont suscité beaucoup d'intérêt. Plus de 5 000 personnes ont participé aux

22 Canadian cities in the most open and transparent round-table discussions ever. So far, 21 of those 22 round tables have taken place, and many were broadcast on the Internet. Interested journalists also attended the discussions.

As you know, under the Official Languages Act, we have an obligation to conduct public consultations, but, contrary to what had been done in the past, we decided to make sure that journalists, invited guests and Internet participants were able to take part in the consultations live. That is why I referred to them as the most open and transparent round-table discussions ever.

In addition to those consultations, three meetings were held this month to reach national representative organizations. We wanted to have an open, frank and useful discussion, and that's what we did.

[*English*]

I personally led round tables from coast to coast to coast, including in St. John's, Newfoundland, while I was there for La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne; as well as in Victoria, B.C.; and just last week in Iqaluit, Nunavut; as well as in Montreal and Alfred in Ontario.

I have also had the chance to organize important round tables, which were not necessarily in the context of the official languages consultations, with stakeholders in Whitehorse, Halifax, Winnipeg and Québec, amongst many other cities.

My parliamentary secretary, Randy Boissonnault, led many consultations as well, in which various cabinet colleagues of mine and local MPs have participated. For example, Minister Bibeau, Minister Brison, Minister Goodale, Minister Chagger, Minister Hehr, Minister LeBlanc and the Speaker of the House, Geoff Regan, participated in these different official languages consultations, which is very important to us because it shows the importance of having a pan-government approach to official languages.

The participants identified important matters of interest, such as, first, supporting the vitality of official language minority communities; second, increasing opportunities for Canadians of all ages to learn to speak their second official language; and third, bringing anglophones and francophones closer together.

Many of the comments highlighted the importance of official languages in our society. Let me quote some participants. The Director of the Quebec Anglophone Heritage Network told us:

consultations en ligne. Nous aurons aussi récolté l'avis de près de 350 personnes lors des tables rondes les plus ouvertes et les plus transparentes de notre histoire qui ont eu lieu dans 22 villes canadiennes. À ce jour, nous avons déjà tenu 21 de ces 22 tables rondes, dont plusieurs ont été diffusées en direct sur Internet. Les journalistes intéressés ont aussi assisté à nos échanges.

Vous savez, en vertu de la Loi sur les langues officielles, nous sommes obligés de faire des consultations publiques, mais nous avons décidé, contrairement à ce qui se faisait par le passé, de nous assurer que journalistes, invités et internautes puissent participer en direct aux consultations. Voilà pourquoi je dis que ce sont les consultations les plus ouvertes et les plus transparentes de l'histoire.

En outre, à ces consultations s'ajoutent trois rencontres organisées ce mois-ci pour rejoindre les organismes représentatifs nationaux. Nous voulions avoir une discussion franche, utile et ouverte, et nous l'avons eue.

[*Traduction*]

J'ai personnellement dirigé des tables rondes aux quatre coins du pays, notamment à St. John's, à Terre-Neuve, où j'étais à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, ainsi qu'à Victoria, en Colombie-Britannique. La semaine dernière, j'étais à Iqaluit, au Nunavut. J'ai également dirigé des tables rondes à Montréal et à Alfred, en Ontario.

J'ai en outre eu la chance d'organiser d'importantes tables rondes, qui ne se sont pas nécessairement déroulées dans le contexte des consultations sur les langues officielles, avec des parties prenantes de nombreuses villes, dont Whitehorse, Halifax, Winnipeg et Québec.

Mon secrétaire parlementaire, Randy Boissonnault, a lui aussi dirigé de nombreuses consultations, auxquelles ont pris part certains de mes collègues du Cabinet et des députés locaux. Par exemple, le ministre Bibeau, le ministre Brison, le ministre Goodale, le ministre Chagger, le ministre Hehr, le ministre LeBlanc et le Président de la Chambre, Geoff Regan, ont participé à ces diverses consultations en matière de langues officielles. Voilà qui est très important à nos yeux, car cela montre l'importance d'avoir une approche pangouvernementale à ce sujet.

Les participants ont fait ressortir des sujets d'intérêt, comme le soutien de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'accroissement des occasions d'apprentissage de la deuxième langue officielle pour les citoyens de tout âge, et le rapprochement des anglophones et des francophones.

Plusieurs commentaires entendus ont souligné l'importance des langues officielles dans notre société. Permettez-moi de citer quelques participants. Le directeur du Réseau du patrimoine anglophone du Québec nous a dit ce qui suit :

The language of Canada is French. The language of Canada is English. Both of them. I like to think that I can go to Vancouver and meet Francophones there that I can speak French with, and vice versa, across Canada, and speak English here.

[Translation]

The Co-chair of Dialogue New Brunswick asked this question:

We forget we have many things in common. We share a history. We have accomplished things together. How can we get to know each other in such a way that we are not afraid, so that we are able to converse and discuss . . . ?

The questions generated a considerable exchange of ideas, and the participants' input will guide us in developing the action plan for official languages.

As you are aware, the current roadmap will end on March 31, 2018. Our action plan will be in effect the following day. The support of minority communities and our two official languages will continue to guide our actions, in keeping with our values.

Our official languages are a strength. Whenever I am asked to comment on why that is, I always say that, for our government, our two official languages are at the heart of the social contract on which our country's very foundation is built.

I hope that all Canadians — whether they are francophones in Quebec or anglophones elsewhere in Canada, whether they are Acadians, Franco-Saskatchewanians, Métis or people from other linguistic groups — will take an interest in our official languages. Having the support of all official languages allies is paramount in order to reaffirm the importance of those languages across the country. Together, I would like us to encourage all Canadians to become agents of change — citizens engaged in our great social contract.

I want to continue to work with your committee and all our government's partners to promote English and French across Canada.

I would now be happy to answer your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, Minister. We witnessed that commitment to our two official languages on our trip to British Columbia, from October 2 to 7. We had the opportunity to meet with high-school students — youth of Asian and Punjabi descent — who were enrolled in French immersion schools. They told us that, in their eyes, learning French and being able to speak both official languages meant having a Canadian identity. We were rather taken aback to come across young people so full

Le français est la langue du Canada; l'anglais est la langue du Canada. Elles le sont toutes les deux. J'aime à penser que je peux aller à Vancouver et rencontrer des francophones avec qui je peux parler en français. Inversement, j'aime l'idée de pouvoir parler anglais ici et partout au pays.

[Français]

Pour sa part, la coprésidente de Dialogue Nouveau-Brunswick lance la question suivante :

On oublie qu'on a beaucoup de choses en commun. On partage une histoire. On a fait des choses ensemble. Comment peut-on apprendre à connaître l'autre pour ne pas avoir peur, pour être en mesure de dialoguer, de discuter [...]?

Bien entendu, ces questions ont généré beaucoup d'échanges, et les témoignages nous guideront dans l'élaboration du Plan d'action en matière de langues officielles.

Comme vous le savez, l'actuelle feuille de route se termine le 31 mars 2018. Notre plan d'action sera en vigueur dès le lendemain. L'appui apporté aux communautés minoritaires et à nos deux langues officielles continuera d'orienter notre action, en fonction de nos valeurs.

Nos deux langues officielles sont une force. Chaque fois que je me fais interpellé sur la raison pour laquelle les deux langues officielles sont une force, je répète toujours que, pour notre gouvernement, nos deux langues officielles sont au cœur du contrat social qui est le fondement même de notre pays.

Je souhaite que tous les Canadiens — autant les francophones du Québec que les anglophones de partout au Canada, autant les Acadiens, les Fransaskois et les Métis que les personnes issues d'autres groupes linguistiques — se sentent interpellés par cette question. Il est fondamental que nous ayons l'appui de tous les alliés des langues officielles afin de réaffirmer l'importance de ces langues au sein du pays. J'aimerais que nous encourageons tous les Canadiens à devenir des agents du changement, des citoyens engagés dans notre grand contrat social.

En outre, je veux continuer à travailler avec votre comité et avec tous les partenaires de notre gouvernement pour promouvoir le français et l'anglais au sein du Canada.

Je serai maintenant heureuse de répondre à toutes vos questions. Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie, madame la ministre. Nous avons remarqué cet engagement envers nos deux langues officielles lors de notre visite en Colombie-Britannique, du 2 au 7 octobre derniers. Durant cette visite, nous avons eu la chance de rencontrer de jeunes adolescents du secondaire — des jeunes Asiatiques, des Punjabis — qui étaient inscrits dans une école d'immersion française. Ils nous ont dit que, pour eux, apprendre le français et connaître les deux langues officielles signifiait

of wisdom at such a tender age.

Minister, Senator Gagné will ask the first question, followed by Senator Maltais.

Senator Gagné: Thank you again for accepting our invitation. I want to commend you for inviting your fellow cabinet members to take part in the consultations. Bilingualism and linguistic duality are not solely Canadian Heritage issues; they also involve the Senate, the Parliament of Canada, and each and every one of us. Kudos to you. I wanted to be sure to congratulate you on that.

My first question pertains to the tables on page 10 of your annual report. The paragraph at the top of the page reads as follows:

According to recent data from Statistics Canada, the Government of Canada's support over the last 10 years has resulted in a significant increase in the number of students enrolled in French immersion programs outside Quebec, which will boost the number francophiles in the country.

Student enrolment rose substantially between 2003-04 and 2013-14, and those figures appear in the report.

If the Government of Canada and Department of Canadian Heritage recognize that immersion programs give rise to a larger francophile population and francophone community overall, when can we expect the availability of French-language services to reflect those numbers?

Ms. Joly: That is a great question. Thank you.

I have already instructed my teams to start working on our action plan, and I have already told the stakeholders taking part in the various official languages consultations that the action plan would be based on two non-competing pillars. The two pillars are the vitality of official language minority communities and bilingualism. The goal is to enhance and promote the vitality of official language minority communities, while giving Canadians a genuine opportunity to live their lives in the official language of their choice, even in minority language communities, in order to raise bilingualism rates. It's a completely different approach.

On the subject of the availability of services in French, I had a chance to speak with my provincial counterparts in St. John's, Newfoundland and Labrador, and I pressed them for assurance that they would demonstrate leadership on the issue, in carrying out their own mandate. As you said, that is the role of the Parliament of Canada, the Senate, and the House of Commons, but I also think it is the role of the provinces to deliver a range of key services to our various language communities. Under our action plan, then, we are trying to find ways to really partner with the provinces so that they, on their end, can improve their service offerings in French.

participer à l'identité canadienne. Nous avons été plutôt étonnés de voir ces jeunes qui démontraient, déjà à un jeune âge, beaucoup de sagesse.

Madame la ministre, la première question sera posée par la sénatrice Gagné, qui sera suivie du sénateur Maltais.

La sénatrice Gagné : Merci encore d'avoir accepté notre invitation. J'aimerais vous féliciter d'avoir invité vos collègues du Cabinet à participer à la consultation; je pense que le bilinguisme et la dualité linguistique ne sont pas uniquement l'affaire de Patrimoine canadien, mais qu'ils concernent également le Sénat, le Parlement du Canada, et chacun de nous. Bravo! Je tenais à vous féliciter pour cela.

Ma première question concerne les tableaux de la page 10 de votre rapport annuel. Au haut de la page 10, on peut lire ce qui suit :

Selon des données récentes de Statistique Canada, l'aide du gouvernement du Canada a favorisé, ces 10 dernières années, une hausse marquée du nombre d'élèves qui participent aux programmes d'immersion française offerts à l'extérieur du Québec. Ces jeunes viendront grossir le nombre de francophiles au pays.

On a vu une augmentation assez substantielle entre les années 2003-2004 et 2013-2014, et on cite les statistiques à cet effet

Si le gouvernement du Canada et Patrimoine canadien reconnaissent que les programmes d'immersion permettent de grossir le nombre de francophiles et l'espace francophone, quand pourrions-nous constater une reconnaissance de ce nombre dans l'offre de services en français?

Mme Joly : C'est une bonne question. Merci.

J'ai déjà demandé à mes équipes de commencer à travailler sur notre plan d'action, et j'ai déjà indiqué aux parties prenantes qui participent aux différentes consultations sur les langues officielles que notre plan d'action allait être basé sur deux axes qui ne seraient pas en compétition. Ces deux axes sont la vitalité des communautés linguistiques en situation minoritaire et le bilinguisme. On devrait ainsi pouvoir améliorer et favoriser la vitalité des communautés linguistiques, et donner la possibilité aux Canadiens de vivre réellement dans la langue officielle de leur choix, même en situation minoritaire, afin d'augmenter le taux de bilinguisme. L'approche est complètement différente.

En ce qui concerne la question de l'offre de services en français, j'ai eu l'occasion de discuter avec mes homologues provinciaux à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, et je les ai interpellés pour m'assurer que, dans le cadre de leur propre mandat, ils puissent jouer un rôle d'impulsion dans le cadre de ce dossier. Comme vous l'avez dit, c'est le rôle du Parlement du Canada, du Sénat, de la Chambre des communes, mais je pense aussi que c'est le rôle des provinces d'offrir une gamme de services important à nos différentes communautés linguistiques. Nous tentons donc de trouver des façons, dans le contexte de notre plan d'action, de faire un véritable partenariat avec les provinces, afin qu'à leur tour, elles améliorent la gamme des services offerts.

Generally, I work with my fellow ministers — whether it's Minister Brison, Minister Duclos, particularly on early childhood matters, or others — to promote support for the vitality of official language minority communities through a cross-government approach that obviously extends beyond the Department of Canadian Heritage.

Senator Gagné: I have a follow-up question. If we are trying to improve French-language communications and services, if we are trying to expand the francophone space, and if we are beginning to count francophiles as members of our communities, should we not change the regulations so that we can truly measure the demand? That demand represents more than just francophones whose first language is French.

Ms. Joly: You are probably referring to the regulations and the possible changes that could be made as part of the Canadian government's response. It's an issue that my colleague Minister Brison is particularly concerned about. He has repeatedly said that he is willing to consider a review of the regulations. I am working hard to support him in his review efforts so that, at the end of the day, regardless of the definition, francophile, francophone or "franco-curious" individual — as my parliamentary secretary enjoys saying — the various official language minority communities are able to receive services in their language. No matter how we go about it, I will be satisfied as long as it has the same impact. That is what I care about, the impact, and I know that I have an ally on this issue in Mr. Brison.

Senator Maltais: Minister, I will leave it to my colleagues to ask you about your report. However, if I may say one thing, it is that you have done a lot in a year.

Ms. Joly: Thank you. That's kind of you to say.

Senator Maltais: As members of the committee, we are regularly out in the field, and we can feel your presence. We just came back from the Vancouver area, where we heard that the people appreciated your trip to Victoria, but that they have high expectations as a result.

When Scott Brison appeared before the committee, I asked him whether any reporting mechanisms were in place to account for the money spent on official languages. That is a criticism we heard from people all over the country. He told us that, unfortunately, none existed but that he would look into the matter during the year. It is a sensitive issue, education being in the provincial domain. You provide funding to francophone communities. What we have heard is that, in many cases, when the funding goes to the provinces, francophones have no idea whether that money has gone directly to their educational institutions or community organizations.

I am going to fire off a bunch of questions, and you can answer afterwards, if you wouldn't mind.

De façon générale, je travaille avec mes différents collègues — qu'ils s'agisse du ministre Brison, du ministre Duclos, notamment, en matière de petite enfance, ou d'autres ministres — afin de favoriser l'appui apporté à la vitalité des communautés linguistiques en situation minoritaire par une approche pangouvernementale qui ne concerne pas que Patrimoine canadien, bien entendu.

La sénatrice Gagné : J'ai une question complémentaire. Si on élargit toute cette question de communication et de services, si on veut agrandir l'espace francophone et qu'on commence à compter les francophiles comme étant des membres de nos communautés, est-ce qu'on ne devrait pas tout de même ajuster la réglementation de façon à ce qu'on puisse vraiment évaluer la demande qui s'étend au-delà de la définition du francophone dont la langue première est le français?

Mme Joly : Vous faites probablement référence à toute la question de la réglementation et aux changements potentiels à y apporter au sein de la réponse du gouvernement canadien. C'est un dossier qui touche particulièrement mon collègue, le ministre Brison, qui a répété à plusieurs reprises qu'il est prêt à envisager la révision du règlement. Je travaille très fort afin de l'appuyer dans ses efforts de révision, afin qu'ultimement, peu importe la définition de francophile, de francophone ou de « francourieux » — comme aime bien le dire mon secrétaire parlementaire —, on puisse offrir des services aux différentes communautés en situation minoritaire. Peu importe la façon dont on s'y prend, si l'impact est le même, moi, ce que je recherche, c'est l'impact, et je comprends que j'ai un allié sur cette question dans la personne de M. Brison.

Le sénateur Maltais : Madame la ministre, je vais laisser le soin à mes collègues d'aborder votre rapport. Cependant, si je peux dire une chose, je dois admettre que, depuis un an, vous en avez fait beaucoup.

Mme Joly : Merci, c'est gentil.

Le sénateur Maltais : Nous, les membres du comité, allons sur le terrain régulièrement, et nous y sentons votre présence. Nous revenons de la région de Vancouver, où nous avons entendu dire que votre visite à Victoria a été appréciée, mais qu'elle a suscité beaucoup d'attentes.

Lorsque M. Scott Brison a participé à notre comité, je lui ai demandé s'il y avait des mécanismes de reddition de comptes pour l'argent versé en faveur des langues officielles. C'est un reproche que nous entendons partout au Canada. Il nous a dit que, malheureusement, il n'y en avait pas, mais qu'il allait se pencher sur cette question au cours de l'année. C'est un sujet délicat, l'éducation étant un sujet d'ordre provincial. Vous versez de l'argent aux communautés francophones. Souvent, quand l'argent est versé aux provinces, les francophones ne savent pas si ces enveloppes sont versées directement à leurs maisons d'enseignement ou à leurs organismes communautaires.

Je vais vous poser mes questions en rafale, et vous y répondrez après, si vous le voulez bien.

Ms. Joly: Go ahead. I will take notes.

Senator Maltais: Ever since I joined the Official Languages Committee, I have hated the term “second language.”

My country has two official languages: English and French. I am from the North Shore of Quebec, and I speak Montagnais. Now that is a second language. In my country, though, there are two official languages. When we are referring to the other language, we should say just that, “the other language” or simply English or French, depending on which it is.

When we use the term “second language,” we separate people into two categories, first-class citizens and second-class citizens. That is unacceptable under the Charter. Canada does not have two classes of citizens. It has English-speaking Canadians and French-speaking Canadians, and I feel very strongly about that.

I would like to briefly discuss the issue of CBC/Radio-Canada. Since taking office, you have allocated considerable funding to CBC/Radio-Canada. That’s not a bad thing. But do you have any accountability mechanisms that allow you to see what investments the public broadcaster made to support francophone communities outside Quebec?

Ms. Joly: Thank you, senator. I will answer your questions with great pleasure. First, regarding accountability, all throughout our public consultations across the country, we heard — especially from various school boards — how important it is to promote greater transparency and better communication with the provinces to determine whether the money invested by the federal government is really being used to support various initiatives put forward by official language communities.

I am very sensitive to this issue. I am prepared to hear their point of view and to take it into consideration in the development of the action plan, and to continue the discussions with my colleague, Mr. Brison, on accountability. The objective, of course, is to ensure that, when investments are made in education, the people who are expecting to receive better services in education can receive those services.

That said, I believe that the message was well communicated during our federal-provincial-territorial meeting with my counterparts. I have noted a willingness among my counterparts to play a leadership role in official languages. One of the examples is Alberta, which is looking into the possibility of developing its first piece of legislation recognizing the rights of French linguistic minorities. Another example is Yukon, which is investing more than ever in official languages. I am also noticing that Ontario is showing leadership in that area. There is more support for official languages than before, but that is more true in some provinces than in others.

As for the second language issue, you may rest assured that, for me, both official languages are fundamental. In addition, you mentioned that you spoke Montagnais. In my mandate letter, the

Mme Joly : Allez-y, je vais prendre des notes.

Le sénateur Maltais : Depuis que je siège au Comité des langues officielles, je déteste entendre l’expression « langue seconde ».

Dans mon pays, il y a deux langues officielles : le français et l’anglais. Je viens de la Côte-Nord et je parle le montagnais. Voilà une langue seconde. Mais dans mon pays, il y a deux langues officielles. Lorsqu’on parle de l’autre langue, nous devons dire « l’autre langue », ou le français ou l’anglais, dépendamment du cas.

En utilisant l’expression « langue seconde », nous catégorisons les gens selon la première et la deuxième classe, et c’est inacceptable en vertu de la Charte. Il n’y a pas deux catégories de Canadiens : il y a des Canadiens de langue anglaise et de langue française. Cela, j’y tiens.

J’aimerais aborder brièvement le sujet de Radio-Canada. Vous avez octroyé des sommes considérables à Radio-Canada depuis votre arrivée. Ce n’est pas une mauvaise chose. Avez-vous un mécanisme de reddition de comptes vous permettant de savoir de quelles façons Radio-Canada a investi en faveur des communautés francophones hors Québec?

Mme Joly : Merci, sénateur. Je vais répondre avec grand plaisir à vos questions. Premièrement, sur la question de la reddition de comptes, tout au long de nos consultations publiques à travers le pays, nous avons entendu, particulièrement de la part des différents conseils et commissions scolaires, l’importance de favoriser une plus grande transparence et une meilleure communication avec les provinces pour savoir si l’argent investi par le gouvernement fédéral est véritablement consacré pour appuyer les différentes initiatives mises de l’avant par les communautés de langue officielle.

Je suis très sensible à cette question. Je suis prête à entendre leur point de vue et à en tenir compte dans l’élaboration du plan d’action, ainsi qu’à poursuivre mes discussions avec mon collègue, M. Brison, sur la question de la reddition de comptes. L’objectif, bien entendu, est de s’assurer que lorsqu’on investit en faveur de l’éducation, les personnes qui s’attendent à recevoir de meilleurs services en matière d’éducation puissent les recevoir.

Cela dit, je crois que le message a été bien communiqué lors de notre rencontre fédérale-provinciale/territoriale avec mes homologues. Je constate une volonté chez mes homologues de jouer un rôle d’impulsion en matière de langues officielles. Je pense notamment à l’Alberta, qui étudie la possibilité d’élaborer une première loi reconnaissant les droits des minorités linguistiques francophones, et au Yukon, qui investit plus que jamais en matière de langues officielles. Je vois aussi l’Ontario faire preuve de leadership à ce chapitre. L’appui aux langues officielles y est plus présent qu’auparavant, mais aussi dans certaines provinces plutôt que dans d’autres.

En ce qui a trait à la langue seconde, vous pouvez être sûr que, pour moi, ce sont deux langues officielles fondamentales. De plus, vous avez mentionné que vous parlez le montagnais. Dans le

Prime Minister asked me to develop the first strategy for supporting the Aboriginal languages of our country's history. I plan on making inroads in that area, and I am working diligently on the issue. My team and I have begun discussions with Aboriginal chiefs on our response to that important aspect of my mandate letter. I thank you, as you are clearly an official languages ally.

Finally, concerning CBC/Radio-Canada, we are investing \$675 million in the corporation over the next five years. In the context of that reinvestment, I have sent the corporation's management team three wishes. I want to remind you that CBC/Radio-Canada is independent from me and my department, but nothing prevents me from expressing wishes.

My first wish was that there be more local content in French and in English across the country, so that Canadians can navigate the content developed and produced by CBC/Radio-Canada's journalist teams. Second, I wished that CBC/Radio-Canada would be supported in its digital transition, so that investments would be made in technologies to put the corporation at the forefront, not only of technological changes, but also of changes in information consumption. My third wish was that CBC/Radio-Canada be able to invest in new teams to ensure its future. Currently, the average age in newsrooms is 51, and we want to make sure to have strong public broadcasting in both official languages across the country over the next 50 years.

That's the work we have done and the wishes we have expressed in a nutshell. Ultimately, the \$675 million should be used specifically for those three priorities, I hope.

Senator Maltais: I want to remind you that, when it comes to official languages in Quebec, I have lived through the development of five pieces of legislation on official languages, from Bill 63 to current Bill 86. I know that it's not easy. I wish you the best of luck.

I may have other questions in the second round.

Senator McIntyre: Minister, thank you for being here and for your presentation. Earlier, you talked to us about your multi-annual plan and mentioned that consultations were launched in early summer 2016 and should be wrapping up this month. I understand that a questionnaire can also be completed online.

You have provided us with an overview of the consultations held thus far. Will the plan include additional investments for minority language education and official language training?

Ms. Joly: Our plan is an action plan rather than a simple roadmap. Throughout my consultations, various stakeholders have told me about four main priorities that sometimes represent new challenges different minority language communities face. The

cadre de ma lettre de mandat, le premier ministre m'a demandé de développer la première stratégie d'appui aux langues autochtones de l'histoire de notre pays. J'entends faire des percées à ce chapitre et je travaille diligemment sur cette question. Mon équipe et moi avons entamé des discussions avec des chefs autochtones quant à notre réponse à ce point important de ma lettre de mandat. Je vous remercie, car je vois que vous êtes clairement un allié des langues officielles.

Finalement, concernant Radio-Canada, nous y réinvestissons 675 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Dans le contexte de ce réinvestissement, j'ai transmis trois souhaits à l'équipe responsable de Radio-Canada. Je tiens à rappeler que Radio-Canada est indépendante de moi et de mon ministère, mais rien ne m'empêche de formuler des souhaits.

Mon premier souhait est qu'il y ait davantage de contenu local en français et en anglais partout au pays afin que les Canadiens et Canadiennes puissent se retrouver dans le contenu qui est développé et produit par les équipes de journalistes de Radio-Canada. En deuxième lieu, je souhaite que Radio-Canada puisse être appuyée dans son virage numérique, de sorte qu'il y ait des investissements en matière de technologie pour que Radio-Canada soit à l'avant-garde, non seulement des changements technologiques, mais aussi des changements de consommation de l'information. Mon troisième souhait, c'est que Radio-Canada puisse investir dans de nouvelles équipes afin d'assurer sa relève. Présentement, l'âge moyen dans les salles de nouvelles est de 51 ans, et on veut s'assurer d'avoir une radiodiffusion publique forte dans les deux langues officielles partout au pays pour les 50 prochaines années.

Voilà essentiellement le travail et les souhaits que nous avons faits. Ultiment, les 675 millions de dollars devraient être consacrés particulièrement à ces trois priorités, je l'espère.

Le sénateur Maltais : J'aimerais vous rappeler qu'en matière de langues officielles, au Québec, j'ai vécu l'élaboration de cinq lois sur les langues officielles, du projet de loi 63 à la Loi 86 d'aujourd'hui. Je sais que ce n'est pas facile. Je vous souhaite la meilleure des chances.

Au deuxième tour, j'aurai peut-être d'autres questions.

Le sénateur McIntyre : Merci, madame la ministre, de votre présence et de votre présentation. Tout à l'heure, vous nous avez parlé de votre plan pluriannuel et vous avez mentionné que des consultations ont été lancées au début de l'été 2016, qui doivent prendre fin ce mois-ci. Je comprends qu'un questionnaire en ligne peut être rempli également.

Vous nous avez donné un aperçu des consultations menées jusqu'à maintenant. Ce plan contiendra-t-il des investissements additionnels en faveur de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'apprentissage des langues officielles?

Mme Joly : Notre plan se veut un plan d'action plutôt qu'une simple feuille de route. Tout au long de mes consultations, j'ai entendu quatre principales priorités de la part des différentes parties prenantes, qui représentent parfois de nouveaux défis

first priority, which concerns education — especially in early childhood — was raised by various communities. The second priority has to do with immigration, and the idea is to increase the population of various communities and get them into the official language, even in minority situations. Potentially being able to attract 4 per cent of francophone immigrants in minority situations is a wish that has been expressed often.

Third, there's also the entire issue of media and the sustainability of media in the official language of the minority community, at a time when a digital shift is happening and a drop is noted in the readership of various periodicals that are often key to the vitality of linguistic communities.

Fourth, and this will in part answer your question, there is the importance of community and school infrastructure, precisely to meet the demand of parents and children who are part of the school system in various official language communities.

Most certainly, in the context of developing our plan, where we are working very hard to come up with a robust response when it comes to the importance of official languages, both to support the vitality of linguistic communities and to support bilingualism, it is clear that those four aspects will be part of our plan.

Senator McIntyre: We are all looking forward to the release of the plan.

I have another question. The Senate committee went to Vancouver and Victoria in early October to look into the challenges related to access to French schools and French immersion programs in British Columbia. I must say that, during our stay, a number of witnesses talked about the lack of access to French immersion programs in British Columbia and elsewhere in Canada. All that was part of the study that culminated in the report entitled *Aiming Higher: Increasing bilingualism of our Canadian youth*.

The main arguments put forth by the witnesses featured some of the aspects I remember very well: lack of space, shortage of qualified teachers and lack of resources. They also noted that funding for programs is not keeping pace with enrolment. Can you tell us a bit more about that?

Ms. Joly: Of course. First, it goes without saying that education is still a provincial responsibility, and that the federal government can be a partner in providing support for promoting the vitality of linguistic communities. I will answer your question from various perspectives.

auxquels font face les différentes communautés linguistiques en situation minoritaire. La première priorité, qui concerne l'éducation, particulièrement la petite enfance, a été soulevée par les différentes communautés. La deuxième priorité est la question de l'immigration et vise à ce qu'on puisse augmenter la population des différentes communautés et bien les intégrer dans la langue officielle, même en situation minoritaire. Le fait qu'on puisse attirer potentiellement 4 p. 100 d'immigrants francophones en situation minoritaire est un souhait qui a souvent été exprimé.

Troisièmement, il y a aussi toute la question des médias et de la pérennité des médias dans la langue officielle de la communauté en situation minoritaire, alors même qu'un virage numérique s'opère et qu'on observe une diminution du lectorat des différents périodiques qui sont souvent au cœur de la vitalité des communautés linguistiques.

Quatrièmement, et cela répondra en partie à votre question, il y a l'importance des infrastructures communautaires et scolaires, justement pour arriver à répondre à la demande des parents et des enfants qui font partie du système scolaire au sein des différentes communautés de langue officielle.

Très certainement, dans le contexte de l'élaboration de notre plan, alors que nous travaillons très fort pour apporter une réponse robuste quant à l'importance des langues officielles, autant pour soutenir la vitalité des communautés linguistiques que pour soutenir le bilinguisme, il est évident que ces quatre aspects feront partie de notre plan.

Le sénateur McIntyre : Nous attendons tous avec hâte la diffusion du plan.

J'aurais une question supplémentaire. Le comité sénatorial s'est rendu à Vancouver et à Victoria au début du mois d'octobre pour étudier les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française en Colombie-Britannique. Je dois vous avouer que, lors de notre séjour, plusieurs témoins ont parlé du manque d'accès aux programmes d'immersion française en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada. Tout cela a fait partie de l'étude qui a mené à la parution du rapport intitulé *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*.

Les principaux arguments avancés par ces témoins reprenaient des aspects dont je me souviens très bien : le manque de place et le manque d'enseignants qualifiés et de ressources. Ils ont également noté que le financement des programmes n'augmente pas au même rythme que les inscriptions. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cette question?

Mme Joly : Bien sûr. Premièrement, il va de soi que la question de l'éducation est tout de même une compétence provinciale, et que le gouvernement fédéral peut être un partenaire en matière d'appui à la promotion de la vitalité des communautés linguistiques. Je répondrai à votre question sous différents angles.

The first perspective is the need in terms of community and school infrastructure. I partially answered your question about the federal government potentially being a better partner for developing different community and school infrastructure. That is certainly a point we have heard.

Second, there is the fact that we can work with various school boards to ensure that, as long as financial support is provided, it is truly done for the benefit of education. That somewhat answers Senator Maltais' earlier question. It's something we have heard and it is a point that, in my opinion, will be very important in the context of my negotiations with different provinces. Those negotiations will be held over the course of next year.

We also heard about the shortage of teachers. Services were often not provided owing to that shortage. The federal government can definitely be a catalyst for improving the mobility of French-language teachers. That is a scenario we are looking into to ultimately improve the government response — whether we are talking about the provincial government or the federal government — to meet the needs of parents and children.

The Chair: Senator Gagné had a question complementary to the one asked by Senator McIntyre.

Senator Gagné: This is related to Senator McIntyre's first question. You talked about, maybe not priorities, but topics of interest for the next plan. You mentioned early childhood, immigration, media and school infrastructure. You did not mention post-secondary education. I would like to hear you talk about that. The reason I am bringing this up is that young university students we met in Vancouver and in Victoria told us about one of the major challenges they are facing, which is precisely access to post-secondary education in French. That is the situation in British Columbia. I am from Manitoba, and I also worked in post-secondary education throughout my career, so I am aware of the challenges in terms of access to education.

I just wanted to know whether that was also one of the topics of interest you mentioned.

Ms. Joly: When I talked about early childhood and education, post-secondary education was included, as well. What we have heard — and this is interesting — is that we now have the first generation that has experienced the importance of the Official Languages Act and has, therefore, seen the impacts of that piece of legislation. So there are young people in their thirties who can talk about the range of services provided over a lifetime. Of course, we have been hearing about the importance of post-secondary education, and even the importance of supporting community initiatives once people enter the workforce, so that they can live in the official language of their choice in the labour market.

Le premier est le besoin en infrastructures communautaires et scolaires. J'ai répondu en partie à votre question sur le fait que le gouvernement fédéral puisse potentiellement être un meilleur partenaire pour le développement des différentes infrastructures communautaires et scolaires. C'est certainement un point que nous avons entendu.

Deuxièmement, il y a le fait qu'on puisse travailler avec les différentes commissions scolaires et les conseils scolaires pour veiller à ce que, dans la mesure où il y a un appui financier, il se fasse véritablement au bénéfice de l'éducation. Cela répond un peu à la question du sénateur Maltais tantôt; c'est quelque chose qu'on a entendu et c'est un point qui, pour moi, sera très important dans le contexte de mes négociations avec les différentes provinces. Ces négociations se tiendront au cours de la prochaine année.

On a également entendu la question de la pénurie d'enseignants : souvent, les services n'étaient pas offerts à cause d'une pénurie d'enseignants. Le gouvernement fédéral peut très certainement être un catalyseur pour améliorer la mobilité des enseignants en français. C'est un scénario qu'on étudie pour améliorer à terme la réponse gouvernementale, qu'il s'agisse du gouvernement provincial ou fédéral, pour répondre aux besoins des parents et des enfants.

La présidente : La sénatrice Gagné avait une question complémentaire à la question posée par le sénateur McIntyre.

La sénatrice Gagné : C'est en rapport à la première question du sénateur McIntyre. Vous avez mentionné, peut-être pas les priorités, mais les sujets d'intérêt pour le prochain plan. Vous avez mentionné la petite enfance, l'immigration, les médias et les infrastructures scolaires. Vous n'avez pas mentionné l'éducation postsecondaire. J'aimerais vous entendre à ce sujet. La raison pour laquelle je le mentionne, c'est que les jeunes universitaires que nous avons rencontrés à Vancouver et à Victoria nous ont fait part d'un des grands défis auxquels ils font face, qui est, justement, l'accès à l'éducation postsecondaire en français. C'est le cas en Colombie-Britannique. Je viens du Manitoba, et j'ai travaillé aussi dans le domaine de l'éducation postsecondaire pendant toute ma carrière, alors je suis consciente des défis liés à l'accès à l'éducation.

Je voulais simplement savoir si cela faisait partie aussi des sujets d'intérêt dont vous avez parlé.

Mme Joly : Quand j'ai parlé de la petite enfance et de l'éducation, j'incluais aussi l'éducation postsecondaire. Ce qu'on a entendu, et ce qui est intéressant, c'est qu'on se retrouve avec la première génération qui a vécu l'importance de la Loi sur les langues officielles, et qui a donc connu les impacts de cette loi. Il y a donc de jeunes trentenaires qui sont capables de parler de la gamme de services offerts au cours d'une vie. Certainement, ce qu'on entend, c'est l'importance de l'éducation postsecondaire, et même l'importance d'appuyer des initiatives communautaires une fois que les gens intègrent le marché du travail, de sorte qu'ils puissent vivre dans la langue officielle de leur choix au sein du marché du travail.

We can definitely work on developing the supply of services at the post-secondary level. Jean-Pierre, who is here, is reminding me of relevant figures. We are already providing \$35.6 million a year for the post-secondary education sector. Various projects are currently under discussion. They range from a Franco-Ontarian university to projects presented by the communities — and we will study them.

Senator Mockler: I also want to say thank you, minister. When you went through New Brunswick, I had an opportunity to talk to stakeholders, and they liked the approach and the vision you are currently fine-tuning to draw attention to the importance of the roadmap, or whatever its new name will be.

I would be remiss not to specify that I am certainly speaking as a senator from New Brunswick and as a Canadian, but first and foremost as a senator from New Brunswick. Back home, our stakeholders always have a good relationship with the senior officials, and I want to use this opportunity to congratulate them.

Ms. Joly: I want to add my voice to yours. Our senior officials are very good. Thank you, Hubert and Jean-Pierre.

Senator Mockler: It's because we are the best country in the world, right? I would like to bring up three or four issues. You have my support when it comes to community infrastructure. That is extremely important if we want to develop our communities and ensure that our small communities, like large ones, are in touch with tomorrow's challenges. One of the major challenges of tomorrow is definitely a bilingual workforce.

That said, I know that a number of our stakeholders, without naming them all, play an important and sometimes crucial role. In that regard, I would like to draw your attention to the Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, which has played a role in the past. I hope we will continue to work with that association and with other stakeholders, so that those people can play a role in training a bilingual workforce. Can you tell us a bit about where the government wants to go with that project?

Ms. Joly: I cannot talk to you about the project itself. What I can say is that we want to go back to a more comprehensive approach to official languages and work less in silos. In other words, we want to ensure that different departments that have responsibilities in official languages can work together to develop a plan that could then be negotiated with various provinces. It could certainly be negotiated with Innovation, Science and Economic Development Canada for Quebec regions, or with Employment and Social Development Canada — basically, with various departments — so that we can discuss official languages based on Canadians' needs.

That was the approach of the Dion plan when the first plan on official languages was developed. Under the circumstances, it shows how much of a leadership role our government plays in this

Nous pouvons certainement travailler à développer l'offre de services au niveau postsecondaire. Jean-Pierre, ici présent, me rappelle des chiffres pertinents : nous versons déjà 35,6 millions de dollars par année à la filière de l'éducation postsecondaire. Différents projets font l'objet de discussions présentement, qu'il s'agisse d'une université franco-ontarienne ou de projets présentés par les communautés, et nous allons les étudier.

Le sénateur Mockler : Je veux, moi aussi, vous dire merci, madame la ministre. Lorsque vous êtes passée au Nouveau-Brunswick, j'ai eu l'occasion de discuter avec des intervenants, et ils ont aimé l'approche et la vision que vous êtes en train de raffiner pour attirer l'attention sur l'importance de la feuille de route, ou quel que soit son nouveau nom.

Je m'en voudrais de ne pas préciser que je parle, certes, en tant que sénateur du Nouveau-Brunswick et en tant que Canadien, mais d'abord en tant que sénateur du Nouveau-Brunswick. Chez nous, nos intervenants ont toujours une bonne relation avec les hauts fonctionnaires, et je veux en profiter pour les féliciter.

Mme Joly : Je tiens à ajouter ma voix à la vôtre. Ils sont très bons, nos cadres supérieurs. Merci à vous, Hubert et Jean-Pierre.

Le sénateur Mockler : C'est que nous sommes le meilleur pays au monde, n'est-ce pas? J'aimerais aborder trois ou quatre questions. Vous avez mon soutien lorsqu'il s'agit des infrastructures communautaires. C'est très, très important si on veut développer nos communautés et veiller à ce que nos petites communautés, comme les grandes, soient en prise directe avec les défis de demain. Or, l'un des grands défis de demain, c'est certainement la main-d'œuvre bilingue.

Cela dit, je sais que plusieurs de nos intervenants, sans tous les nommer, jouent un rôle important et parfois primordial. À ce sujet, j'aimerais attirer votre attention sur l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, qui a joué un rôle dans le passé. J'espère que nous continuerons de travailler avec elle et avec les autres intervenants, de sorte que ces gens puissent jouer un rôle dans la formation de la main-d'œuvre bilingue. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques commentaires pour nous dire où on veut aller avec ce projet?

Mme Joly : Je ne peux pas vous parler du projet en soi. Ce que je peux vous dire, c'est qu'on veut revenir avec une approche plus globale des langues officielles, et travailler moins en silos. C'est-à-dire que nous voulons faire en sorte que les différents ministères qui ont des responsabilités en matière de langues officielles puissent travailler de concert pour développer un plan qui, par la suite, pourra être négocié avec les différentes provinces. Cela pourrait très certainement être négocié avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour les régions du Québec, ou avec Emploi et Développement social Canada, bref, avec les différents ministères, pour qu'on puisse aborder la question des langues officielles en fonction des besoins d'un citoyen.

C'était l'approche du plan Dion lorsque le premier plan sur les langues officielles a été élaboré. Dans les circonstances, cela démontre à quel point notre gouvernement joue un rôle

area. However, it also shows the philosophical approach of a liberal government that cares about official languages and has the desire to invest in the different needs of Canadians.

With my team, I have worked on the vision of a social contract, as I think that is the best way to express it. I think that the country's social contract is based on three aspects. The first is the issue of official languages — the importance of French and English. Second is the issue of multiculturalism — support for the heritage of various ethnic communities. The third aspect, which we as a government reaffirm a lot, is the importance of reconciliation with our Aboriginal peoples.

I know that I am giving a very broad answer to a more specific question, but I want to give you the perspective of our vision concerning our role and our next action plan.

Senator Mockler: Minister, what would you recommend to partners such as the ones I just mentioned? What role could those people or associations play within your vision?

Ms. Joly: Generally speaking, it is essential that they be able to express their needs and ideas. Of course, we have to make sure that my parliamentary secretary, our departmental team and I can meet with them.

Since those people are involved in economic development, it is important that they be able to discuss the role they can play with the representatives of the regional agency. That's fundamental because, as I said, it's a government-wide and pan-institutional approach.

Senator Mockler: I like the fact that your approach is philosophical, but it also has to be practical.

Ms. Joly: Exactly. My biggest challenge is to take into account ideas and to move forward with them. I would say that I am a determined woman, senator.

Senator Mockler: Your career clearly demonstrates that. I would like to talk about another major challenge — demographics. I had an opportunity to present to you the work published by the Université de Moncton, under the leadership of Donald Savoie. We know that challenges must be addressed in the Atlantic regions when it comes to population aging. In the Atlantic regions, the New Brunswick statistics on population aging are the highest.

In preparation for what is coming in terms of labour force and youth, what would be the way to maintain the Canada-wide percentage in small provinces like mine, which are struggling with population aging and economic challenges?

d'impulsion dans ce dossier. Cependant, cela démontre aussi l'approche philosophique d'un gouvernement libéral qui a à cœur les langues officielles et le désir d'investir dans les différents besoins des citoyens.

Avec mon équipe, j'ai développé la question de la vision d'un contrat social, parce que je pense que c'est la meilleure façon de l'exprimer. Selon moi, le contrat social du pays se base sur trois aspects. Le premier, c'est la question des langues officielles, l'importance du français et de l'anglais. Par la suite vient la question du multiculturalisme, de l'appui au patrimoine des différentes communautés ethniques. Le troisième aspect, celui qu'on réaffirme beaucoup en tant que gouvernement, c'est l'importance de la réconciliation avec nos peuples autochtones.

Je sais que je réponds de façon très large à une question plus spécifique, mais c'est pour vous donner le point de vue de notre vision quant à notre rôle et quant à notre prochain plan d'action.

Le sénateur Mockler : Madame la ministre, que recommanderiez-vous à des partenaires comme ceux que je viens de mentionner? Quel rôle ces gens ou ces associations pourraient-ils jouer au sein de votre vision?

Mme Joly : De façon générale, il est fondamental qu'ils puissent exposer leurs besoins et leurs idées. Bien entendu, il faut s'assurer que mon secrétaire parlementaire, notre équipe au ministère et moi puissions les rencontrer.

Étant donné que ces gens sont dans le domaine du développement économique, il est important qu'ils puissent discuter du rôle qu'ils peuvent jouer avec les représentants de l'agence régionale. C'est fondamental parce que, comme je l'ai dit, c'est une approche pangouvernementale et pan-institutionnelle.

Le sénateur Mockler : J'aime le fait que votre approche est philosophique, mais il faut aussi être pratique.

Mme Joly : Tout à fait. Mon plus grand défi, c'est de tenir compte des idées et de les réaliser. Je vous dirais que je suis une femme déterminée, monsieur le sénateur.

Le sénateur Mockler : Votre carrière le démontre bien. Je voudrais parler d'un autre grand défi, celui de la démographie. J'ai eu l'occasion de vous présenter l'ouvrage publié par l'Université de Moncton, sous la direction de Donald Savoie. On sait qu'il y a des défis à relever dans les régions atlantiques en ce qui concerne le vieillissement de la population. Dans les régions de l'Atlantique, les statistiques du Nouveau-Brunswick en matière de vieillissement de la population sont les plus élevées.

En vue de ce qui se prépare dans les domaines de la main-d'œuvre et de la jeunesse, quelle serait la façon de maintenir le pourcentage pancanadien dans les petites provinces comme la mienne, qui sont aux prises avec le vieillissement de la population et avec des défis économiques?

Ms. Joly: That is a very good question. We really considered that issue at our federal-provincial-territorial conference. My New Brunswick counterpart, Francine Landry, was actually very concerned about that issue.

We have reiterated our desire to reach the 4 per cent target in terms of francophone immigration in minority communities, but a number of provinces are asking for more. That was something I discussed for a long time with my colleague, John McCallum, and I know that he wants to promote the importance of francophonie outside Quebec.

That's why we reinstated the Mobilité francophone program together last spring. In an effort to move forward, we've been working on different options. I hope these options will be announced in the coming weeks.

The Chair: Minister Joly, before moving on to the second round of questions, I want to ask you about the Dion plan. In your response to our report entitled *Aiming Higher: Increasing bilingualism of our Canadian youth*, which you provided last June, you said you supported the overall vision of the report. You even said the report could serve as a basis for the federal government's new official languages plan.

However, you didn't indicate any specific target. How do you plan to increase the number of bilingual youth? I see that, in 2003, 24 per cent of youth aged 15 to 19 were bilingual. In 2011, the proportion was 22.6 per cent. Therefore, the number of bilingual youth aged 15 to 19 decreased. In 2003, when 24 per cent of youth were bilingual, the Dion plan stated that the goal was to double the number of bilingual youth to 50 per cent in 2013.

Obviously, Minister Joly, we're far from reaching that goal. We even fall short of the 2003 goal, when the proportion was 24 per cent. Do you intend to establish a specific and measurable goal to increase proficiency in the official languages, particularly among young Canadians?

Ms. Joly: Thank you for the question, Senator Tardif. It's very relevant. First, clearly the bilingualism issue is important to us. In our election platform, which led to my mandate letter, I was asked to work on modern solutions for the bilingualism issue.

We're currently working on creating a new online English and French learning program. The service doesn't currently exist. In light of the circumstances, the prime minister has asked me to launch this new service. It will be a first, and I'm very proud. I hope the delivery of an online program will help address the modern reality of citizens' needs. People will be able to teach

Mme Joly : C'est une très bonne question. C'était le sujet que nous avons véritablement abordé lors de notre conférence fédérale-provinciale-territoriale. D'ailleurs, mon homologue du Nouveau-Brunswick, Mme Francine Landry, était très préoccupée par cette question.

Nous avons réaffirmé notre volonté d'atteindre l'objectif de 4 p. 100 d'immigration francophone en situation minoritaire, alors que plusieurs provinces en demandent davantage. C'est un sujet dont j'ai discuté longuement avec mon collègue, John McCallum, et je sais qu'il veut faire la promotion de l'importance de la francophonie hors Québec.

Voilà pourquoi nous avons relancé ensemble le programme Mobilité francophone au printemps dernier. Dans notre volonté d'aller plus loin, nous travaillons sur différents scénarios, et j'espère que ces scénarios seront annoncés au cours des prochaines semaines.

La présidente : Madame la ministre, avant de passer au deuxième tour de questions, j'aimerais vous poser une question concernant le plan Dion. Dans votre réponse à notre rapport intitulé *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, que vous nous avez transmise en juin dernier, vous avez indiqué votre appui à l'égard de la vision générale de notre rapport. Vous avez même indiqué que ce rapport pourrait servir de fondement pour le nouveau plan du gouvernement fédéral en matière de langues officielles.

Cependant, vous n'avez pas indiqué de cible précise. Alors, comment prévoyez-vous augmenter le nombre de jeunes bilingues? Je remarque qu'en 2003, le pourcentage de jeunes bilingues de 15 à 19 ans était de 24 p. 100, et qu'en 2011, il était de 22,6 p. 100. Donc, il y a eu une baisse du nombre de jeunes bilingues âgés de 15 à 19 ans. Déjà, en 2003, alors qu'il y avait 24 p. 100 de jeunes bilingues, le plan Dion avait indiqué que l'objectif était de doubler le nombre de jeunes bilingues pour qu'il atteigne 50 p. 100 en 2013.

Il est évident, madame la ministre, que nous sommes loin de l'atteinte de cet objectif; nous sommes même en deçà de l'objectif de 2003, alors que le pourcentage était de 24 p. 100. Avez-vous l'intention d'établir un objectif précis et mesurable pour accroître la maîtrise des langues officielles, en particulier chez les jeunes Canadiens?

Mme Joly : Merci de votre question, madame la sénatrice, elle est très pertinente. D'abord, il va de soi que, pour nous, la question du bilinguisme est importante. Déjà, dans notre plateforme électorale, qui s'est traduite dans ma lettre de mandat, on m'a demandé de travailler sur des solutions modernes pour répondre à l'enjeu du bilinguisme.

Nous travaillons présentement à l'élaboration d'un premier programme d'apprentissage du français et de l'anglais offert en ligne. Ce service n'existe pas en ce moment et, dans les circonstances, le premier ministre m'a demandé de lancer ce nouveau service. Ce sera une première, j'en suis très fière, et j'espère que l'offre d'un programme en ligne permettra de

themselves to speak the second official language. I hope that, this way, the new service will help reaffirm that famous social contract I mentioned.

I would also say the drop in the bilingualism rate is based on the fact that the previous government took a different approach to official languages, which could certainly have resulted in a decrease in bilingualism.

In short, if we want to create a new action plan that takes into account the vitality of linguistic communities and the bilingualism issue, the delivery of online services to help people learn the second official language will be one of the proposed measures to support bilingualism.

The Chair: Thank you for your answer, Minister Joly. Certainly, the promotion of bilingualism also largely depends on the vitality of francophone minority communities. There needs to be people with whom we can speak the language we're learning.

Ms. Joly: I would like to add a comment. It will also depend on the work done by the provinces. It's my job to push my provincial counterparts and work with them so they can invest in providing educational services.

The Chair: We heard a number of times, in British Columbia, about the importance of political leadership at the provincial and federal level.

Senator Gagné: Part VII of the Official Languages Act, which falls under Canadian Heritage's responsibility, was amended over 10 years ago. When you received your mandate letter, the prime minister also asked you to work with the president of the Treasury Board on ensuring that federal services are provided in accordance with the act.

You mentioned the work you carried out with your colleagues on the matter. I'm trying to gain a better understanding of your role. You have an oversight and coordination role, or you do a bit of both. Is that correct?

Ms. Joly: I take on different roles. The first is a leadership and conductor role to remind my colleagues of the importance of official languages. I work with them to make gains for the communities and the general public. However, they're responsible for ensuring compliance with the Official Languages Act.

I would also say that my role is to create the new action plan that will have a significant impact in the field. To create the plan, I must work with different colleagues. I spoke to you about the online service, which is part of my mandate letter. You referred to my work with Scott Brison, the president of the Treasury Board. I'm also working with my colleague, Judy Wilson-Raybould, on reinstating the court challenges program. We're looking at the possibility of including Part VII of the Official Languages Act in

répondre à la réalité contemporaine des besoins des citoyens. Les gens vont pouvoir apprendre par eux-mêmes à parler la deuxième langue officielle, et j'espère que, de cette façon, ce nouveau service permettra la réaffirmation du fameux contrat social dont je vous parlais.

Je dirais aussi que la diminution du taux de bilinguisme part du fait que l'approche du gouvernement précédent en matière de langues officielles était différente, ce qui a pu certainement se traduire par une baisse du bilinguisme.

Somme toute, dans la mesure où nous voulons élaborer un nouveau plan d'action qui tienne compte de la vitalité des communautés linguistiques et de la question du bilinguisme, l'offre en ligne de services d'apprentissage de la deuxième langue officielle fera partie des mesures envisagées pour appuyer le bilinguisme.

La présidente : Merci de votre réponse, madame la ministre. Il est certain que la promotion du bilinguisme dépend en grande partie aussi de la vitalité des communautés francophones en milieu minoritaire. Il faut avoir des gens avec qui on peut parler cette langue qu'on apprend.

Mme Joly : Si je peux me permettre un commentaire, cela va dépendre aussi du travail des provinces. Donc, c'est mon rôle de pousser mes homologues provinciaux et de collaborer avec eux pour qu'ils puissent s'investir dans l'offre de services pour l'éducation.

La présidente : Nous avons entendu à plusieurs reprises, en Colombie-Britannique, l'importance du leadership politique au niveau provincial et fédéral.

La sénatrice Gagné : La partie VII de la Loi sur les langues officielles qui relève de la responsabilité de Patrimoine Canadien a été modifiée il y a plus de 10 ans, et lorsque vous avez reçu votre lettre de mandat, le premier ministre vous a demandé aussi de travailler en collaboration avec le président du Conseil du Trésor pour que les services fédéraux soient dispensés selon la loi.

Vous avez fait mention du travail que vous faites avec vos collègues à ce sujet. J'essaie de comprendre un peu votre rôle. Vous jouez un rôle de surveillance, de coordination, ou vous faites un peu des deux, si je ne me trompe pas?

Mme Joly : Bien, j'endosse différents rôles. Le premier consiste en un rôle de leadership et de chef d'orchestre pour rappeler à mes collègues l'importance des langues officielles. Je travaille avec eux afin de faire des gains pour les communautés et la population générale. Par contre, ils sont responsables de faire respecter la Loi sur les langues officielles.

Je vous dirais également que mon rôle est d'élaborer le nouveau plan d'action qui aura un impact important sur le terrain. C'est dans son élaboration que je devrai travailler avec mes différents collègues. Je vous ai parlé de la question du service en ligne, qui fait partie de ma lettre de mandat. Vous avez fait référence à mon travail avec le président du Conseil du Trésor, M. Scott Brison. J'ajouterai que je travaille aussi avec ma collègue, Judy Wilson-Raybould, pour relancer le programme

this famous program so that our approach respects language rights in the country. I want to add that the previous government cut this program.

Senator Gagné: I want to focus on the concept related to Part VII, the positive measures issue. How do you define a positive measure? Can you provide a few examples of positive measures adopted by your department?

Ms. Joly: Certainly. I mentioned the important elements earlier in my remarks, namely, the Mobilité francophone program, which includes the francophone significant benefit program, and the reinstatement of the French program at the Royal Military College Saint-Jean. There's also the fact that we can take steps at the judicial level and that the highest court in the country recognizes the importance of having bilingual judges on the bench to hear cases in French.

These government decisions have a strong impact on the different communities in terms of access to justice or the importance of bilingualism in the country. However, they also have a strong impact in that they provide encouragement, as stated by the Commissioner of Official Languages, to the country's ambitious legal experts so they can access the benches of Canada's highest court on the basis of bilingualism.

Concerning the Royal Military College Saint-Jean, it's important for the officers to speak both official languages. It's also important to place value on the official languages in the different jobs and sectors. By doing so, we ultimately enhance the vitality of linguistic communities.

Senator Maltais: I had often visited British Columbia, but I had never had as much involvement with francophones as I had during our visit. People are eager to learn about Quebec, in particular. However, the Québécois are like me. They don't know the francophones of British Columbia. Is there a way, either through Radio-Canada or by pairing primary or secondary schools in Quebec with these people, for them to get to know each other better?

I also want to talk about Bill S-209. I'm responsible for addressing it in the House in the coming weeks. If it hadn't been for the softwood lumber crisis, the bill would have already been addressed.

What do you think about it?

Ms. Joly: First, with regard to the programs, it's a matter of knowing the different realities across the country. I think the 150th anniversary will be an important occasion to celebrate a milestone in our history and to help us learn about the different realities in the country. Also, for the 150th anniversary, immersion program will be implemented.

de contestation judiciaire. Nous étudions la possibilité que la partie VII de la Loi sur les langues officielles fasse partie de ce fameux programme afin que notre approche respecte les droits linguistiques au pays. J'ajoute que ce programme avait été aboli par l'ancien gouvernement.

La sénatrice Gagné : J'aimerais m'attarder sur le concept qui est lié à la partie VII, la question des mesures positives. Comment définissez-vous une mesure positive? Pourriez-vous nous donner quelques exemples de mesures positives adoptées par votre ministère?

Mme Joly : Très certainement. Je vous ai mentionné des éléments importants tantôt dans mon discours, soit le programme Mobilité francophone, donc Avantage significatif francophone, et la réinstitution du programme en français au Collège militaire royal de Saint-Jean. Il y aussi le fait qu'on puisse avoir une approche au niveau judiciaire et que la plus haute cour du pays reconnaisse l'importance d'avoir des juges bilingues à son banc pour pouvoir entendre des causes en français.

Ces décisions gouvernementales ont un impact important pour les différentes communautés, qu'il s'agisse de l'accès à la justice ou de l'importance du bilinguisme au sein du pays, mais également en ce qui concerne le fait d'encourager, comme le disait le commissaire aux langues officielles, les juristes ambitieux du pays afin qu'ils puissent accéder aux bancs de la plus haute cour du pays sur la base du bilinguisme.

Concernant le Collège militaire de Saint-Jean, il est important que les officiers puissent parler les deux langues officielles et de valoriser dans les différents emplois et secteurs. À terme, ce faisant, nous valorisons la vitalité des communautés linguistiques.

Le sénateur Maltais : Je suis souvent allé en Colombie-Britannique, mais je n'avais jamais été mêlé aux francophones comme je l'ai été lors de notre visite. Ces gens ont soif de connaître le Québec, en particulier, mais les Québécois sont comme moi, ils ne connaissent pas les francophones de la Colombie-Britannique. Y a-t-il moyen de le faire, soit par Radio-Canada ou encore en jumelant des écoles primaires ou secondaires du Québec avec ces gens afin qu'ils puissent mieux se connaître?

Aussi, j'aimerais vous parler du projet de loi S-209. J'ai la responsabilité de l'aborder en Chambre au cours des prochaines semaines, et n'eût été la crise du bois d'œuvre, cela aurait déjà été fait.

Qu'en pensez-vous?

Mme Joly : Premièrement, en ce qui concerne les programmes, il s'agit de connaître les différentes réalités partout au pays. Je vous dirais que le 150^e anniversaire sera important pour souligner un moment marquant de notre histoire et pour nous permettre d'apprendre à connaître les différentes réalités au pays. Aussi, dans le contexte du 150^e anniversaire, il y aura des programmes d'immersion qui seront mis en œuvre.

For the 150th anniversary of Confederation, we've invested \$200 million in different programs that will address our country's history, the importance of youth, diversity, inclusion, and reconciliation with the Aboriginal peoples. There will also be different programs to improve people's knowledge of our country and of the anglophone and francophone reality.

I touched on Bill-209 in my response to the senator. Mr. Brison has said a number of times that he's prepared to review the regulations. I said that, no matter how we proceed, the most important thing was the impact. That's what we need to keep in mind for this bill. You can count on me to work with Minister Brison on the services provided in both official languages across the country.

Senator Mockler: Minister Joly, I have two quick questions.

Another case that's being discussed and that involves us is the Société Santé en français, which plays a very important role and a diametrically opposite role, if we look from east to west and south to north. My question is the following. How do you verify that the funds transferred to the provinces and territories are indeed used to teach the minority language and learn the second language?

Also, is it possible that provincial and territorial governments or school boards use the money for purposes other than those indicated in your department's directive?

Ms. Joly: That's a good question.

This consideration was mentioned a number of times by different stakeholders across the country. When I tell you we want our plan to focus on supporting the vitality of linguistic communities and bilingualism, we want to make sure the goals are clear and that, when we approach the provinces, we can agree on how to achieve clear goals. For example, if we allocate money to the language minority community for education purposes, we make sure the money is not necessarily spent on supporting bilingualism, or vice versa.

As a federal government that wants to work with the provinces, we've reignited a dialogue with the provinces. It's important for us to respect the different jurisdictions. Education and health fall under provincial jurisdiction, even though the government has a role to play, particularly in official languages, to show leadership and emphasize the importance of the social contract I mentioned several times today. The Dion plan takes precisely that holistic approach. I referred to education and economic development. Of course, health is part of the holistic approach. It needs to be part of our plan.

Nous avons investi 200 millions de dollars en faveur du 150^e anniversaire de la Confédération dans différents programmes qui vont parler de l'histoire de notre pays, de l'importance de la jeunesse, de la diversité, de l'inclusion, de la réconciliation avec les peuples autochtones. De plus, il y aura différents programmes pour améliorer les connaissances des gens quant à notre pays et à la réalité francophone et anglophone.

Maintenant, en ce qui concerne le projet de loi S-209, j'en ai parlé un peu dans ma réponse à la sénatrice. M. Brison a dit à plusieurs reprises être prêt à réviser la réglementation. Donc, lorsque j'ai dit que, peu importe la façon de s'y prendre, le plus important, c'était l'impact, c'est ce que l'on doit retenir concernant ce projet de loi. Vous pouvez compter sur mon appui pour bien travailler avec le ministre Brison sur la question des services offerts dans les deux langues officielles dans l'ensemble du pays.

Le sénateur Mockler : Madame la ministre, j'ai deux petites questions.

Un autre dossier qui fait jaser et qui nous interpelle, c'est celui de la Société Santé en français, qui joue un rôle très important et diamétralement opposé, si on regarde d'est en ouest et du sud au nord. Ma question est la suivante : quel moyen utilisez-vous pour vérifier que les fonds transférés aux provinces et aux territoires servent bel et bien à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'apprentissage de la langue seconde?

De plus, est-il possible que les gouvernements provinciaux et territoriaux ou les conseils scolaires utilisent l'argent à d'autres fins que celles dont ils ont reçu la directive de votre ministère?

Mme Joly : C'est une bonne question.

Cette considération a été présentée à plusieurs reprises par différents intervenants partout au pays. Lorsque je vous dis qu'on veut élaborer notre plan sur la base de l'appui apporté à la vitalité des communautés linguistiques et au bilinguisme, c'est que l'on veut s'assurer que les objectifs sont clairs et que, dans le contexte de notre approche auprès des provinces, on puisse s'entendre sur la réalisation d'objectifs clairs. Par exemple, on s'assure, dans la mesure où on destine des sommes à l'éducation pour la communauté linguistique en situation minoritaire, que cet argent ne soit pas nécessairement versé à l'appui au bilinguisme ou vice versa.

En tant que gouvernement fédéral qui veut travailler de concert avec les provinces, on a relancé un dialogue avec les provinces. Le respect des différents champs de compétence est important pour nous. L'éducation est un champ de compétence provincial, la santé également, même si le gouvernement a un rôle à jouer, particulièrement en matière de langues officielles, pour faire preuve de leadership et réitérer l'importance du contrat social dont j'ai fait mention à plusieurs reprises aujourd'hui. L'approche holistique du plan Dion est exactement cela. J'ai fait référence à l'éducation et au développement économique, et bien entendu, la santé fait partie de l'approche holistique. Elle fera donc nécessairement partie de notre plan.

The goal will also be to seek, I hope, more support to meet all the different needs. However, we must ensure we support the main priorities because not all needs can be met. That said, in the end, we can certainly make things better for official language communities and help improve bilingualism in the country by working very hard.

The Chair: Minister Joly, we wanted to respect your schedule.

Ms. Joly: Thank you. I appreciate it, and I respect yours as well.

The Chair: On behalf of the Standing Senate Committee on Official Languages, thank you for being here today. It's your second visit.

Ms. Joly: I'm sure it won't be my last.

The Chair: I hope not, Minister Joly. We've been very fortunate in the past few months. I also want to thank Mr. Gauthier and Mr. Lussier for being here. Thank you for taking concrete steps to share your commitment to the two official languages of our country. We want to thank you for that. We know you care about the francophonie, not only the francophonie in minority communities, but also anglophones in minority communities in Quebec. Together, we can work on creating a good action plan that provides, I believe, a new vision and a new way to promote bilingualism in Canada and develop official language minority communities.

Thank you, Minister Joly.

Ms. Joly: Thank you, Madam Chair. Thank you everyone. It has been a pleasure.

(The committee adjourned.)

Par ailleurs, le but sera d'aller chercher, je l'espère, davantage de soutien pour tous ces différents besoins, mais il faudra aussi veiller à appuyer les principales priorités, parce qu'on ne pourra pas répondre à tous les besoins. Cependant, à terme, on pourra très certainement améliorer le sort des communautés de langue officielle, et contribuer à améliorer le bilinguisme au pays en travaillant très fort.

La présidente : Madame la ministre, on a voulu respecter votre horaire.

Mme Joly : Merci. Je l'apprécie, et je respecte le vôtre aussi.

La présidente : Je tiens à vous remercier, au nom du Comité sénatorial permanent des langues officielles, de votre présence ici aujourd'hui. C'est votre deuxième visite.

Mme Joly : Ce ne sera pas la dernière, j'en suis convaincue.

La présidente : J'espère que non, madame la ministre. Depuis quelques mois, nous avons eu bien de la chance. Merci également à MM. Gauthier et Lussier de leur présence. Merci des actions concrètes que vous avez prises pour témoigner de votre engagement envers les deux langues officielles de notre pays. Nous vous en remercions, et nous savons que cette francophonie vous tient à cœur, non seulement cette francophonie en milieu minoritaire, mais, bien sûr, les anglophones en milieu minoritaire au Québec. Ensemble, nous pourrions travailler pour élaborer un bon plan d'action qui offre, je crois, une nouvelle vision, une nouvelle voie pour la promotion du bilinguisme au Canada et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Madame la ministre, un grand merci.

Mme Joly : Merci, madame la présidente, et merci à tous. Ce fut un plaisir.

(La séance est levée.)

APPEARING

Monday, October 24, 2016

The Honourable Mélanie Joly, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage.

WITNESSES

Monday, October 17, 2016

Power Law:

Mark Power, Lawyer;

Marc-André Roy, Lawyer.

Association des parents de l'école Rose-des-vents:

Nour Enayeh, President (by video conference);

Joseph Pagé, Member (by video conference).

Monday, October 24, 2016

Canadian Heritage:

Hubert Lussier, Assistant Deputy Minister, Citizenship, Heritage and Regions;

Jean-Pierre C. Gauthier, Director General, Official Languages Branch, Citizenship, Heritage and Regions.

COMPARAÎT

Le lundi 24 octobre 2016

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien.

TÉMOINS

Le lundi 17 octobre 2016

Juristes Power :

Mark Power, avocat;

Marc-André Roy, avocat.

Association des parents de l'école Rose-des-vents :

Nour Enayeh, présidente (par vidéoconférence);

Joseph Pagé, membre (par vidéoconférence).

Le lundi 24 octobre 2016

Patrimoine canadien :

Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Citoyenneté, patrimoine et régions;

Jean-Pierre C. Gauthier, directeur général, Direction générale des langues officielles, Citoyenneté, patrimoine et régions.